

Actions communautaires dans les Zones Urbaines Sensibles (ZUS)

L'article 4 de la loi N° 2003/710 du 1^{er} Août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine (codifié à l'article L1111-2 du CGCT) dispose que :

« Chaque année, lors du débat sur les orientations générales du budget prévu par le deuxième alinéa de l'article L2312-1, il est présenté un rapport aux assemblées délibérantes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale compétents sur le territoire desquels sont situées une ou plusieurs zones urbaines sensibles, sur les actions qui sont menées dans ces zones, les moyens qui y sont affectés et l'évolution des indicateurs relatifs aux inégalités. »

En complément des informations déjà contenues dans le document devant servir de support au Débat d'Orientations Budgétaires, vous est transmis, ci-joint, une note plus détaillée sur les actions menées et projetées par la Communauté Urbaine de Bordeaux dans les Zones Urbaines Sensibles (ZUS).

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013-2014

Actions communautaires dans les Zones Urbaines Sensibles (ZUS)

Conformément aux objectifs fixés par la Loi n° 2003/710 du 1^{er} Août 2003 d'orientation pour la ville et la rénovation urbaine, la Communauté Urbaine de Bordeaux, en partenariat avec l'Etat et les Communes concernées, est fortement impliquée dans la mise en œuvre d'actions dans les quartiers classés en Zones Urbaines Sensibles (ZUS), ceci afin de réduire les inégalités sociales et les écarts de développement entre les quartiers pour les inscrire au cœur de l'agglomération.

A travers la mise en place du PLH communautaire (1999) et des grands projets de rénovation urbaine Rive Droite, nos interventions portent plus particulièrement sur la participation à la rénovation durable de l'habitat et du cadre de vie dans les quartiers prioritaires du Contrat de Ville, impliquant la mise en œuvre forte et coordonnée des actions dans les différents domaines de compétences communautaires.

Depuis la création de l'ANRU et l'adoption du plan d'urgence Habitat et Politique de la Ville de la CUB le 25 Mars 2005, 10 projets de rénovation urbaine ont été conventionnés avec l'ANRU dont 4 sites dans le cadre des contrats CUCS ont été engagés avec la même agence et les villes concernées. De même, 4 projets de rénovation urbaine hors ANRU mais en quartiers CUCS ont été conventionnés dans le cadre de cette programmation. A cela s'ajoute le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) sur la ville de Bordeaux, signé en 2011. Par ailleurs plusieurs autres sites en cours d'étude ou d'élaboration de projet sur les territoires prioritaires pourraient être éligibles à la programmation à venir politique de la ville.

Du fait de leur logique sociale d'amélioration des conditions quotidiennes de vie, cette stratégie dépasse le seul domaine de l'aménagement et implique également des interventions dans les champs de la gestion urbaine de proximité et de la propreté, de la mobilité et des déplacements, de l'écologie urbaine et de l'économie.

Toutefois, malgré les efforts consentis sur le plan urbain, les indicateurs sociaux et économiques sont aujourd'hui dégradés au regard de la situation sociale dans les quartiers.

Depuis 1990 les indicateurs de la politique de la ville ont démontré deux tendances au sein des Zones ZUS de l'agglomération bordelaise : une dégradation du taux de chômage entre 1990 et 1999 puis une stabilisation voire une légère amélioration jusqu'en 2006. Entre 2007 et 2009 l'évolution négative du taux de chômage dans ces quartiers est relativement liée à la crise économique mondiale qui a impacté davantage la population de ces quartiers (en moyenne dans les ZUS la croissance de la part des ménages concernés par une allocation chômage est en moyenne de 6.6%, tandis que l'agglomération Bordelaise a connu une croissance relative de 2.2%). La part des ménages à bas revenus dans la population des ZUS est de 18% en moyenne selon les quartiers, elle est de 7.4% au sein de l'agglomération bordelaise. Cette dernière part a décru entre 2007 et 2009 mais elle a moins décru dans les ZUS qu'au sein de l'agglomération bordelaise.

Quant aux indicateurs nationaux contenus dans le rapport Observatoire National ONZUS 2012, ils font ressortir les informations suivantes :

- un taux de pauvreté qui est trois fois plus élevé en ZUS qu'en dehors ;
- un recul de l'emploi entre 2010/2011 et une augmentation du chômage en ZUS ;
- une stagnation de l'activité économique en ZUS entre 2010/2011 et un moindre dynamisme des installations notamment dans les ZFU ;
- en matière d'éducation : la nécessité de poursuivre des efforts surtout en secteur public secondaire
- dans le secteur de la santé : une santé plus fragilisée et un plus difficile accès aux soins
- pour la délinquance : des atteintes aux biens moins fréquentes et des atteintes aux personnes de même niveau que dans leurs circonscriptions.

A l'échelle de l'agglomération bordelaise, les quartiers prioritaires continuent de subir gravement les effets de la crise.

Aujourd'hui, la contribution communautaire globale pour la politique de la ville conduite localement par les communes s'inscrit dans le cadre des 13 contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) signés par notre Etablissement Public. Ce sont 34 quartiers prioritaires qui sont concernés dont 14 projets de rénovation urbaine en partenariat avec la CUB.

Les CUCS prorogés par l'Etat en 2011 pour une durée de 3 ans jusqu'en 2014 ne seront pas reconduits. Cependant, un contrat de ville unique sur l'ensemble des champs urbains et sociaux est envisagé dont le contenu et le périmètre devraient être connus d'ici fin 2014/ début 2015.

I- Bilan opérationnel des réalisations communautaires (bilan d'activité « Agir dans les quartiers »)

1.1 Un bilan opérationnel qui traduit encore une action publique fragmentée :

Ce bilan des réalisations a été effectué à partir d'un travail de collecte de données techniques et financières, en provenance des principales directions « thématiques » de la CUB. C'est pourquoi il met en évidence l'importance

primordiale du « droit commun » communautaire, à savoir l'action permanente des différentes directions, menée en faveur de l'agglomération, y compris dans les « quartiers prioritaires ».

Les « réalisations » étant considérées à partir des dépenses financières réelles de la CUB, il est normal de constater un écart, parfois important, entre les « engagements » pris par la CUB et leur réalisation sur la durée des contrats CUCS (2007-2010), à la fois du fait du temps nécessaire, de la décision communautaire à son financement final, et de la durée des projets (urbains ou autres) engagés.

La CUB intervient à travers l'ensemble de ses compétences dans les quartiers. Pour autant, l'essentiel des actions porte sur l'implantation du tram dans les quartiers et sur le soutien aux opérations de rénovation urbaine, notamment avec la construction/démolition et la conduite d'actions d'accompagnement de ces projets, en matière d'aménagement urbain et particulièrement de requalification des espaces publics. Malgré ces efforts financiers l'action de la Cub en faveur des quartiers en ZUS reste encore trop fragmentée.

1.2 Une évolution nécessaire et plus poussée des thématiques : habitat, rénovation urbaine, la gestion urbaine de proximité, développement durable :

Une thématique domine financièrement ce bilan, il s'agit de l'investissement communautaire en faveur du tram dans les quartiers prioritaires, avec 15 quartiers prioritaires sur 34 reliés par le tram (investissement de 398 M€ depuis son démarrage, sur un total de 1,2 MME).

Cet investissement en faveur des quartiers prioritaires est ainsi estimé à 32 % de l'effort communautaire total (14,2 km sur 43,8), alors que les habitants de ces quartiers représentent 17 % de la population de l'agglomération. L'effort de la CUB en faveur des quartiers prioritaires sur la « mobilité » de ces habitants est donc majeur. Notons que ce bilan met en exergue la desserte des quartiers, mais il ne permet pas de mesurer leur désenclavement.

Deux autres thématiques apparaissent ensuite en développement, sur la durée des CUCS, il s'agit de l'Habitat (6,6 M€ de réalisation) et la Rénovation urbaine (30 M€ de réalisation).

Elles traduisent une implication partenariale croissante de la CUB avec les Communes et les autres partenaires (bailleurs sociaux), sur des projets de grande complexité. Pour la bonne mise en œuvre de ces projets et leur efficacité, la CUB a progressivement développé une coordination interne « transversale » entre les nombreuses Directions centrales et les Directions Territoriales concernées par les mêmes projets. Cette coordination interne entre Directions et avec les Communes reste cependant encore à conforter, notamment pour fédérer l'ensemble des opérateurs plus en amont des projets. De plus, la CUB porte pour moitié le GIP des Hauts de Garonne (650 000 € sur 3 ans), prorogé jusqu'en 2014, au service de 4 communes de la rive droite.

La Gestion Urbaine de Proximité (GUP) est un dispositif qui permet de mettre en place des ateliers associant la population et les acteurs socio-économiques impliqués et différents services concernés pour faire évoluer le ou les quartiers et les rendre de nouveau plus attractifs.

En revanche, la thématique « Economie », pourtant attendue par les acteurs, n'apporte pas encore de mesures, d'actions ou de réponses stratégiques, qui permettent de lutter contre la mono-fonctionnalité des quartiers prioritaires et de favoriser un fonctionnement urbain plus ordinaire. Pour mémoire, à ce jour, le développement de la fibre optique sur l'agglomération passe par les entreprises. Or, celles-ci sont peu représentées dans les quartiers prioritaires, hormis en ZFU, d'où le « désert numérique » identifié dans ces quartiers.

Dans le cadre de la prolongation de la ZFU Hauts de Garonne jusqu'en 2014 un bilan partenarial entre l'Etat, la Cub et les communes a été réalisé en second semestre 2012 pour une redéfinition des actions au titre de 2013. Il a permis de démontrer à la fois son succès pour l'implantation des entreprises (plus de 200% entre 1997 et 2010) mais aussi pour la création d'emplois (plus de 300%). Cette attractivité de la ZFU ne doit pas masquer les effets d'aubaine constatés, l'impact de cette attractivité sur l'augmentation des prix d'installation ainsi que la difficulté de suivre la réalité des liens entre le public habitant la ZFU et les entreprises qui s'y installent.

En matière d'emploi, la CUB a développé utilement des clauses sociales dans ses marchés publics, initiative qui produit un certain résultat, au bénéfice avant tout des habitants des quartiers prioritaires.

Ainsi en 2012, près de 17 chantiers ont été terminés représentant 30 000 heures d'insertion, bénéficiant à 78 personnes. Un taux de sorties positives dans l'emploi pour les bénéficiaires d'environ 35%.

Enfin, hormis les actions transversales relatives au parc des coteaux ou le développement d'un axe à propos des jardins partagés l'action communautaire en matière de développement durable ne présente pas de dispositif spécifique pour les quartiers prioritaires, ni de moyens additionnels. Pourtant, la CUB intervient pour la préservation des espaces naturels et paysagers, dans les nombreux parcs situés à proximité des quartiers. Cet atout reste à mieux exploiter à l'avenir étant donné la qualité du cadre de vie qu'ils offrent aux habitants. La CUB, par sa cartographie du bruit, offre les conditions de mieux prendre en compte la protection des habitations contre les nuisances sonores. Reste à impulser une dynamique avec les bailleurs sociaux pour assurer sa mise en œuvre, particulièrement pour les habitations situées à proximité de la rocade.

En conclusion, l'action de la CUB reste très utile pour les actions d'accompagnement des communes mais demeure globalement trop fragmentée au regard des enjeux et du potentiel d'action. Il doit être noté l'effort communautaire exceptionnel récent en faveur du tram, mais aussi un effort financier par ailleurs, en faveur des quartiers prioritaires pendant 5 ans (2005/ 2010), encore faible au regard du budget global de la CUB (estimation de 0,5 % environ).

2- Opérations de Renouvellement Urbain en quartier prioritaire

Principal outil d'intervention directe, ces opérations sont le résultat d'une action multipartenariale englobant de nombreuses composantes de l'action publique. Sur ces projets conduits par les communes et les bailleurs sociaux concernés, la Communauté Urbaine de Bordeaux mobilise tout à la fois :

- des outils de droit commun de soutien aux actions sur le bâti (surcharge foncière, garanties d'emprunts...),
- des moyens spécifiques dégagés dans le cadre de la Politique de la Ville et de l'habitat (participation à la réhabilitation ou à la démolition/ reconstruction ; réalisation d'actions d'accompagnements sous Maitrise d'Ouvrage communautaire),
- la réalisation des équipements publics nécessaires (voirie notamment) par une programmation appropriée des enveloppes correspondantes,
- la participation, par voie de fonds de concours, aux actions menées par les communes (parc de l'Hermitage à Lormont par exemple) ou par les autres partenaires impliqués (enfouissement des lignes Haute Tension sur le secteur du 8 Mai 45, protection phonique des bâtiments à proximité des lignes SNCF).

A ce jour, 25 projets urbains sont conventionnés ou en cours d'élaboration ou réflexion sur l'ensemble des quartiers prioritaires, dont 11 en ANRU, 4 en Cucs et 10 en cours d'études et réflexion :

- 11 projets urbains sont conventionnés entre Etat/Commune/Cub dont 5 en cours de clôture ou clôturés :
Bassens le Bousquet, Bègles Yves Farge, Bordeaux St Jean, Cenon 8 mai 1945, Floirac Libération, Lormont Carriet, Lormont Génicart, Talence Thouars, Bordeaux Aubiers-Cracovie, Pessac Arago, PNRQAD de Bordeaux.
- 4 projets urbains sont conventionnés en CUCS hors ANRU(1)et 8 sont en cours d'élaboration (2) et 2 en cours de réflexion (3) :
 - (1)- Ambarès Les Erables, Le Bouscat Galliéni, Eysines Grand caillou, Mérignac les Pins
 - (2)- Bassens Prévert/Moura, Bègles Paty, Bordeaux – Cenon – Floirac (Joliot – Curie), Bordeaux Aubiers Lac, Bordeaux Grand Parc, Bordeaux Claveau, Floirac Dravemont, Mérignac Le Burck,
 - (3)- Lormont Carriet intermédiaire, Villenave d'Ornon Sarcignan

2.1 La poursuite des efforts sur les projets urbains Politique de la Ville :

2.1.1- les évolutions sur les opérations (ANRU en Rive Droite et en CUCS) :

Par délibérations communautaires en date des 19 janvier 2001 et 19 septembre 2003 adoptant le Règlement d'Intervention Habitat et Politiques de la Ville, et confirmé par délibération communautaire du 25 mars 2005 relatif au plan d'urgence pour l'habitat et la politique de la ville, il a été décidé d'octroyer une enveloppe globale de 16.7 M€ (actions d'accompagnement et participations à la démolition) pour les communes de Bassens, Lormont, Cenon et Floirac dans le cadre du Grand Projet de Villes.

Cette enveloppe globale, prévue à l'origine sur la période 2000/2006, a évolué pour s'inscrire dans le cadre du dispositif ANRU et des projets urbains qui vont se réaliser jusqu'en 2017.

Les conventions cadres entre les villes, la CUB, les bailleurs et l'ANRU, signées en 2005 et 2006, ont pris en compte les évolutions de projet demandées par l'ANRU (à titre d'illustration, les démolitions sur le site de Génicart à Lormont sont passées de 70 logements à plus de 900). Ainsi, la participation de la CUB relative aux actions d'accompagnement et à la démolition est passée à 26.6 M€.

En outre, l'ANRU, ayant adopté un nouveau règlement comptable et financier applicable à partir d'avril 2007, la Communauté Urbaine, pour ne pas obérer la réalisation des opérations de renouvellement urbain a dû modifier sa participation financière de manière substantielle.

Sur ces bases, les investissements communautaires s'élèvent aujourd'hui à 69 M€ TTC dont 23,6 M€ de réalisés pour des opérations qui s'échelonnent jusqu'en 2017. Ces crédits correspondants sont inscrits pour partie au PPI 2013/2018 (27,7 M€ T.T.C.(cf. Annexe 1).

2.1.2- Les autres opérations (ANRU en rive gauche et en CUCS) :

Parmi les projets urbains identifiés à ce jour, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous, celui de Talence Thouars bénéficie de l'intervention de l'ANRU à hauteur de 3.5 M€ (+ 1.4 M€ FEDER « Quartiers sensibles »). La CUB s'est engagée dans une 1^{ère} phase du projet, à hauteur de 2.5 M€. La phase 2 est en cours de lancement pour un démarrage en 2013 sur le plan opérationnel avec un engagement de la CUB à hauteur de 4.5 M€ jusqu'en 2017 subventionné à hauteur de 750 000 € par l'ANRU.

Les autres projets sont co-construits entre les communes, porteuses de projets et la CUB. Leur état d'avancement est très variable d'un site à l'autre, de même que leur phasage dans le temps .

A ce jour au titre de 2013 les dépenses d'aménagement Politique de la Ville tous quartiers confondus s'élèvent à 4 754 967 € € pour un budget prévisionnel de 9 265 362€,

2.2 La formalisation en cours du Plan Stratégique Local (PSL) :

Fin 2012, et en prévision de l'achèvement de divers projets urbains et de l'élaboration de convention de sortie du dispositif ANRU, la Cub a poursuivi une démarche avec un double objectif :

1. pouvoir mesurer l'impact des programmes réalisés au regard des enjeux de développement et de rééquilibrage des quartiers arrêtés depuis plus d'une dizaine d'années ;
2. définir des orientations stratégiques pour pérenniser les investissements consentis depuis plus de 10 ans et inscrire le développement de ces quartiers au cœur de l'agglomération bordelaise pour les 20 ans à venir.

Ce plan stratégique aura pour ambition de définir un cadre partenarial de réflexions et d'actions pour les thématiques à mettre en place : la politique du peuplement, l'insertion, l'emploi... mais également définir les orientations opérationnelles sur les quartiers pour éviter leur décrochage.

A cette fin, par une délibération du 21 décembre 2012, la Cub a autorisé le lancement d'un marché d'études sur le thème de « l'évaluation et la préconisation d'intervention sur les sites de projets ANRU ». Le marché attribué en 2013 pour un montant de 348 364,90 € T.T.C. au groupement Espacité/Ellipse/D2H couvrira le périmètre des 15 sites en rénovation urbaine dont 6 PRU clôturés ou en cours de clôture qui font l'objet de la phase de lancement du PSL au dernier trimestre 2013 :

- Bassens : le Bousquet/Meignan
- Bordeaux : ST Jean
- Le Bouscat : Galliéni/Liautey
- Cenon 8 mai 1945
- Lormont Carriet
- Talence Thouars

Cette étape est en cours de déploiement avec les communes concernées et les acteurs des PRU. Au final, la Cub devrait pouvoir disposer d'un bilan évaluatif pluri-thématique communautaire et d'un bilan évaluatif détaillé par convention pour formaliser son PSL. Les résultats de cette mission d'accompagnement devraient être connus au cours du second trimestre 2014. Par la suite, ces derniers pourront servir de base à la construction de la future politique de la ville de la Cub dessinée par l'acte 3 de la décentralisation.

3- Projet FEDER « Quartiers sensibles »

L'enveloppe « politique de la ville » (4.2) du projet FEDER « Quartiers sensibles » CUB est programmée à 99,4% avec des actions majeures de valorisation des territoires ZUS : désenclavement des quartiers, développement de leur attractivité, mutualisation de services à la population, développement et amélioration du cadre de vie, soutien à des projets mobilisant une innovation sociale. Ces actions se sont traduites notamment par :

- A Talence Thouars : la construction du pôle de vie collective permettant d'organiser des manifestations culturelles, héberger des services à la personne, accueillir des associations ou encore proposer des lieux de rencontre dans le quartier (1.2 M€ au titre du FEDER),

- A Mérignac le quartier du Burck : l'implantation d'une crèche médiathèque pour coupler l'accueil des jeunes enfants et la diffusion culturelle « de proximité » (544 500 € au titre du FEDER),

- A Villenave d'Ornon Sarcignan :le soutien à la création de jardins collectifs qui a permis de créer un lien social (103 875 € de FEDER)

-ou encore à Ambarès sur le quartier des Erables : la mise en place de l'orchestre à l'école pour former de jeunes musiciens dans les quartiers en lien avec un programme de réussite éducative.

Enfin, une action en faveur de la mobilité des habitants des ZUS de toute l'agglomération est en cours et a permis de mettre en place une plateforme multi-services dédiée spécifiquement à la mobilité des personnes qui se trouvent en situation de précarité.

Celle-ci repose sur un double constat :

- une utilisation insuffisante des transports en commun par les habitants des quartiers prioritaires (causes psychologiques, techniques et/ou financières),
- une insuffisance de la seule réponse « transports en commun » pour un certain nombre d'habitants peu mobiles ou en difficulté dont les besoins de déplacements restent transversaux et périphériques sur une agglomération naturellement très étalée.

Lancée au second semestre 2012 en partenariat avec le Conseil Général de la Gironde cette Plateforme multiservices dédiée à la mobilité des publics précaires habitant notamment (mais pas exclusivement) les quartiers prioritaires a pour objectif d'accompagner ce public pour trouver des solutions multimodales dans la recherche d'emploi. En 2012, la Cub a attribué à ce projet une subvention de 33 058,12 € (27,8 % des coûts, montant arrêté sur la base du compte de résultat). Une aide de 57 572,60 € a été délibérée en 2013 (17,4% des coûts, montant calculé sur la base du budget prévisionnel).

4 – Le processus de la mise en œuvre de la Gouvernance politique de la ville

Dès 2010, suite aux résultats de l'évaluation de la politique de la ville communautaire dans le cadre du Livre Vert, la Cub a entamé une réflexion avec les communes pour repenser la répartition de la compétence politique de la ville. L'objectif étant de partager cette compétence entre la Cub et les villes de sorte que chaque niveau de gouvernance s'implique sur ses propres compétences de droit commun tout en complétant le mode de gouvernance par un recours, le cas échéant, à des dispositifs spécifiques. Cet échange a ainsi, permis de s'engager autour d'un plan d'actions collectif pour travailler sur plusieurs axes thématiques qui méritent d'être approfondis :

- la réactualisation de l'observatoire communautaire de la politique de la ville
- l'Habitat et la Gestion Urbaine de Proximité pour gérer les quartiers dans leurs transitions urbaines
- le développement économique, l'insertion et la ZFU: pour sortir les habitants de la précarité, mettre en lien le public de ces quartiers et les entreprises et maintenir un niveau d'insertion normal dans le tissu économique
- la Mobilité et les déplacements : par le biais de la plateforme communautaire multiservices lancée en fin d'année 2012 pour compléter l'offre de transport avec des outils personnalisés
- l'environnement : pour inscrire les quartiers dans les équilibres naturels de l'agglomération avec les actions liées à la protection mais aussi à l'éducation.

Ce travail se poursuivra en 2013/2014 avec les communes, l'Etat et les partenaires associés (CG 33, Conseil Régional, et acteurs socio-économiques) dans la perspective de la réforme de la politique de la ville en cours d'adoption et dont l'entrée en vigueur devrait intervenir en 2014.

Conclusion

En conclusion, l'année 2013 a connu :

La préparation de la clôture de 4 opérations ANRU, et a vu la poursuite des grandes opérations de renouvellement urbain, le développement de nouveaux projets urbains en quartier prioritaire hors ANRU, le développement d'actions nouvelles, hors rénovation urbaine, notamment en faveur de la Zone Franche Urbaine, de la mobilité, de dispositifs de propreté en quartiers prioritaires, de réflexions et actions en faveur du développement durable des quartiers, notamment à travers le projet FEDER « Quartiers sensibles ».

Au titre de 2014 l'effort se poursuivra sur les opérations en cours de clôtures ainsi que la préparation de l'achèvement de cette première programmation dans le cadre du Plan Stratégique Local décrit précédemment. Les réflexions actuelles relatives au devenir de la politique de la ville prépareront les engagements communautaires pour une programmation politique de la ville à venir à partir de 2015 jusqu'en 2020.

Annexe 1 – Tableaux de financement des opérations de renouvellement urbain

situation arrêtée au 15/10/2013

Opérations	Investissement CUB sur la durée du projet – Montants conventionnés							Montants Réalisés sur les Projets	
	Actions d'accompagnement	Participation à la démolition et au déficit foncier	Surcharge foncière	fonds de concours volet scolaire	Autres Participations	Réseau de chaleur (secondaire)	Total	Réalisé entre le 1 ^{er} nov 2012 et le 15 octobre 2013	Réalisé antérieur
Lormont - Carriet (HC 45)	4 234 989 €	770 000 €	212 000 €	575 000 €	1 867 989 €	0 €	7 659 978 €	293 554 €	3 847 409 €
Lormont - Génicart (HC 46)	11 345 194,5 €	107 000 €	1 466 586 €	800 000 €	2 715 598 €	982 440 €	17 416 818,50 €	1 757 277 €	5 830 886 €
Cenon - C8 mai 45 (HC 44)	3 570 582 €	1 797 578 €	200 792 €	0 €	1 176 653 €	93 850 €	6 839 455 €	174 006 €	4 487 560 €
Florac - Libération (HC 47)	9 257 224 €	118 721 €	368 289 €	0 €	0 €	0 €	9 744 834 €	1 120 828 €	1 6390 298 €
Total opérations ANRU (Rive Droite)	28 407 989,50 €	2 793 299 €	2 247 667 €	1 375 000 €	5 760 240 €	1 076 290 €	41 661 085,50 €	3 345 665 €	14 165 855 €
Talence Thouars – phase 2	4 524 934 €						4 524 937 € €	54 825 €	35 602 €
Bordeaux PNRQAD	6 200 000 €	1 900 000 €			1 600 000 €		9 700 000 €	21 938 €	55 896 €
Total opérations ANRU (hors RD)	10 724 934 €	1 900 000 €	0 €	0 €	1 600 000 €	0 €	14 224 937 €	76 763 €	91 498 €
Total opérations ANRU	39 132 923,50 €	4 693 299 €	2 247 667 €	1 375 000 €	7 360 240 €	1 076 290 €	55 886 022,50 €	3 422 428 €	14 257 353 €
Mérignac - Les Pins (HC 34)	3 263 788 €	388 767 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 642 555 €	538 205 €	2 412 671 €
Ambarès les Erables	1 355 000 €			400 000 €			1 755 000 €	23 121 € (opération terminée)	955 575 €
Pessac Châtaigneraie	4 250 000 €				175 725 €		4 425 725 €	8 317 €	1 265 031 €
Pessac Arago	1 196 000 €	708 746 €			1 366 000 €		3 270 746 €		
Eysines Grand Caillou	7 043 403 €							507 338 €	6958 €
Bordeaux Les Aubiers								110 644 €	
Bassens Prévert-Le Moura								144 914 €	Opération terminée
Total opérations hors ANRU	17 098 191 €	1 097 513 €	0 €	400 000 €	1 541 725 €	0 €	13 094 026 €	1 332 639 €	4 640 235 €
Total des crédits politique de la Ville	56 231 114,50 €	5 790 812 €	2 247 667 €	1 775 000 €	8 901 965 €	1 076 290 €	68 980 048,50 €	4 754 967 €	18 897 588 €

RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE

État des lieux des projets de la Communauté urbaine de Bordeaux au regard du développement durable

Annexe au Débat d'orientation budgétaire 2014



TABLE DES MATIÈRES

Les stratégies globales de Développement Durable de La Cub	7
A) Le Projet Métropolitain.....	7
B) La démarche d'Agenda 21 de La Cub (A21).....	7
C) Le Plan Climat-Énergie Territorial de La Cub (PCET).....	8
D) La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : le PLU 3.1.....	9
Les actions, politiques et programmes de Développement Durable de La Cub	10
A) Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources.....	10
1) La politique de réduction des déchets.....	11
2) La nouvelle politique de l'eau (DSP Assainissement, Contrat Eau potable).....	13
3) La Boucle Verte.....	15
4) L'atlas participatif de la biodiversité.....	17
5) Les nouvelles modalités d'aménagement de l'espace public.....	19
B) Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.....	22
1) Les clauses dans les marchés publics et l'adhésion à l'association Aquitaine des Achats publics Responsables (3AR).....	23
2) Le changement de comportements et la démarche des Pionniers du climat.....	25
3) La place de l'agriculture et l'enjeu de l'alimentation sur le territoire.....	26
C) Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère.....	29
1) Les logements particuliers et les Petits Projets Innovants.....	30
2) La nouvelle version du Programme d'Intérêt Général (PIG).....	32
3) Les schémas d'aménagement en lien avec les déplacements et la mobilité.....	33
4) La politique vélo de La Cub.....	36
5) Les alternatives à l'utilisation du véhicule personnel.....	38
6) Les énergies renouvelables.....	39
D) Épanouissement de tous les êtres humains.....	42
1) Une révision des politiques d'habitat : le Programme Local de l'Habitat (PLH).....	43
2) La couverture numérique du territoire communautaire.....	44
3) L'accès à un grand nombre de médiathèques via un portail numérique.....	46
4) La démarche des Pionniers de la e-participation.....	48
5) L'ouverture des données publiques.....	49
6) La lutte contre les inégalités et l'exclusion : les réflexions menées par le Conseil de Développement Durable (C2D).....	50
E) Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations.....	53
1) La participation et la gouvernance : le projet de « Quartier apaisé ».....	54
2) Les différents projets développés à l'international.....	56
3) Un autre point du Projet Métropolitain : le concept de la Métropole du ¼ d'heure.....	58
4) L'un des 12 travaux du Projet Métropolitain : les 75.000 emplois.....	59
L'écoexemplarité et l'écoresponsabilité de La Cub au travers de ses activités internes	62
A) Les actions de communication.....	62
1) Des supports écologiques de communication.....	62
2) Quelques thématiques à propos desquelles La Cub a fortement communiqué.....	62

B) La vie des agents dans la collectivité.....	64
1) L'accompagnement des agents.....	64
2) La question de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de La Cub.....	65
3) L'expérimentation de la conciergerie.....	66
C) La réhabilitation des bâtiments communautaires.....	68
1) La réhabilitation de l'hôtel communautaire.....	68
2) Une construction de Haute Qualité Environnementale : le bâtiment Laure Gatet.....	68
3) Les autres bâtiments de la collectivité.....	69
4) Une nouvelle salle pour le matériel informatique de la collectivité.....	70
D) La réflexion sur la consommation des matières.....	71
1) La logistique du papier.....	71
2) La restauration et l'utilisation de produits bio à La Cub.....	72
E) Le Plan de déplacement des employés à La Cub (PDE).....	74

INTRODUCTION

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 issu du Grenelle de l'Environnement et portant engagement national pour l'environnement demande aux collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants « *d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable (...) présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement aux débats sur le projet de budget* ».

Cette disposition fait écho aux rapports RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) établis par les entreprises cotées au CAC 40, à l'article 116 de la loi sur les nouvelles régulations économiques qui demande aux 700 entreprises françaises cotées sur le marché de fournir les données sociales et environnementales dans leurs rapports annuels.

Cette démarche consiste pour les entreprises comme pour les collectivités territoriales à élaborer un rapport sur leurs politiques et sur leurs activités internes qui présente leur contribution au développement durable.

Plus particulièrement, pour les collectivités, la rédaction de ce rapport annuel permet ainsi à l'organe délibérant de pouvoir débattre des choix politiques et de leur cohérence sur le territoire au regard de leurs enjeux locaux et des finalités du développement durable.

La nature de cette obligation a été précisée par décret le 17 juin 2011 qui impose la production dudit rapport préalablement au vote du budget de l'année n+1 (soit ici 2014).

Une circulaire d'application en date du 3 août 2011 est venue préciser l'accompagnement de l'Etat dans l'application de ce décret ainsi que les modalités de mise en œuvre.

Décret du 17 juin 2011 :

Article D, 3311-8 : le rapport prévu à l'article L. 3311-2 décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire.

Ce rapport comporte, au regard des 5 finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement :

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;*
- le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.*

Ces bilans comportent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes.

Cette analyse peut être élaborée à partir du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux mentionné au deuxième alinéa de l'article 254 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

Les nouveaux articles réglementaires, inscrits à l'article L. 110-1 du code l'environnement, précisent la structuration à adopter au regard des 5 finalités du développement durable :

- lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,***
- préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,***
- épanouissement de tous les êtres humains,***
- cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,***
- dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.***

Cette troisième édition du rapport de développement durable se base sur une méthode de travail plus ouverte, plus participative et plus collaborative en associant le plus grand nombre d'agents pour l'élaboration du document. Pour ce faire, des entretiens individuels ont d'abord été réalisés avec plusieurs directions. Cette étape a permis, tout en diffusant la culture du développement durable, de récolter directement des informations et de dresser un premier état des lieux des

actions et politiques menées par les services en lien avec le développement durable (pour 2012, 2013 et perspectives 2014). Par la suite, un travail collectif et interne a été fait avec les représentants de différentes directions au cours de 5 ateliers de travail organisés suivant les 5 finalités du développement durable. Cette seconde étape a offert un espace d'échanges directs entre les participants et a permis de renforcer le caractère transversal du concept de développement durable. En plus d'une présentation d'un diagnostic et de l'analyse des politiques sectorielles au regard des 5 finalités, les ateliers ont impulsé le choix des actions et politiques à mettre en avant dans cette nouvelle version du rapport de développement durable de La Cub.

Cette méthode de travail, mise en place cette année, aboutit donc à une version plus légère du document, en comparaison aux deux années précédentes. Il ne présente pas une liste exhaustive des actions, programmes et politiques que la collectivité a menés entre 2012 et 2013 en lien avec le développement durable, mais détaille les éléments qui ont été choisis durant les ateliers de travail par les participants présents. Il expose également, de façon moins poussée, les autres opérations qui ont été décrites par les directions durant les entretiens individuels et présentées par le diagnostic durant les ateliers.

LE RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA MÉTROPOLE DES 5 SENS

SOBRE

Réduction des déchets
Politique de l'eau
Logistique du papier
Réhabilitation des bâtiments de La Cub
Restauration collective
Plan de Déplacement des Employés
Ecoconditionnalités dans les aides
Égalités professionnelles
Démarche des Pionniers

SOLIDAIRE

Clauses dans les marchés publics
Conciergerie
Accompagnement par la Direction des
Ressources Humaines
Révision du Programme Local de l'Habitat
2ème version du Programme d'Intérêt
Général
Couverture numérique
Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire
Lutte contre les inégalités et l'exclusion

SENSIBLE

Boucle Verte
Nouvelles modalités d'aménagement
de l'espace public
Participation
Plan Local d'Urbanisme 3.1
Gestion des risques
Jardins partagés

SINGULIERE

Métropole du ¼ d'heure
Portail numérique des médiathèques
Alimentation et agriculture
Été Métropolitain
Projet métropolitain
Œuvres le long du tramway

STIMULANTE

Économie et emplois
Schéma Directeur Opérationnel des
Déplacements Métropolitains
Plan piéton
Relations internationales
Grenelle des mobilités
Télétravail
Projet d'InterSCoT

LES STRATÉGIES GLOBALES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA CUB

A) Le Projet Métropolitain



Depuis 2010, la Communauté urbaine de Bordeaux (Cub) est engagée dans un travail de réflexion et de prospection sur l'évolution de son territoire, en termes de population, d'habitats, d'espaces verts, de déplacements, ... Cette mission prospective, portant le nom de « Bordeaux Métropole 3.0 » développe un document stratégique, « le Projet Métropolitain », et une nouvelle manière de faire, « la Coopérative métropolitaine ».

Ce projet métropolitain, intitulé « 5 sens pour un Bordeaux métropolitain », a été voté en 2011 par le Conseil de Cub puis mis en œuvre à partir de 2012. La métropole ainsi projetée répond aux 5 adjectifs ou appellations suivantes : solidaire, stimulante, sobre, sensible, singulière. De manière pratique, le projet se décline selon 12 grands travaux dans lesquels se retrouvent les projets « 50 000 logements », « 55 000 hectares pour la nature », « 75 000 nouveaux emplois », « le numérique intelligent » ou encore « Réinventer le fleuve ».

Avec l'Agenda 21, le Projet Métropolitain porte une fonction de chapeau pour assurer la cohérence de l'ensemble des projets. La finalisation des deux documents est concomitante, faisant de l'Agenda 21 une démarche imprégnée par le Projet Métropolitain. Ce document de référence se positionne comme un outil permettant une meilleure anticipation de l'avenir et mettant en perspective les évolutions possibles pour mieux outiller les décisions politiques. Il se repose sur une méthode de travail actant une vision partagée et une mise en cohérence de logiques transversales et durables. Sa fonction de projet chapeau lui confère une place importante dans les politiques menées par la collectivité. De ce fait, les orientations qu'il propose sont prises en compte dans les documents d'urbanisme.

Sur une fréquence trimestrielle, la « revue des 12 travaux » permet de faire un point d'avancement sur les projets, de favoriser les ponts et les synergies entre eux, et d'échanger sur les méthodes appliquées. Ces réunions réunissent tous les pilotes des 12 travaux que sont les directions de La Cub et les partenaires extérieurs chargés de leur pilotage.

B) La démarche d'Agenda 21 de La Cub (A21)

La Cub initie l'élaboration de son Agenda 21 à l'automne 2009 et le valide fin 2011, juste après son plan climat.

150 personnes de différents horizons ont été mobilisées pour élaborer l'Agenda 21 communautaire (des élus communaux et communautaires, des agents communautaires, des partenaires institutionnels, des acteurs socioéconomiques, environnementaux, culturels, ...)

L'Agenda 21 de La Cub ne couvre pas toutes les compétences de la collectivité et n'intègre pas toutes les politiques sectorielles. Il valorise les stratégies en matière de développement



durable, met en avant des actions qui ne sont pas forcément prises en compte par les politiques sectorielles et fixe de nouveaux objectifs pour le développement durable du territoire.

L'Agenda 21 permet ainsi un essaimage du développement durable dans l'ensemble des actions entreprises sur le territoire communautaire. Il est composé de 4 axes, détaillés en 11 orientations qui regroupent 42 actions concrètes (cf.annexe qui présente l'état d'avancement des actions).

Afin d'éviter les plans d'actions redondants, les objectifs communautaires pour la lutte contre le changement climatique, qui sont totalement affichés dans le Plan Climat de La Cub (volet climat de l'Agenda 21, développé ci-dessous) n'ont pas été repris dans l'Agenda 21.

Il en est de même pour les plans d'actions en faveur du développement durable issus des autres politiques sectorielles menées par La Cub (notamment le schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains, la future politique de l'eau, ...).

Toutefois, c'est bien l'ensemble de ses politiques et plans d'actions qui sont porteurs de l'ambition de La Cub en matière de développement durable.

En mai 2012, La Cub a déposé un dossier en réponse à la septième session de l'appel à reconnaissance national des « projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux », lancé par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Cette distinction met en valeur la démarche de développement durable engagée par une collectivité territoriale ou un territoire de projet, visant à répondre à ses principaux enjeux locaux. Mi 2012, ce dossier a été soumis à une double expertise, complétée par des entretiens téléphoniques et une entrevue avec des agents et élus de La Cub. Le projet territorial de La Cub a obtenu cette reconnaissance en mars 2013 et la remise officielle des certificats de reconnaissance a eu lieu le 6 juin dernier à l'occasion du 10^e comité de pilotage régional « projets territoriaux de développement durable Agenda 21 ».

C) Le Plan Climat-Énergie Territorial de La Cub (PCET)

La Cub valide et adopte son PCET en 2011. Celui-ci correspond au volet climat de l'Agenda 21 et est composé de 4 domaines d'intervention et 42 fiches-actions, pour la période 2011-2014.



Composante essentielle de la stratégie métropolitaine, il tend à favoriser l'intégration des problématiques énergétique et climatique dans l'ensemble des politiques communautaires. Ce n'est que la première étape de l'engagement de La Cub par rapport à l'enjeu du climat, pour pouvoir répondre à l'objectif de réduction de 25 à 30 % des émissions de gaz à effet de serre en 2020, et atteindre celui du facteur 4 (national et européen) en 2050. Le plan d'actions 2014-2020 met en place deux changements : la réduction des consommations d'énergie et donc d'émissions de gaz à effet de serre, le développement des énergies renouvelables pour couvrir les besoins énergétiques et substituer ces ressources renouvelables aux combustibles fossiles.

Tout comme pour son Agenda 21, La Cub a souhaité faire labelliser la démarche. Accompagnée par un prestataire pour élaborer le dossier de reconnaissance, la collectivité réalise un état des lieux de toutes les actions en lien avec la lutte contre le changement climatique. En janvier 2013,

elle reçoit pour la première fois le label Cit'ergie, pour les résultats démontrables et exemplaires de politique Énergie-Climat. C'est l'appellation française du European Energy Award qui est décerné par la Commission nationale du label (dépendante de ministères) et l'ADEME (Agence de l'Environnement et la Maîtrise de l'Énergie).

D) La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : le PLU 3.1

En amorçant la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) en septembre 2010, La Cub entre dans le cadre délimité par la loi Grenelle II concernant les documents cadres de déplacements urbains et d'habitat. Dans ce sens, la collectivité intègre le Programme Local de l'Habitat (PLH) et le Plan de Déplacements Urbains (PDU) au PLU pour obtenir un document unique, le PLU 3.1. Le volet déplacements, correspondant au PDU, propose un chapitre sur la cohésion sociale de manière à avoir des actions ciblées pour des publics particuliers (personnes à mobilité réduite, personnes en difficulté socialement, ...).



Il devrait être arrêté à la fin de l'année 2013 et ses objectifs restent identiques à la précédente version. Ils comprennent également la notion de recyclage de la ville existante, de l'économie de l'espace en place du développement de terrains nouveaux. Pour ce faire, ils vont dans le sens d'une meilleure utilisation du territoire, de la densification et de l'introduction de la nature dans les projets de la ville. Le document réglementaire d'urbanisme devient ainsi stratégique, prend en compte le contexte local et les évolutions législatives.

Pour répondre à une dynamique locale du territoire, ce document prend en considération les réflexions menées par les instances communautaires : Bordeaux Métropole 3.0, le projet « 50 000 logements le long des axes de transports collectifs », le Projet Métropolitain, ... La révision du PLU se base sur un travail de concertation avec l'ensemble des communes du territoire, de co-construction du projet avec un ensemble de partenaires, en amont de la procédure, mais également tout au long de l'élaboration du document. Les citoyens ont pu, au préalable, faire part de leurs observations sur un registre mis à disposition dans chaque mairie et sur le site Internet de la participation qui héberge un forum et les documents relatifs à toutes les réunions.

Pour toucher le public le plus large possible, la concertation a été mise en oeuvre au travers de différents temps de rassemblement : forum d'ouverture, réunions publiques dans chaque commune, forum intermédiaire de restitution. La Cub a pu ainsi informer les habitants de l'état d'avancement de la démarche et recueillir leurs avis et propositions lors de ces réunions « Cabaret ».

De janvier à février 2013 dans les 27 communes, environ 1500 participants et 240 élus soit 0,42 % de la population, a participé à l'ensemble des réunions de concertation proposées par La Cub. La fréquentation reste variable entre chaque réunion : elle oscille entre 8 et 180 participants. Avec l'entrée de la commune de Martignas-en-Jalle dans le territoire communautaire, un autre volet de concertation sera réalisé de manière à collecter les avis des habitants de cette commune et de prendre en compte le PLU de la commune dans la révision du PLU 3.1 communautaire.

LES ACTIONS, POLITIQUES ET PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA CUB

A) Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

*La **biodiversité** est une composante essentielle de la durabilité des écosystèmes, dont dépendent toutes les sociétés humaines. Les biens et services qu'elle apporte (aliments, matières premières, substances actives, capacité d'autoépuration...) sont en effet innombrables. De même, le caractère vital des milieux et des ressources qui composent l'environnement planétaire (eau, air, sols...) fait de leur préservation une priorité. Pourtant, parmi les conséquences causées par nos modes de vie à l'environnement, figurent de lourdes pertes de biodiversité et de nombreuses atteintes aux milieux et aux ressources naturelles.*

Aujourd'hui à des niveaux et des taux d'évolution alarmants, ces atteintes résultent en grande part de choix économiques, sociaux et politiques, et hypothèquent la possibilité pour les générations futures de subvenir à leurs besoins et de s'épanouir selon leurs aspirations. 170 pays ont ratifié la convention de 1992 sur la diversité biologique et la communauté internationale s'est engagée, lors du Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg, à réduire de façon significative l'érosion de la biodiversité d'ici à 2010. La France s'est quant à elle dotée, en 2011, d'une nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité.

*Tout comme la biodiversité, l'**eau** fait partie du patrimoine commun de l'humanité. Sa protection et le développement de la ressource utilisable sont d'intérêt général. Malgré l'importance des ressources disponibles en France, on constate des déséquilibres chroniques entre prélèvements et ressources disponibles dans certains bassins. Par ailleurs, l'état de pollution de nombreux cours d'eau, nappes et littoraux peut empêcher son emploi pour l'alimentation humaine et animale (eaux souterraines et superficielles), et entraîner une dégradation des milieux aquatiques. Tout cela rend nécessaire une meilleure gestion de cette ressource et l'implication des acteurs locaux.*

Les services rendus par les écosystèmes sont multiples et fondamentaux pour le développement économique. Leur conservation est essentielle pour un développement durable : elle oblige à des modifications de comportements ainsi qu'à des choix économiques et politiques forts.

1) La politique de réduction des déchets

Objectifs du Grenelle de l'Environnement	2008	2009	2010	2011	2012
Diminuer le tonnage total de déchets incinérés ou stockés (kg/an/hab)	340	323	317	313	310
Réduire la production annuelle d'ordures ménagères et assimilées (kg/an/hab)	352	337	331	335	332
Développer le recyclage matière et organique (%)	31,5	33,7	32,6	33,3	33,9

La Cub s'est engagée dans une démarche participative, avec un certain nombre d'acteurs du territoire, pour réfléchir et élaborer sa nouvelle politique en matière de gestion des déchets. Le but est de répondre à l'un des objectifs de résultat fixés par le Grenelle de l'Environnement (Grenelle I) : réduire de 7 % par habitant sur 5 ans la production des ordures ménagères et assimilées. Au niveau national, les préconisations de la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle fait appel à plusieurs éléments : la prévention, le recyclage, la valorisation des déchets. Pour ce faire, la collectivité mène de manière concomitante 3 phases de travail :

- une étude prospective 2020-30 en concertation avec les élus communautaires réunis en Comités de Projet, de manière à connaître les besoins futurs de traitement,
- l'élaboration d'un Plan Déchets 2012-16, qui s'appuie sur un travail de concertation avec la population,
- un plan d'actions du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD), grâce à un accord cadre de partenariat avec l'ADEME qui accompagnera la collectivité dans l'élaboration et la mise en place du programme durant 5 ans.

Cette dernière étape est fortement axée sur la participation des citoyens, entre septembre 2011 et mars 2012. Au cours du diagnostic préalable, La Cub a sollicité de différentes manières les usagers des services liés à la gestion des déchets sur le territoire (citoyens, associations, acteurs économiques, ...). Cette démarche de participation s'illustre par diverses méthodes de récoltes de données comme des forums citoyens ou de discussions en ligne, une enquête téléphonique, des appels à contribution. L'analyse de tous ces éléments a mené à la rédaction d'un livre vert.

Validé en 2012, le plan d'action du PLPD s'articule autour de 5 axes :

- la sensibilisation des publics (ménages, scolaires) à la prévention des déchets grâce notamment aux équipes des Ambassadeurs du Tri qui s'appuient sur des outils pédagogiques pour apporter les éléments sur la prévention, le tri et la revalorisation,
- les actions éco-exemplaires de La Cub (consommation du papier, achats éco-responsables, réemploi du mobilier,...),
- les actions emblématiques nationales (compostage domestique, stop pub, suppression des sacs de caisse),
- les autres actions d'évitement de la production de déchets (diminuer le gaspillage alimentaire, favoriser les actions d'économie sociale et solidaire des ressourceries,...),
- les actions de prévention quantitative des déchets des entreprises ou actions de prévention qualitatives (constitution de réseau, gestion des déchets dangereux, ...).



Une expérimentation pourrait être lancée en 2013 pour la collecte des déchets. Des puces électroniques seraient disposées sur les containers et des équipements GPS sur les bennes. La phase active pourrait débuter en 2014.

La collectivité ouvre en 2013 le premier local de proximité, dans un quartier du centre-ville de Bordeaux rue Magendie. Contenant plusieurs bacs de tri, il est accessible avec une carte magnétique et présente un double avantage : améliorer l'impact sur l'environnement et apporter un autre cadre de vie aux habitants qui voient l'intérêt de ne plus avoir de poubelles chez eux.

La présence de bornes de tri enterrées est étendue à des sites qui n'ont aucun système de tri des déchets ou seulement des containers. Les actions concernent principalement les grands ensembles de bâtiments (habitat vertical), comme le site de Cenon Palmer.



La prévention passe par la sensibilisation de l'ensemble des citoyens de La Cub. Avec l'aide de la Direction de la Communication pour la réalisation des supports pédagogiques et des directions territoriales pour les actions sur le terrain avec les ambassadeurs du tri, La Cub renforce ses actions de sensibilisation auprès des ménages et des scolaires. Ces actions prennent en compte l'ensemble du cycle du déchet (prévention, tri, valorisation). Les divers supports ainsi réalisés (jeux, applications, ...) et mis en service à partir de septembre 2013, pourraient être renforcés par la mise à disposition d'un bus. Il constituerait ainsi un espace pédagogique en déambulation sur l'ensemble du territoire.

Pour quantifier les effets de sa nouvelle politique de gestion des déchets, La Cub mène des actions plus concrètes, comme la réduction des déchets fermentescibles. Pour cela, elle relance une campagne de distribution de 5000 composteurs individuels auprès des particuliers durant la période estivale de 2013. La Cub souhaite amplifier le phénomène en créant un partenariat avec les bailleurs sociaux et acteurs associés de manière à placer des composteurs dans les logements collectifs, verticaux. La direction envisage également de renforcer le réseau des maîtres composteurs actifs sur le territoire : 50 personnes sont volontaires pour participer aux formations et créer un pool de compétences et de référence en termes de compostage sur La Cub.

La démarche des Pionniers du Climat (voir p .25) est également mise à contribution. En effet, à partir du mois de septembre 2013, 15 familles reçoivent un lombricomposteur et 15 autres des poules de manière à diminuer la quantité de déchets alimentaires produits.

2) La nouvelle politique de l'eau (DSP Assainissement, Contrat Eau potable)

	2010	2011	2012
Distribution de l'eau industrielle (Mm ³)	1,5	1,0	1,0
Volume d'eau prélevé (Mm ³)	51,1	49,0	49,9
Volume d'eau potable distribué (Mm ³)	40,8	40,7	40,7
Volume d'eau épurée (Mm ³)	74,6	64,4	69,3

La Cub est compétente en matière d'eau et d'assainissement. Les chantiers menés en 2010 et 2011 lui ont permis de refondre et réécrire sa politique de l'eau. La démarche ainsi suivie a été marquée par la participation d'un grand nombre d'acteurs du territoire (citoyens-usagers, associations, partenaires, experts) à travers débats, conférences citoyennes, forums, appels à contribution ou séminaires. La volonté de la collectivité a été d'ouvrir cette réflexion au-delà du cercle des élus communautaires.

En s'inscrivant dans la perspective d'une régie publique communautaire pour l'eau à l'horizon 2018, cette politique présente un nouveau cycle stratégique d'actions pour les 20 ans à venir. Elle répond à 3 enjeux transverses :

- enjeu environnemental : préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- gouvernance renouvelée : La Cub est l'autorité organisatrice et déploie une concertation la plus large possible pour une gestion transparente des services, en impliquant les citoyens-usagers et la société civile,
- agglomération millionnaire : donner sa place à l'eau dans les projets de développement urbain.

En 2012, La Cub présente sa nouvelle politique de l'eau qui se décline en un avenant quinquennal de l'eau potable et une nouvelle Délégation de Service Public (DSP) de l'assainissement.

Ces deux aspects de la politique répondent à différentes problématiques du développement durable.

- L'avenant quinquennal de l'eau potable



La refonte de la concession de l'eau potable se fait par la signature d'un avenant quinquennal. La collectivité agira désormais sous l'estampille de sa propre marque, « Eau de la Cub ».

La préservation des ressources naturelles passe par un travail sur le fonctionnement du réseau. Ainsi, les prélèvements sur les nappes déficitaires de Gironde (Éocène, Oligocène noyés) doivent être de moins en moins nombreuses et importantes. La limitation des pertes en eau sur le réseau (suivies de façon régulières) permettent de tendre vers cet objectif et visent à obtenir un rendement ambitieux sur le long terme.

Par cette approche, La Cub s'engage dans une démarche d'économies d'eau. La télé-relève pourrait permettre de limiter la consommation de certains acteurs qui seraient trop « gourmands » (notamment les habitats collectifs et les industriels). L'installation de ce nouveau matériel faciliterait la recherche des fuites sur le réseau et ainsi affinerait l'usage de l'eau. Cette action est également appuyée par la tarification avec des seuils progressifs : 170 m³ pour les particuliers et 5400 m³ pour les gros consommateurs comme les industriels.

La participation de La Cub au projet MAC Eau (Maîtrise et Consommation d'Eau) complète cette

palette d'initiatives. Cette démarche est pilotée par le Conseil Général de la Gironde (CG 33) et le SMEGREG (Syndicat mixte d'études et de gestion de la ressource en eau du département de la Gironde), financée par l'Europe, des collectivités (Conseil Général de la Gironde, Conseil régional Aquitaine), l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et d'autres partenaires. Elle permet de renforcer le projet de maîtrise des consommations en eau, qui est basé sur la distribution de kits hydroéconomiques (douche, sanitaires, éviers) aux particuliers et aux bailleurs sociaux sur les communes de Mérignac, Gradignan ou Talence par exemple.

En janvier 2014 sera mis en place un chèque Eau, dans la lignée du Fonds Social du Logement (volet eau). La collectivité aidera les foyers les plus en difficulté pour régler leur facture, comme elle le fait déjà à travers la réduction de la redevance en eau potable et de l'abonnement des usagers individuels.

- La Délégation de Service Public Assainissement (DSP)

Le renouvellement de la DSP a eu lieu en 2012, ce qui a conduit à la mise en place d'une société de gestion dédiée. La gouvernance de la DSP a été modifiée en ouvrant le conseil d'administration de la société à des représentants d'associations, de la société civile et des personnalités qualifiées. Sur les 700 engagements de la délégation, une centaine est liée au développement durable.

Le délégataire a obtenu au 1^{er} semestre 2013 une certification ISO 50 001, en rapport avec la gestion de l'énergie. Celle-ci concerne la consommation en énergie pour les bâtiments, le process, les déplacements des agents. Le service s'engage aussi d'ici 2018 à réduire de 10% les émissions de gaz à effet de serre dues à ses activités par rapport à 2010. Tout un ensemble de plan d'actions, de stratégies et d'études vont permettre de répondre à cet objectif.

Des études naturalistes sont menées sur le bassin fluvial pour suivre l'évolution des populations faunistiques et floristiques dans ces milieux particuliers. Par ailleurs, la Direction de l'Eau participe aux projets Etiage et Magest qui permettent de suivre la biodiversité dans la Garonne ainsi que les impacts des rejets sur ce milieu fluvial.

Tout comme l'avenant quinquennal, la nouvelle DSP assainissement propose une réduction du montant des redevances par rapport au précédent contrat.

La société délégataire porte un intérêt particulier à ses salariés et s'inscrit dans une démarche sociale. Elle propose ainsi des aides aux structures d'insertion ou de réinsertion, ouvre les postes à des personnes en situation de handicap et développe un accompagnement pour ses salariés.

3) La Boucle Verte

Le territoire communautaire est composé pour moitié d'espaces naturels et agricoles. La Cub s'est engagée à préserver et valoriser cette nature riche et diverse présente dans les espaces urbains



et périurbains (parcs, jardins, bois, prairies, zones maraîchères, ...). Pour mieux la faire découvrir, un projet de sentiers de marche a été initié en 2006 : la Boucle Verte. Cet immense lasso, faisant le tour de l'agglomération en traversant 20 des 28 communes de La Cub et Latresne, est en cours d'achèvement. L'été 2013 a vu 3 tronçons s'ouvrir : Bègles – Villenave d'Ornon – Talence – Gradignan (vallée de l'Eau Bourde), Saint-Médard – Le Haillan – Eysines – Blanquefort – Bruges (parc des Jalles), Bouliac – Floirac – Cenon – Lormont – Bassens (les coteaux de Garonne). La boucle sera totalement accessible en 2014, mesurera 144 km et reliera 6 grands types de paysages entre eux

(coteaux, forêts, vallées, marais, plaines, prairies humides). Des chemins ou sentiers traversent et relient les parcs des Jalles, des Coteaux ou encore des marais de la presqu'île d'Ambès. Tout comme pour les milieux naturels « préservés des activités humaines », l'itinéraire traverse des milieux utilisés, transformés à des fins notamment agricoles. Le passage par ces secteurs offrira la possibilité d'acheter des produits chez les producteurs locaux, dont certains proposent la vente directe.

Le principal objectif véhiculé par la Boucle Verte, balisé et protégé, est de faire découvrir et connaître le patrimoine naturel de La Cub aux habitants ou personnes de passage sur le territoire. Ce patrimoine constitue le cœur d'ouvrage de l'initiative « 55 000 hectares pour la nature » qui est le pendant de la démarche « 50 000 logements autour des axes de transports collectifs ». Le rôle de la nature y est appréhendé aussi bien du côté social, économique qu'environnemental. Pour appuyer la démarche de la Boucle Verte, l'édition et la distribution de topoguides (pendant les journées d'inauguration, à l'hôtel de La Cub, dans les communes, les refuges, les offices de tourisme ou en ligne) simplifient le repérage sur le terrain et favorisent une meilleure connaissance du patrimoine à découvrir avec l'appui d'un balisage spécifique.



La Boucle Verte est un parcours linéaire et structuré, en relation avec les lignes de transports en commun. Son tracé figure sur la nouvelle version de la carte interactive ou papier répertoriant l'ensemble des parcs du territoire communautaire. Ce circuit pédestre est inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée du Conseil Général de la Gironde et présente un grand nombre d'itinéraires de balades adaptés à tous les marcheurs (12 itinéraires de 3 à 10 km concernant les 3 premiers tronçons ouverts) durant l'Été Métropolitain.

Les itinérances peuvent se faire en plusieurs étapes, grâce à la répartition de refuges péri-urbains sur le territoire : le tronc creux à Pessac, le hamac à Gradignan, les guetteurs à Bègles, la belle étoile à Floirac, le nuage à Lormont et la vouivre à Ambès. En bordure de la Boucle Verte, ces haltes donnent l'occasion aux promeneurs de passer une nuit dans un espace naturel préservé, de s'offrir une retraite insolite en dehors des aires ou zones de camping normalement indiquées.

Imaginé et géré par l'association Bruit du frigo, appuyée par Zébra3 et Buy-Self, ce projet est financé par la collectivité, qui laisse l'entretien et la réservation des structures à la charge des communes qui les accueillent. Leur accès est gratuit et amène les personnes à découvrir l'environnement de la métropole d'une autre manière. Dans un dernier temps, la Boucle Verte invite à la création de lien avec la nature et la culture notamment au cours de l'Été Métropolitain. Cet événement offre un large panel de manifestations sur le territoire et la possibilité d'utiliser des modes de déplacements doux notamment en empruntant la Boucle verte. Elle côtoie de très près les refuges péri-urbains qui appellent les usagers de la marche ou du vélo à faire une pause « nature » au cours de leur randonnée durant plusieurs jours.

4) L'atlas participatif de la biodiversité

Le territoire de La Cub, couvert pour moitié d'espaces naturels et agricoles (coteaux calcaires, bords de cours d'eau, zones humides, forêt, marais), présente une faune et une flore très riches. Les espaces urbanisés n'en sont pas moins dépourvus. Pourtant, la connaissance de cette biodiversité reste très sporadique : la bibliographie est poussée pour des sites comme la Réserve Naturelle de Bruges et beaucoup moins fournie par ailleurs.

Pour remédier à ce manque de connaissances naturalistes du territoire, la collectivité lance un atlas de la biodiversité à partir de 2012. Il constitue un état « 0 » de la nature sur le territoire communautaire, répond à l'action 22 de l'Agenda 21 de la communauté urbaine « Améliorer la connaissance sur la biodiversité du territoire de La Cub par la réalisation d'un atlas de la biodiversité », ainsi qu'à l'un des axes du Projet Métropolitain (la Métropole Sensible). A terme, il enrichira le travail futur dans la mise en place de la Trame Verte et Bleue, et sera mis à jour tous les 5 à 10 ans. Les principaux objectifs de cet atlas sont d'identifier les zones sensibles à partir des espèces qui y sont présentes, de mieux comprendre et appréhender le fonctionnement des habitats et les enjeux liés à la biodiversité communautaire et de sensibiliser le grand public.



De juin à octobre 2012, le projet débute par un état de l'art de la connaissance existante en se rapprochant des communes qui ont déjà réalisé un inventaire, et par la synthèse de toutes les données naturalistes ainsi récoltées.

Les inventaires complémentaires, lancés à partir d'octobre 2012, se feront jusqu'en octobre 2014 et concernent un panel large d'espèces floristiques et faunistiques (amphibiens, reptiles, oiseaux, mammifères, chauves-souris, libellules et papillons). Ils sont pris en charge par un groupement de commande constitué de la Ligue de Protection des Oiseaux Aquitaine (LPO), Cistude Nature et deux bureaux d'étude, Elyomis et Apex. Cette étude est réalisée avec le concours financier du Fond Européen de Développement Régional (FEDER) et le Conseil Général de la Gironde.

À partir de mai 2013, La Cub sollicite aussi le grand public pour relever des espèces communes et visibles dans des lieux comme les jardins, sur les balcons ou dans les parcs. Ainsi, le hérisson, le lézard des murailles, la huppe fasciée, les hirondelles rustiques et de fenêtre sont de bons indicateurs de l'évolution de la biodiversité et du changement climatique. L'ensemble des données récoltées par les spécialistes, les passionnés et le grand public, alimentera une enquête d'ampleur nationale menée par le Muséum d'Histoire Naturelle et la LPO. Les observations pourraient également compléter les bases de données réalisées à d'autres échelles (Conseil Général de la Gironde, Conseil Régional d'Aquitaine, État).

Les citoyens peuvent communiquer leurs observations par deux moyens :

- le site Faune Aquitaine, portail collaboratif géré par la LPO Aquitaine, où un nouveau module vient d'être ouvert pour le grand public,
- les réseaux sociaux (Facebook) et la page Internet « Espèces de Métropole » sur laquelle des photos, commentaires et questions peuvent être postés.

Des phases de sensibilisation à travers des sorties nature permettent au grand public de compléter ses connaissances naturalistes.

Entre octobre 2014 et mars 2015, des fiches pratiques et cahiers techniques seront rédigés à l'attention des services communautaires et des communes. Ils auront connaissance de ce patrimoine naturel, des premiers examens des zones à enjeux, des zones à contraintes et des pressions s'exerçant sur la biodiversité pour mieux la maintenir à l'avenir. Un guide sera aussi édité pour le grand public afin de lui présenter les espèces, les enjeux et introduire les bonnes pratiques afin de favoriser la biodiversité près de chez soi.

5) Les nouvelles modalités d'aménagement de l'espace public

Avec l'entrée en 2013 de la commune de Martignas-en-Jalles dans la collectivité et des projections d'une agglomération millionnaire à l'horizon 2030, le territoire de La Cub est en pleine mutation. Les attentes du point de vue du Grenelle de l'Environnement vont vers une lutte contre l'étalement urbain et une densification accrue des centres urbains. Dans ce contexte, la politique d'aménagement de l'espace public de La Cub évolue notamment grâce à la rédaction et la validation d'un guide sur les nouvelles modalités d'aménagement, fin 2012. Menée en lien avec les autres démarches emblématiques communautaires ou la révision du PLU 3.1, la démarche trouve une articulation avec le PPI (dans la recherche d'économie dans les actions du Programme Pluriannuel d'Investissement) et avec le PLPD (à travers le recyclage des matériaux). Elle est le fruit d'une méthode de travail singulière :

- ouverte aux aménageurs, aux bailleurs, à l'OIN (Opération d'Intérêt National) et aux directions de La Cub,
- transversale : les équipes projets sont composées de directions de La Cub intéressées,
- participative : programmation de 6 séminaires sur des sujets très spécifiques.

L'ensemble de ces acteurs de l'aménagement de l'espace public ont été mis à contribution pour la co-construction de ce nouvel outil. Une équipe pluridisciplinaire, associant 4 élus référents, a organisé, accompagné et valorisé les différentes phases de travail conduisant à la rédaction du document en 2012.

L'objectif principal du guide est d'orienter les projets vers un espace public plus souple dans ses usages et ses évolutions, plus économe en coût global et espace, plus contextualisé et respectueux de l'environnement. Le document est constitué d'une note stratégique, de 22 fiches-actions pour impulser le passage à l'acte et une liste de projets répartis sur le territoire, servant de test pour l'application de ces nouvelles dispositions. La mise en œuvre débute en 2013 et voit 20 actions déjà engagées en avril. L'objectif est d'atteindre 40 actions d'ici la fin de l'année et de pouvoir généraliser ces modalités sur l'ensemble des projets ciblés dans le guide.

En amont des projets, des groupes ressources étudient les stades de programmation et d'avant-projet, et évaluent avec les aménageurs la prise en compte des modalités dans les lignes directrices des projets. Dans un second temps, l'évaluation de l'état d'avancement des travaux est prise en charge par un comité Espaces Publics (comité stratégique politique), constitué du président de La Cub, de 10 membres élus, de 4 responsables de pôles (ou représentants), d'un expert et du maire (ou représentant) de la commune impactée par le projet. Ces actions sont appuyées concrètement par un animateur et un chef de projet.



Ces nouvelles modalités d'aménagement de l'espace public entraînent une réflexion sur la végétalisation urbaine : une fiche-action amène à étudier systématiquement l'opportunité d'introduire de la végétation dans les projets. L'artificialisation ou l'imperméabilisation des sols, fortement ancrée dans la culture communautaire, impacte la vie du sol qui joue un rôle dans le stockage du CO₂ grâce à l'humus. L'enjeu de limiter les emprises foncières est multi-thématique et certaines emprises ont été remises en question à travers le guide. L'évolution des modalités réside dans l'absence de réponse uniforme ou normalisée appliquée à l'ensemble des projets, et dans le fait de ne pas avoir développé de nouvelle norme. Les réponses apportées par le guide sont variées, prennent en compte la biodiversité et s'interrogent sur la place à laisser à la nature dans l'espace public.

MAIS AUSSI...

La Charte de l'arbre

Pour les aménagements des espaces publics, des réflexions peuvent être menées sur le type de plantes à utiliser en fonction des conditions les plus adéquates pour leur développement (sol, paramètres climatiques, cortèges végétaux, ...).

En 2013, la Direction de la Nature constitue des groupes de travail pour réaliser et valider une Charte de l'Arbre. Ce document participatif inclut des acteurs du territoire communautaire, principalement les communes gestionnaires du patrimoine arboré, et amènerait à la ratification de la Charte internationale de l'Arbre. Le document ainsi rédigé permettrait d'avoir un travail fin sur ce type de végétation : adaptation au territoire, conditions de vie de l'arbre en ville (hostilité du milieu à son développement au travers des conditions de volumes et de milieu octroyées), mise en place d'une gestion durable. De plus, la charte constituerait un référentiel partagé sur lequel les aménageurs pourraient s'appuyer. Elle engloberait également la sensibilisation en interne des directions de La Cub intervenant sur les espaces publics arborés.

Le suivi de la biodiversité sur les zones de faucardage

De manière générale, la voirie est un espace qui est soumis à de multiples travaux. Les infrastructures qui le composent ne s'arrêtent pas seulement aux linéaires de béton déroulés pour constituer les axes routiers. La voirie comprend également les espaces verts qui bordent ces routes et qui présentent différents atouts esthétiques et environnementaux. Pouvant contenir une certaine richesse faunistique et floristique, ces espaces constituent également des zones tampons, des zones d'absorption des eaux pluviales ou des zones de fraîcheur.

L'entretien des accotements est fait par le faucardage, qui tend à être plus raisonné. Pour mesurer l'impact de cette méthode sur la biodiversité, la Direction de la Voirie a fait appel à un prestataire extérieur en 2011 qui s'est penché sur l'évolution de la végétation herbacée impactée par un faucardage raisonné.

La situation idéale serait que toutes les zones d'accotements puissent bénéficier de ce type d'entretien. La sensibilisation des agents de voirie et des CGEP (Centres de Gestion de l'Espace Public) sera indispensable pour que cette méthode soit pérennisée et intégrée dans les modes de gestion de la voirie.

La gestion des risques et des nuisances

Les risques inondations prennent une place importante de par la présence du fleuve qui traverse le territoire communautaire. Le Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (Papi) permet de faire des investissements conséquents comme la remise en état des digues, qui sont pour certaines dans un état dégradé. Le Référentiel Inondation Gironde (RIG) apporte une étude théorique par la modélisation qui permet de mieux appréhender les prospectives dans ce domaine, notamment en termes de changement climatique et de mettre en place des actions de prévention du risque. Une cellule « Digue » va être créée à La Cub, au sein de la Direction de la Voirie, pour gérer les digues dont La Cub est gestionnaire et assurer un appui technique aux syndicats.

L'hypercentre de l'agglomération bordelaise est sujet aux désagréments causés par le bruit et le développement de transports doux est un moyen pour le diminuer. Dans le cadre de la prévention du bruit, un partenariat avec l'ADEME met en place plusieurs actions : mise à disposition d'outils de mesure du bruit, meilleure isolation phonique des bâtiments et des habitations individuelles les plus exposés de l'agglomération. À partir de cartographies, les acteurs identifient les zones à bruit critiques qui seront complétées par des audits acoustiques des logements. Ces initiatives permettront de proposer des isolations phoniques, voire de les coupler à une isolation thermique. Les secteurs identifiés les plus critiques de l'agglomération en termes de bruit routier sont la partie Nord des boulevards et le boulevard Juliot Curie. Cette prospective en lien avec le bruit s'étend sur l'ensemble du territoire puisque la collectivité aide les communes à concevoir leur Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) en s'appuyant sur le travail réalisé notamment au travers des cartes de bruit routier.

La Cub travaille sur d'autres risques : la thématique de l'air a été intégrée au travers de l'étude Zone d'Actions Prioritaires pour l'Air (ZAPA) du Comité de suivi Santé Environnement. Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) apporte son aide pour concevoir les cartes concernant les mouvements de terrain sur La Cub.

L'accompagnement des agents de La Cub (voirie, aménagement)

Les projets d'aménagement ne prennent pas encore suffisamment en compte les problématiques environnementales. Pourtant, leur impact peut ne pas être négligeable, surtout depuis les derniers événements climatiques. Dans ce sens, la Direction de la Nature a réfléchi à mettre en place une formation pour les agents sur cette thématique à partir du mois de septembre 2013. Les techniciens et les directions ont fait remonter leurs attentes et besoins, dans lesquels se retrouve la prise en compte du patrimoine naturel dans la phase amont d'un projet. Ainsi, des études préalables permettent de concevoir les projets de manière écologique ou d'intégrer des critères environnementaux dès la conception.

Faisant suite au Débat de développement durable¹ de mai 2013 sur la nature et l'aménagement, la formation est un rappel des référentiels existants sur la prise en compte de la biodiversité, de la nature dans les projets d'aménagement. Ses principaux objectifs sont de :

- faire évoluer les façons de faire la ville et les modalités d'aménagement,
- donner des clés pour que les directions de la collectivité deviennent autonomes sur ce

sujet.

Le Projet d'InterSCoT

Lancée en juillet 2011 à l'initiative du Préfet et du président du Conseil Général de la Gironde, la démarche d'InterSCoT offre un espace de dialogue au niveau du département en associant différentes échelles d'acteurs. La démarche est épaulée par un Comité de liaison des élus et vise à articuler les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) couvrant le département, au niveau des territoires urbains, ruraux, périphériques et de la métropole bordelaise (La Cub s'engage aux côtés du Syndicat Mixte du SCoT de l'Aire Métropolitaine Bordelaise ou Sysdau).

Sans portée réglementaire, cette démarche constitue un processus politique de cohésion et de coopération entre les territoires de la Gironde pour trouver un certain équilibre entre eux. Elle impulse aussi une meilleure articulation des politiques publiques de l'habitat et de l'urbanisme commercial. Les objectifs de la démarche se trouvent dans une réorganisation des polarités girondines, la lutte contre l'étalement urbain tout en accompagnant une croissance équilibrée sur le territoire. La démarche impulse également une meilleure connaissance des forces et faiblesses économiques de la métropole bordelaise et du département, de manière à identifier les coopérations et les filières à développer.

L'ensemble des réflexions mène à la rédaction du « Manifeste des territoires pour l'avenir concerté de la Gironde » en 2012. Il engage l'InterSCoT sur 4 grands enjeux (ressources naturelles, aménagement, économie, gouvernance) et 20 engagements collectifs tout en étant complémentaire au Projet Métropolitain.

¹Les débats du DD sont des temps d'échanges organisés régulièrement par La Cub qui ont pour objet le partage de connaissances sur un sujet d'actualité en lien avec le développement durable. Ils sont à destination des élus communautaires, responsables techniques des 28 communes de La Cub et organismes concernés par la thématique abordée (associations, universitaires..).

B) Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Si l'on voit généralement assez bien en quoi la production, agricole ou industrielle, est liée aux enjeux du développement durable, il est parfois malaisé de voir que c'est notre modèle de développement tout entier qui demande à être questionné. La pollution des milieux, la surexploitation des ressources naturelles et les atteintes à la biodiversité causées par notre modèle de production actuel n'est que le pendant d'une consommation de masse où le consommateur est déresponsabilisé. S'inscrire dans une logique de développement durable demande donc de revoir nos habitudes économiques et d'adopter des modes de consommation et de production plus raisonnés, plus respectueux de notre environnement et de nos conditions de vie. Il s'agit tout simplement de prendre conscience des conséquences de nos choix ce qui nécessite de s'interroger au quotidien et de chercher à être informé des alternatives qui existent.

Par ailleurs, ce modèle de développement, s'il a fonctionné pour un certain nombre de pays, ne pourra être le même pour les pays en voie de développement sans mener à un épuisement irréversible des ressources naturelles, et donc à des tensions internationales. Le développement de ces pays et l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants sont cependant souhaitables. L'innovation est ici le maître mot. De nouveaux modes et logiques de production, de nouveaux biens et services, de nouvelles approches techniques et sociales, prenant en compte les finalités du développement durable, sont nécessaires.

*Pour contribuer à l'épanouissement de chacun, un système économique durable, une **économie verte**, se doit d'orienter le progrès technique et les évolutions sociales qu'il entraîne en ce sens, et d'assurer une juste distribution des richesses.*

Comme le rappelle le rapport Brundtland, le développement de modes de consommation et de production responsables est donc essentiel et « devrait être portée à tous les niveaux de la décision ». Les collectivités territoriales ont ici un rôle d'exemplarité à jouer. Elles se doivent de faire preuve d'écoresponsabilité non seulement en tant que prestataires de services publics auprès de la population mais encore en tant que consommateurs.

1) Les clauses dans les marchés publics et l'adhésion à l'association Aquitaine des Achats publics Responsables (3AR)

La prise en compte de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics par La Cub est de plus en plus importante. La Direction de la Commande Publique (DCP), dès la définition du besoin, intègre autant que faire se peut des clauses éco et socioresponsables dans les marchés publics.

- Les clauses environnementales (éco responsabilité)



En 2013, la DCP et le service formation mettent en œuvre une formation à l'attention des rédacteurs de marchés de voirie (techniciens et ingénieurs) afin qu'ils prennent en compte les critères environnementaux dans les marchés publics, pour notamment contribuer à la diminution des gaz à effet de serre (utilisation d'enrobés tièdes, recyclage de matériaux sur le site du chantier, ...). Cette action est à mettre en relation avec l'évolution des modalités d'aménagement de l'espace public et des fiches-actions rédigées dans cette nouvelle version du guide. En effet, les travaux de voirie sont ceux qui ont le plus d'impacts sur l'environnement et représentent 60 à 70 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire. Les grands travaux, premier poste d'émissions devant la gestion des déchets, représentent près de 40% des émissions de gaz à effet de serre de La Cub. Les autres pôles d'activité se répartissent de la manière suivante : 27% pour le bâti, 26% pour les transports et 25% pour la consommation.

La formation, effective à partir d'octobre 2013, est organisée en partenariat avec l'ADEME, la DCP, la Direction des Formations et l'USIRF (Union Syndicale des Industries Routières de France). Elle comprendra 2 sessions de 2 jours pour les techniciens rédacteurs de marchés et 2 sessions de 1 jour pour les surveillants de travaux chargés du suivi en exécution du critère environnemental. À partir de 2014, La Cub envisage d'acquérir en outre l'écocomparateur SEVE (Système d'Évaluation des Variantes Environnementales). Ce logiciel mis en œuvre par l'USIRF est basé sur 3 critères : transport, gestion des déchets et énergie. Cet outil est déjà utilisé par le Conseil Général de la Gironde et permet de comparer les offres présentées par des entreprises sur la base de critères environnementaux identiques.

Actuellement, une centaine de marchés de La Cub par an intègre des clauses environnementales. Cela couvre les marchés de travaux mais aussi des marchés de prestations, de services et de fournitures.

- Les clauses sociales (socio responsabilité)

La prise en compte des clauses sociales dans les marchés publics passés par La Cub continue de progresser. Pour la seule année 2012, La Cub a notifié 60 000 heures d'insertion dans le domaine de la voirie. L'accompagnement des clauses sociales est assuré par les 6 PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) de l'agglomération, chargés d'effectuer le recrutement et le suivi des personnes en insertion pour le compte de La Cub. Le PLIE établit également un bilan qualitatif du dispositif en indiquant le nombre de sorties positives (CDD, CDI, contrats pro, ...) pour les personnes en insertion passées par le dispositif « Clauses sociales » de La Cub.

- L'adhésion de la collectivité à l'association 3AR (Association Aquitaine des Achats publics Responsables) en 2013

Ce réseau, porté par l'ADEME et la région Aquitaine depuis 6 ans, se constitue en association pour avoir une meilleure visibilité et proposer des formations, des accompagnements et mettre à disposition des outils pour les acheteurs publics. Cette association, dont fait partie La Cub et de nombreuses autres collectivités d'Aquitaine, se fixe comme objectifs : l'entretien d'une dynamique régionale autour des achats responsables, l'accompagnement et la facilitation de la réalisation d'achats responsables (sur le plan technique, juridique et organisationnel), la valorisation des retours d'expériences et l'évaluation des progrès réalisés.

2) Le changement de comportements et la démarche des Pionniers du climat

L'adoption du plan climat en 2011 montre l'engagement de La Cub à diminuer les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire. Pour atteindre ses ambitions, la collectivité met en place un certain nombre de mesures structurantes (réhabilitation de bâtiments et renouvellement du parc automobile communautaire, limitation de l'étalement urbain, promotion des modes de déplacement alternatifs à l'automobile...) et doit également impliquer l'ensemble des acteurs du territoire. À travers les contrats de co-développement, la collectivité peut engager les communes à accompagner les habitants dans le changement de comportements en faveur du climat : la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre. La démarche des « Pionniers du Climat », développée en faveur des citoyens, est pilotée par la Direction du Développement Durable et de la Participation, en étroite collaboration avec la Direction de la Communication, ainsi qu'avec la communication interne. La Cub a retenu un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO), groupement constitué du cabinet de conseil Presqu'île, du CREPAQ (Centre Ressource d'Écologie Pédagogique d'Aquitaine) et de l'agence de communication One Blood, pour mener à bien le projet, animer le dispositif, assurer le suivi et l'évaluation. La démarche mobilise, par ailleurs, un certain nombre de partenaires comme les communes de La Cub, le Conseil Général de la Gironde, certains acteurs économiques et associations,...



La première phase de ce dispositif de mobilisation citoyenne a mobilisé 100 foyers volontaires répartis en 10 groupes ou tribus du climat à partir de décembre 2012. Parmi les volontaires, on compte une dizaine de familles d'agents de La Cub et une dizaine de « foyers boostés » avec lesquels une collaboration plus étroite est développée. L'ensemble des tribus dispose chacune d'une identité visuelle et d'un slogan. Elles s'engagent sur un an à être accompagnées, conseillées de manière individuelle sur 3 thématiques retenues (les consommations d'énergie et d'eau chaude sanitaire dans leur logement, les consommations de biens et services courants, et les modes de déplacements) et évaluées sur les efforts accomplis durant l'année d'accompagnement.

Pour fidéliser les participants, un programme détaillé et varié leur est proposé tout au long de la démarche. Des ateliers de coaching et des visites apportent des éléments concrets à toutes les tribus et un référent volontaire par tribu est formé pour accompagner les familles. Des outils numériques pour agrémenter les ateliers et suivre l'évolution des gains dus au changement de comportement sont mis à disposition des volontaires.

Pour obtenir un effet boule de neige, il est souhaité qu'un public plus large soit sensibilisé à ces comportements durables grâce aux familles pilotes qui seront le relais des informations relatives au changement climatique et à la maîtrise de l'énergie. Elles deviendront ainsi les ambassadrices de la démarche et permettront sa pérennisation sur plusieurs années, à partir de 2014.



3) La place de l'agriculture et l'enjeu de l'alimentation sur le territoire

Le territoire communautaire est pour moitié recouvert par des espaces verts, naturels et agricoles. Engagée dans une démarche de mise en valeur du patrimoine (projet « 55 000 hectares pour la nature ») et de diminution des émissions des gaz à effet de serre, la collectivité souhaite de plus en plus valoriser une production agricole locale. Pour cela, La Cub s'engage au travers de différents domaines pour insuffler un développement plus poussé de l'agriculture sur son territoire.



L'aide à l'installation d'agriculteurs est la première étape de l'engagement communautaire.

En effet, depuis 2007, La Cub aide les jeunes porteurs de projets dans les couveuses de la FRCIVAM (Fédération Régionale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural) et développe une agriculture biologique. Elle forme des maraîchers et agriculteurs dont le recrutement se fait de plus en plus hors du cadre agricole (donc hors cadre familial) mais avec des personnes motivées pour développer cette activité. La Cub a également développé un partenariat avec la Safer (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) et la Chambre d'agriculture. Ces partenaires réfléchissent alors à la place de la nature et à la gestion de fonciers lors de leur acquisition, ce qui fait référence à la réforme de compensation. La convention signée avec la Chambre de l'agriculture pose l'objectif de prendre en compte la qualité de l'eau et le changement des pratiques agricoles dans les projets et de suivre la progression de l'agriculture biologique sur le territoire.

En s'axant sur une agriculture propre, La Cub s'oriente vers une production alimentaire locale et raisonnée véhiculée par les circuits courts. Le relais des AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), constitué avec la FRCIVAM depuis 2007, souhaite améliorer son fonctionnement et d'autres actions s'organisent pour faire découvrir les espaces agricoles et appuyer les achats de produits à la ferme, de plus en plus recherchés par la clientèle. Ainsi, La Cub appuie les initiatives telles que l'accompagnement des marchés fermiers et de producteurs, le Drive fermier de la Chambre de l'agriculture et des actions inscrites dans les contrats de co-développement (Raid des maraîchers à Eysines, semi-marathon des Jalles, ...).

La Direction de la Nature a lancé un projet apicole, en 2010, sur le territoire communautaire. Des ruches ont été installées sur Pessac (site du Bourgailh) en lien avec la commune et sur Eysines (sur un site qui n'appartient pas à La Cub). Un projet pourrait permettre l'installation de ruches sur le toit de l'hôtel communautaire.

La question de l'alimentation et de la restauration est aussi un enjeu important pour La Cub, qui concerne aussi bien la collectivité que les groupements de cantine. La contractualisation avec l'association Arbio permet de mettre en place un réseau d'acteurs sur le territoire et une action plus globale de développement d'une agriculture biologique. Cette contractualisation permet le regroupement de villes qui peuvent rencontrer des producteurs d'Aquitaine et de proximité et intégrer le bio dans leurs marchés. Elle permet aussi la réunion de l'ensemble des producteurs de La Cub pour leur présenter l'évolution de la réglementation biologique et les inciter à produire du bio. Arbio propose un label « Territoire engagé », obtenu lorsque plus de 6 % de SAU (Surface Agricole Utile) ou plus de 20% des produits des cantines des communes sont biologiques. La commune de Bruges est déjà labellisée et La Cub souhaite obtenir ce label en réunissant le plus de communes possibles dans ce cadre. Elle devrait, dans un premier temps, être labellisée fin 2013 – début 2014 grâce à l'engagement pris et mis en œuvre par sa régie de la restauration.

MAIS AUSSI...

Les Juniors du Développement Durable (JDD)

Depuis 2001, le dispositif JDD participe à la sensibilisation des écoliers sur le développement durable. Un tissu associatif prend en charge les animations et la mise en œuvre des projets avec les écoles, et La Cub s'appuie sur un partenariat avec l'ADEME et l'Académie de Bordeaux. L'évolution du dispositif est marquée par une plus grande transversalité des sujets abordés et des directions communautaires impliquées. L'objectif n'a pas bougé : répondre aux attentes des enseignants et les rendre autonomes dans le développement de projets en lien avec le développement durable et d'autres thématiques. Le dispositif s'articule autour de la sensibilisation, du montage de projet, de la formation des enseignants et de la création d'Agendas 21 scolaires. Le degré de subvention accordée est d'autant plus importante que l'implication des écoles et le nombre d'interventions prévues sont soutenus.

La philosophie en 2012, ainsi que l'art et la culture en 2013 ont été ajoutés aux thèmes de l'eau, du tri des déchets, de la biodiversité, des transports doux et de la solidarité. Les juniors philosophes abordent la question de la place de l'Homme dans la Nature. Les juniors créateurs s'intéressent à la transmission du savoir, du savoir-faire et intergénérationnelle en partant de la problématique du développement d'un jardin au travers d'une pièce de théâtre.

Les heures de formation proposées par les JDD sont incluses dans le plan départemental de formation des maîtres d'école. Elles sont animées essentiellement par le service en charge des JDD mais aussi par d'autres directions de La Cub, des prestataires de la collectivité et des associations. Des axes de travail vont compléter le plan de formation des JDD et donnent plus de poids aux projets. La philosophie est renforcée par un nouveau projet, à la rentrée de l'année scolaire 2013-14, pour mieux comprendre le cycle de vie du déchet. Un professeur en philosophie étudiera l'évolution de la perception du déchet chez les écoliers et l'équipe enseignante. Ces temps de débat seront alimentés par des ateliers et animations réalisés par des associations.

En 2012, une quarantaine d'associations est intervenue auprès des écoles et de quelque 10 000 enfants. En juin 2012, ce sont 71 écoles qui ont participé aux journées de valorisation organisées au Rocher de Palmer. Des agendas 21, qui sont des démarches plus longues, ont également démarré : 7 en écoles et 6 en centres de loisirs.

Le dispositif concerne 150-200 écoles du territoire, qui en compte 450 au total. Plusieurs d'entre elles reviennent d'une année sur l'autre ou sont contactées pour tester de nouvelles approches. Le nombre d'enseignants ayant suivi les formations a augmenté alors que le nombre de projets développés a légèrement diminué. L'intérêt serait que la majorité des établissements soient inscrits au dispositif et qu'une grande partie du territoire y ait participé, au moins une fois.

	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Nombre d'écoliers ayant participé aux actions pédagogiques mises en place sous le label « Juniors du Développement Durable »	12 000	13 000	11 000
Participation aux agendas 21 scolaires	2000 élèves	15 établissements	14 établissements
Participation aux journées de valorisation organisées autour du DD	100 écoles, des centaines d'enseignants	5000 élèves	4000 élèves

Les jardins collectifs

Le territoire présente des parcelles cultivables réparties sur plusieurs communes. La Cub désire connaître précisément ce patrimoine existant et potentiel (jardins ouvriers, familiaux, collectifs d'habitants, pédagogiques, d'insertion sociale). En 2013, le bureau d'étude Saluterre et le PADES (Programme d'Autoproduction et Développement Social) réalisent un diagnostic sur l'existant et les ressources mobilisables (humaines, foncières), sur les méthodes à mettre en place suivant les besoins identifiés. Il amène à la rédaction de la Charte des Jardins ou de l'autoconsommation pour un développement social sur le territoire communautaire. Sa conception et sa mise en œuvre se

font avec plusieurs acteurs du territoire : Jardins d'Aujourd'hui, Place aux jardins, le PADES et Saluterre. Ces opérateurs peuvent accompagner les communes, porteurs de projet et associations à développer des jardins partagés, en prenant en compte l'environnement, la qualité de l'eau, la biodiversité. Les aides actuelles visent l'acquisition d'équipement et sont possibles par le biais des contrats de co-développement avec les communes et du règlement Nature pour les associations. L'ambition de la Charte est d'augmenter les aides pour accompagner les acteurs souhaitant développer ce type d'espace. Elle encadre les publics visés pour accéder aux jardins partagés, la gestion et l'animation pour réguler et suivre ces parcelles (accès, répartition géographique). D'autres partenaires s'investissent dans la démarche : la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) pour les aspects d'autosuffisance alimentaire et l'ARS (Agence Régionale de la Santé) pour travailler sur le lien social, la réappropriation de la terre par travail.

C) Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

La lutte contre le dérèglement climatique constitue un enjeu majeur de solidarité entre les hommes, les territoires et les générations. Il s'agit aujourd'hui d'une priorité mondiale reconnue par tous, scientifiques et politiques, notamment au travers de la convention climat de l'ONU de 1992. Seule la moitié du CO₂ produit par les activités humaines est absorbée par les écosystèmes naturels (océans, forêts,...). Il est donc nécessaire de limiter l'élévation de la température et ainsi éviter des événements de très grande ampleur comme, par exemple, l'élévation à terme de plusieurs mètres du niveau des océans. Certains effets du dérèglement climatique sont d'ailleurs déjà visibles en France : élévation de 0,9°C en un siècle de la température moyenne annuelle, avancement des cycles biologiques chez de nombreuses plantes, épisodes inédits d'inondations et de fortes chaleurs.

Si cette évolution se poursuit, des conséquences importantes sur les conditions de vie voire de survie de populations entières, tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement, sont à attendre. De plus, il s'agit d'un phénomène cumulatif : plus nous agirons tard, plus il sera difficile de revenir à un niveau d'émissions absorbable par la biosphère, plus les concentrations dans l'atmosphère seront élevées et plus les dommages seront importants.

Les premiers effets du dérèglement sont malheureusement inévitables dans les prochaines années et supposent de prévoir des mesures d'adaptation pour en limiter les conséquences néfastes. Les collectivités territoriales ont une responsabilité forte en tant que décideurs locaux, et plusieurs outils ainsi que de nouvelles réglementations incitent les territoires à faire des choix énergétiques durables.

1) Les logements particuliers et les Petits Projets Innovants

Diverses études ont fait l'état des lieux de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre (GES) de La Cub. Le bilan énergétique montre que le bâtiment est le premier poste émetteur (32 %) de GES et sa consommation en énergie s'évalue à 42 %, avec une prépondérance de consommations liées au chauffage. À l'horizon 2050, La Cub s'est fixé comme objectif une diminution de 75 % des émissions de gaz à effet de serre et de 60 % des consommations énergétiques du bâti existant sur son territoire.

Au niveau national, la réhabilitation énergétique constitue l'un des enjeux environnementaux prioritaires avec le lancement en septembre 2013 du Plan de rénovation énergétique de l'habitat. Elle fait également partie des objectifs identifiés comme prioritaires par le Plan Climat de La Cub. Le parc de logements individuels du territoire communautaire compte une part importante de pavillons (40 % du parc). Ce type de logement est non seulement le plus gourmand en énergie mais, de par sa situation en tissu urbain diffus, le moins adapté à des solutions collectives d'alimentation en énergie du type réseaux de chaleur. Par conséquent, une meilleure connaissance des techniques adaptées d'isolation et des solutions individuelles d'alimentation en énergies renouvelables de ce parc représente un enjeu fort.

Au titre de « la Métropole Sobre » du Projet Métropolitain, et dans l'attente du lancement du second Programme d'Intérêt Général (PIG) de la Cub fin 2013, La Cub lance en janvier 2013 un appel à Petits Projets Innovants. Il vise les particuliers propriétaires d'un logement individuel sur le territoire communautaire. Cet appel à projets propose à des propriétaires occupants, associés avec un professionnel, de valoriser leur projet de réhabilitation thermique en présentant leur candidature à l'appel à projets. Il entend en outre sensibiliser plus largement à la question de la réhabilitation énergétique, susciter le passage à l'acte du plus grand nombre en valorisant des projets qualitatifs mais aussi techniquement et financièrement reproductibles.

Pour étudier les 46 dossiers reçus et faire le choix des futurs lauréats, La Cub a fait appel à un bureau d'étude thermique en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage. Son travail a permis au jury de l'appel à projets, composé des principaux acteurs locaux de l'énergie et du bâtiment² ainsi que d'élus communautaires, de désigner 14 lauréats. Le prestataire a ensuite accompagné les 14 présélectionnés dans l'amélioration de leur projet en réalisant une visite et une étude thermique des logements si elle n'a pas été déjà faite, en proposant des choix techniques alternatifs si nécessaire et un plan de financement.

Les critères d'évaluation des projets reposent sur :

- la faisabilité économique, réglementaire et technique,
- une certaine exemplarité : gains énergétiques, efficacité des projets tendant vers le BBC (Bâtiment Basse Consommation) rénovation, recours aux énergies renouvelables,
- la maîtrise des coûts (rapport efficacité/coût, temps de retour sur investissement),
- l'intégration, l'innovation et la qualité architecturale : mariage de solutions techniquement intégrées permettant d'atteindre des niveaux de performance énergétique élevés, traitement qualitatif du confort d'été et de l'intégration architecturale, recours aux éco-matériaux et prise en compte de l'énergie grise¹ à des coûts maîtrisés.

Le jury remettra les récompenses en décembre 2013 aux 14 lauréats lors d'une manifestation. Les récompenses sont modulées en fonction des revenus des lauréats et ne peuvent excéder 80 % du montant des travaux. Les dossiers lauréats représentent, dans la mesure du possible, un panel relativement large d'habitations et de projets : typologies différentes et représentatives des habitations situées sur La Cub, différents modes constructifs, différents modes de chauffage, coûts de projets hétérogènes mais maîtrisés. Après travaux, l'assistant à maîtrise d'ouvrage sera chargé

²Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Ordre des Architectes, Nobatek, Construction Durable et Performance Énergétique en Aquitaine ou CDPEA

¹ L'énergie grise correspond à la quantité d'énergie nécessaire au cycle de vie d'un matériau ou d'un produit : la production, l'extraction, la transformation, la fabrication, le transport, la mise en œuvre, l'utilisation, l'entretien et à la fin le recyclage.

de réaliser un Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) réglementaire et un rapport de conformité afin d'évaluer la qualité du projet *in fine* réalisé.

2) La nouvelle version du Programme d'Intérêt Général (PIG)

La première version du PIG, dans le domaine de l'habitat, apporte des aides aux ménages dans la réhabilitation de leur habitat particulier pour lutter contre le mal logement et la précarité énergétique. Il constitue l'un des volets importants du Plan Climat de La Cub. Les aides octroyées sur le parc privé par la collectivité s'alignent sur la réglementation de l'Anah (Agence nationale à l'amélioration de l'habitat). Les aides financières distribuées dans le cadre du PIG permettent notamment de réhabiliter des logements dégradés énergivores appartenant à des propriétaires occupants modestes et très modestes d'une part, et d'autre part à des propriétaires bailleurs souhaitant rénover leur logement en contrepartie d'un plafonnement de leur loyer en loyer social. Le PIG témoigne d'une solidarité et d'une mobilisation entre tous les acteurs pour accompagner les propriétaires à réhabiliter leur logement, car les communes, le Conseil Général ou encore la CAF (Caisse d'Allocation Familiale) participent à ce dispositif. Dans le cadre du Programme Habiter Mieux, la réhabilitation énergétique est davantage encouragée, car l'Anah majore ses aides financières sur ce type de travaux et certains ménages très modestes peuvent avoir un reste à charge quasi-nul grâce au cumul des aides à la rénovation thermique des partenaires locaux.

L'évaluation du PIG s'effectue en 2011 et amène les élus à relancer en 2013 un second dispositif d'amélioration de l'habitat. La Cub y intègre un volet plan-climat. Son objectif est le passage à l'acte du plus grand nombre de propriétaires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. C'est pourquoi, le dispositif est ouvert à des ménages aux ressources plus larges. La Cub continue ainsi son action sur le parc privé, ancien et dégradé du territoire. La rencontre avec les communes ayant participé au premier PIG amène à la refonte du règlement d'intervention. Ainsi, l'idée est de créer un effet levier chez les habitants grâce à des aides financières très intéressantes, afin d'inciter les ménages modestes et très modestes ainsi que des bailleurs à réhabiliter leur logement énergivore.

Les principales étapes accompagnant le lancement du second PIG se font de la manière suivante :

- le recrutement de l'opérateur (bureau d'études spécialisé comme le PACT), qui animera le dispositif, rencontrera les propriétaires et montera les dossiers de demande de subventions (rôle de guichet unique pour les demandes de subventions),

- la mise en place d'une convention financière avec les partenaires : Conseil Général de la Gironde, Conseil régional Aquitaine, CAF, ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement), ... Elle devrait être signée en novembre 2013 et lancera officiellement la mise en place du PIG. L'opérateur retenu pourra alors commencer son travail sur le terrain,

- la mise en place du dispositif sur 5 ans avec des aides attribuées à 500 propriétaires occupants et 500 propriétaires bailleurs sur des problématiques comme l'énergie, la lutte contre l'habitat indigne, l'adaptation et le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées, ...

3) Les schémas d'aménagement en lien avec les déplacements et la mobilité

	2008	2009	2010	2011	2012
Fréquentation du réseau Tbc (millions de voyages)	90,3	94,4	102,7	108,8	117
Fréquentation des lignes de bus (millions de voyages)	35,6	35	40,7	42,3	
Fréquentation des lignes de Tram (millions de voyages)	54,7	59,4	62	66,5	
Fréquentation du service Mobibus (nombre de voyages)	84 465	82 975	87 279	88 520	
Nombre de locations de vélos (en millions)			1,5	2	2,2

Parmi les 12 compétences à la charge des communautés urbaines figurent les problématiques de stationnement et de transports urbains. La part modale des véhicules particuliers reste importante sur le territoire communautaire (59 %) et les axes routiers sont engorgés à certaines périodes de la journée. Pour répondre aux objectifs nationaux voire internationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, La Cub révisé ses politiques notamment en termes de déplacements dans l'agglomération. Dans un contexte de forte croissance démographique de la métropole et d'une politique de lutte contre l'étalement urbain, elle revoit les documents-cadres comme son Plan Local d'Urbanisme et engage différents plans et politiques de déplacements ciblés afin de repenser la politique de mobilité: le stationnement, le Schéma Directeur Opérationnel des Déplacements Métropolitains (SDODM), le schéma multimodal d'agglomération, le plan piéton et le transport de marchandises en milieu urbain.

- Le stationnement

Deux études sont en cours de réalisation en 2013.

La première porte sur la définition d'une politique générale de stationnement en lien direct avec les enjeux de mobilité. Elle va permettre de partager une lecture commune de la problématique et de définir des orientations stratégiques sur l'outil de « stationnement », dans toutes ses composantes et sur les territoires de l'ensemble des communes.

La deuxième, qui porte sur la stratégie de développement des parcs-relais, va permettre de préconiser les actions à mener sur les parcs ou sur les principes de fonctionnement de ces parcs au regard des modalités d'évolution du réseau actuel et en lien avec les futures lignes de TCSP (transports en commun en site propre). Ce développement aura un impact direct sur le report modal vers les transports collectifs et les alternatives à la voiture particulière.

L'année 2014 pourra être l'occasion de mettre en œuvre les actions à court terme et de lancer des études complémentaires sur certaines thématiques à approfondir.

- Le Schéma Directeur Opérationnel des Déplacements Métropolitains (SDODM)

Dans la continuité du vote du SDODM en Conseil de Cub le 29 avril 2011, des études de faisabilité de desserte en TCSP ont été lancées sur 4 secteurs géographiques :

– la desserte de la Rive Droite tenant compte de la liaison avec la presqu'île d'Ambès et des différentes possibilités de bouclage en TCSP avec la rive gauche via les futurs ponts (Jacques Chaban-Delmas, futur pont JJ Bosc). Cette réflexion devra déterminer l'organisation des liaisons circulaires au niveau des Cours, des Boulevards et de la voie de ceinture ferroviaire en cohérence

avec le schéma de l'Opération d'Intérêt National (OIN) Bordeaux Euratlantique, le projet urbain de la rive droite et les études de desserte menées avec la Région sur les voies de ceinture et du Médoc.

– la liaison Mérignac Aéroport – Bordeaux dans la perspective d'une desserte de la gare Saint-Jean. L'étude de faisabilité devra étudier de manière comparative une liaison directe et une via Bordeaux centre.

– la desserte Saint-Médard – le Haillan – Bordeaux centre.

– la desserte Gradignan – Talence – Bordeaux CHU Pellegrin dans la perspective de créer un lien entre les lignes de tramway existantes et d'améliorer les possibilités de correspondances.

Ces études ont pour objet de déterminer quels seront les tracés et les modes de transport des futures lignes de transports en commun permettant de répondre aux besoins de mobilité de l'agglomération à l'horizon 2025 – 2030. Elles sont décomposées en 3 étapes :

– un diagnostic des besoins de mobilité à l'horizon 2025,

– la définition des tracés et des modes de transports adaptés aux besoins,

– une estimation financière et un bilan socio-économique des projets de transports retenus.



Les conclusions des études sont attendues fin 2013.

- Le schéma multimodal d'agglomération et sa déclinaison dans les communes

Les analyses menées dans le cadre de l'élaboration des études de faisabilité de desserte en TCSP ont démontré la nécessité de disposer d'une approche multimodale des déplacements sur le territoire communautaire. En effet, les décisions qui seront prises en matière de transports en commun en site propre auront inévitablement des effets sur l'organisation des autres modes de déplacement et sur la politique de stationnement.

Ainsi, une démarche est lancée en mai 2013 afin de définir un schéma présentant l'articulation des différents modes de déplacements à l'échelle de l'agglomération (28 communes). Il s'agit ainsi de prendre en compte les tracés retenus dans le cadre des études de faisabilité du SDODM mais également du réseau cyclable adopté dans le Plan Vélo de La Cub, ainsi que les parcs-relais actuels et projetés. Ces réflexions permettront également de mettre à jour le Réseau Hiérarchisé de Voirie (RHV) et de débattre d'une nouvelle politique en matière de stationnement.

Ce schéma multimodal structurant représentera un document-cadre qui servira de référence dans les projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Il sera par ailleurs décliné finement sur 12 communes qui ont demandé l'élaboration de plans de déplacements à l'échelle communale. Les études qui en découlent sont décomposées en 2 étapes :

– une synthèse des études de déplacements tous modes et un diagnostic de la mobilité sur le territoire communautaire et les 12 communes choisies,

– l'élaboration du schéma d'agglomération et la définition des schémas communaux.

- Plan piéton communautaire

Dans le cadre du PLU 3.1 et de son volet déplacements, La Cub élabore son OAP (Orientation d'aménagement et de programmation) sur la mobilité. Cette dernière dispose d'une action qui va

servir de base à la conception et à la mise en œuvre du plan piéton communautaire. Le schéma directeur qui lui correspond sera réalisé à la fin du second semestre 2013 et au début 2014. Ce plan définit la stratégie et les outils nécessaires pour un développement massif de la marche, tout en comprenant notamment les aspects suivants :

- l'aménagement de l'espace public,
- le jalonnement et la praticabilité des cheminements, une facilitation des rabattements aux stations de transports en commun, la libération des cheminements piétons (stationnement illicite, poubelles, terrasses, ...),
- des recommandations sur l'information et la promotion de cette pratique.

Il comprendra une phase de diagnostic ainsi que des phases d'identification des orientations à mettre en place. Celles-ci se déclineront en intégrant des préconisations adaptées aux territoires.

- Mobilité et logistique urbaine des marchandises

Le transport de marchandises en ville occupe une place prépondérante dans les problématiques de déplacements de l'agglomération bordelaise. Devant l'évolution du monde économique et des pratiques en matière de logistique urbaine, une évolution des modes d'acheminement des flux de marchandises qui entrent, sortent et circulent dans la ville est nécessaire. Souvent perçue comme une source de nuisances (bruit, congestion, pollution), la logistique urbaine est pourtant un service indispensable à la vie en ville qu'il est nécessaire d'intégrer le plus harmonieusement possible.

En 2012, La Cub, accompagnée de ses partenaires³, a lancé une enquête sur les marchandises en ville. Véritable diagnostic, cette enquête produira un état des lieux précis du transport de marchandises, d'ici la fin de l'année 2013. Elle permettra aux acteurs publics de mettre en place un certain nombre d'actions pour rationaliser et optimiser le fonctionnement de la logistique urbaine et la livraison du dernier kilomètre.

Parallèlement, et pour explorer le champ des possibles dans ce domaine, des alternatives au fonctionnement actuel sont étudiées. Une étude pré-opérationnelle pour la mise en œuvre d'un système mutualisé pour la logistique urbaine en cœur d'agglomération est en cours depuis 2012. Au second semestre 2013, une réflexion est lancée pour définir les opportunités qu'offre la Garonne pour le transport de marchandises et qui englobera certaines thématiques comme les matériaux de construction.

L'action publique passera notamment par l'harmonisation des réglementations de circulation et de stationnement des véhicules de transport et de livraison qui ne doivent plus être contraints, mais régulés. Ce travail sera effectué en collaboration avec l'ensemble des collectivités concernées et les chambres consulaires mais aussi avec le secteur privé, dont l'expertise est précieuse.

L'enquête « Marchandises en ville » et les études menées à ce jour font ressortir une sensibilité importante du monde économique qui accueille volontiers le souhait d'action des collectivités en faveur de la logistique urbaine. Très réceptives et souhaitant collaborer, les entreprises de transport militent pour un assouplissement des contraintes actuelles en contre-partie d'engagements en matière de livraisons plus respectueuses de l'environnement (véhicules propres, silencieux, mieux adaptés,...).

³ L'enquête Marchandises en Ville est cofinancée par la Cub, l'État, l'ADEME, le Conseil régional d'Aquitaine, le Conseil Général de la Gironde, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux, la Ville de Bordeaux et la fédération des Entreprises de Transport et de Logistique de France.

4) La politique vélo de La Cub

Pour répondre aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, La Cub cherche des alternatives aux déplacements motorisés, notamment pour des trajets de courtes distances. Le plan climat fixe l'objectif de 15 % de part modale vélo d'ici 2020. Pour répondre à cette ambition, en février 2011, une étude est confiée au cabinet EREA sur la définition de la politique vélo à conduire entre 2012 et 2020 tant en matière d'infrastructures, de stationnement, de services, d'urbanisme, de communication que de suivi et d'évaluation. Ce document de référence permet de coordonner et de programmer les différentes interventions de La Cub en matière cyclable et de positionner le vélo, mode de déplacement doux, comme une alternative crédible à l'automobile.

Le diagnostic révèle que le vélo assure 4 % des déplacements des habitants de l'agglomération. Avec une progression de près de 70 % depuis 10 ans, l'usage du vélo a bénéficié essentiellement au centre de l'agglomération. Cependant, il reste un potentiel conséquent de report de mode de déplacements vers le vélo, puisque 46 % des trajets effectués en voiture font moins de 3 km. En termes d'infrastructure, La Cub dispose d'un réseau cyclable relativement étoffé de 650 km mais qui mérite d'être renforcé pour résorber les discontinuités et desservir les secteurs périphériques. Ce problème de maillage n'a pas été résorbé par le schéma directeur des itinéraires cyclables communautaires.



Le plan vélo, qui découle de cette étude préalable, est validé en septembre 2012 pour la période 2012-2020. Certains de ses éléments vont pouvoir être pris en compte dans les contrats de co-développement, signés avec les communes pour la période 2012-14. Le parc de stations pour VCub va augmenter de 10 stations par an, dont 21 nouvelles stations qui vont apparaître d'ici 2014. Elles suivent, dans la majorité des cas, le tracé des voies de tramway, et celle qui se situe à Bordeaux Lac sera gérée par une entreprise privée.

Le stationnement des vélos est un des leviers essentiels au développement de la pratique. La crainte du vol, liée notamment à l'absence de locaux adaptés sur les lieux de résidence, de travail et de consommation, ou au manque d'arceaux sur le domaine public amène à la mise en place de box de stationnement sécurisés. En lien avec l'intermodalité, la collectivité prévoit d'en disposer 5 par an, pour atteindre un nombre de 40 d'ici 2020. Cet aspect de sécurité sera appuyé par la pose d'arceaux supplémentaires, sur des zones bien précises.

Le développement de services liés au vélo, comme la maison du vélo de Bordeaux et les 139 stations VCub, doit permettre un maillage du territoire pour le conseil, l'entretien et la location de vélos. À raison d'une maison par an, en faisant appel à son foncier et à son ingénierie, La Cub va développer cette action en partenariat avec les communes. La première structure apparaît à Bègles, avec un mode de gestion de type associatif. De ce fait, La Cub peut verser des subventions pour permettre la mise en œuvre d'une telle action. Cette maison pourrait, à terme, être reproductible sur le reste du territoire et devenir une maison de la mobilité. Ceci permettrait de diversifier l'offre de services de location de vélos, le VCub ne proposant qu'une location à court terme.

L'implantation de nouvelles infrastructures s'accompagne d'une action de communication plus poussée, notamment pour l'acquisition de vélos pliants ou à assistance électrique, qui font par ailleurs l'objet d'incitations financières de la part de La Cub.

Le renforcement de l'utilisation du vélo passe aussi par l'amélioration de l'aménagement du territoire et des pistes cyclables. La Cub a entrepris la mise en place d'un schéma de hiérarchisation des pistes. Validé en même temps que le plan vélo, il présente 3 niveaux de classement et d'intervention :

- le réseau REVE (REseau Vélo Express) ou hyperstructurant : un réseau de 137 km de liaisons à haut niveau de services, rapide, confortable, jalonné. Reliant les principaux générateurs de déplacements, ce type de réseau draine aussi bien les cyclistes touristes que ceux qui utilisent le vélo au quotidien sur des trajets de plus de 3 km. Ce réseau fera l'objet d'un plan sur lequel chaque voie sera mise en valeur ou différenciée par une couleur, un sigle différent ;

- structurant : localisé au niveau intercommunal, il constitue le principal réseau qui relie les pôles de déplacement. Ce réseau intermodal s'étend sur 247 km ;

- desserte locale : il privilégie les déplacements de proximité, vise la poursuite du maillage et la résorption des discontinuités sur le réseau local.

Les deux premiers niveaux sont financés intégralement par La Cub, pendant que le dernier l'est par le Fond de proximité d'Intérêt Communal (FIC). Le but est de faire un travail de mise en valeur du réseau en partenariat avec les directions territoriales, d'intégrer ces différents niveaux dans les projets d'aménagement pour réaliser les travaux nécessaires pour atteindre les normes indiquées dans le schéma de hiérarchisation des pistes.

La Cub, grâce à la Direction des Transports et de la Mobilité Durable (DTMD), continue son partenariat avec UnisCité pour mener à bien l'action des ambassadeurs du vélo, pour la troisième année. En plus d'une équipe volante localisée à Bordeaux, près de la gare Saint-Jean, la démarche est portée par 5 équipes de 3 volontaires réparties sur les communes du Bouscat, de Bègles, Cenon, Talence (Lormont pourrait rejoindre le dispositif). Ces 18 ambassadeurs ont à charge trois types de missions :

- l'accompagnement sur des trajets, la promotion de l'utilisation du vélo pour les particuliers en identifiant les trajets les plus utilisés, la remise en selle,

- la sensibilisation sur ce mode de déplacement notamment sur les règles de sécurité (stages pour une meilleure prise en compte des angles morts), l'aide à la mise en place de PDE (Plan de Déplacement des Employés) pour les acteurs du territoire,

- des actions nocturnes de prévention vis-à-vis de l'alcool.

5) Les alternatives à l'utilisation du véhicule personnel

Dans son plan climat, La Cub s'engage à agir sur les facteurs du changement climatique. La réduction des émissions des gaz à effet de serre touche plusieurs postes de l'agglomération comme les bâtiments, l'agriculture ou les transports. Ces derniers sont à l'origine de 26 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire, ce qui les range en deuxième position derrière le bâti et en font un des leviers prioritaires de la lutte contre le changement climatique.

L'agglomération est sujette à un encombrement important des voies de circulation à des moments précis de la journée. À ce titre, le plan climat a inscrit, dans son programme d'actions, la réduction de l'usage de la voiture particulière au profit des transports en commun mais aussi la facilitation de l'usage des véhicules en autopartage conformément à l'action 9 « Faciliter les autres usages alternatifs de la voiture : autopartage et véhicules électriques ». Ces mesures sont soutenues par la loi Grenelle II portant engagement national pour l'environnement.



L'autopartage constitue une alternative à l'utilisation de la voiture individuelle en « solo » et une réponse complémentaire aux transports en commun permettant de satisfaire une demande de mobilité de plus en plus diversifiée. La Cub continue à soutenir la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Autocool ce qui permettra à la société d'acheter 10 véhicules électriques d'ici la fin de l'année 2013. Ce parc de voitures électriques en autopartage est renforcé par l'arrivée de nouveaux véhicules électriques sur le territoire, à partir de 2014. Avec l'entreprise BlueCar, filiale de Bolloré, La Cub accueille les BlueCub qui sont 100 % électriques en trace directe. D'ici janvier 2014, la collectivité sera en mesure de proposer plusieurs offres en termes de véhicules électriques, et fera en sorte que ces offres soient bien articulées entre elles de manière à ce que chaque acteur y trouve son compte.

La collectivité lance, par ailleurs, une expérimentation territoriale de la centrale de mobilité « AU-DACE », sur les communes de Bègles, Bordeaux, Cenon, Le Bouscat,

Mérignac, Pessac et Talence. Cette centrale permet de faire des passerelles entre les différentes alternatives de déplacements individuels (autopartage, covoiturage, voitures électriques) et propose de centraliser les informations pour comparer les différents modes de transport, les temps de trajets et les émissions de CO₂. Le doublement du nombre de véhicules électriques en autopartage disponibles sur le territoire est envisagé d'ici juin 2015.

Le territoire communautaire devrait, au préalable, accueillir 40 stations avec 90 véhicules en libre service d'ici début 2014. L'expérimentation, effective sur la commune de Bègles, dénombre 100 conducteurs particuliers volontaires dont les véhicules sont reliés à la plate-forme grâce à des boîtiers électroniques. Cette commune propose également à ses habitants de participer à l'autopartage entre particuliers. Cette action est portée par la société Koolicar qui met en avant un service bien spécifique : la location de véhicules sans échange de clés et sans contrainte. Les utilisateurs sont munis d'un boîtier électronique et les réservations se font par l'intermédiaire d'une plate-forme numérique. Ce dispositif permet de mettre à disposition des véhicules peu utilisés à des personnes qui ne disposent pas de véhicule personnel.

6) Les énergies renouvelables

	2010	2011	2012
Production de chaleur alimentant le réseau (MW)		89,78	88,38
Chaleur distribuée dans le réseau (MWh)	161451	126221	144480
Vente de chaleur aux abonnés (MWh)	104776	72062	85544

La collectivité est engagée dans une dynamique en faveur du climat au travers des déplacements, de l'habitat, de la réhabilitation de ses bâtiments, ... L'utilisation des énergies renouvelables ou de récupération est une réponse à cette démarche active et cohérente avec les objectifs climatiques. Les actions se situent principalement dans le domaine du chauffage et de la production d'eau chaude.

En novembre 2012, La Cub acquiert par délibération la compétence de réseau de chauffage urbain. Le quartier de Saint-Jean Belcier, compris dans le périmètre de l'OIN (Opération d'Intérêt National) Bordeaux Euratlantique, devrait être desservi par un réseau de chaleur. Il sera alimenté par la chaleur produite par l'UIOM (Usine d'Incinération des Ordures Ménagères) Astria située à Bègles. Une étude de faisabilité est actuellement réalisée sur le site de Bastide-Niel pour la réalisation d'un réseau de chaleur alimenté par un puits de géothermie profond. Sur le PAE (Programme d'Aménagement d'Ensemble) du Pontet à Pessac, la collectivité a lancé une étude de faisabilité pour un réseau de chauffage urbain alimenté par une chaufferie bois.

Le réseau des Hauts de Garonne continue de croître avec deux nouvelles extensions réalisées en 2013. Il est alimenté à 70 % par la centrale d'incinération et de valorisation énergétique de Cenon. Raccordée au réseau Haut de Garonne, la chaufferie de biomasse de Lormont sera composée d'une chaudière à bois et d'une autre à gaz. Les travaux de réalisation seront engagés en novembre 2013 pour une mise en service lors de la période de chauffe hivernale de 2014. Dans un premier temps, la chaufferie fonctionnera en appoint avec le bois énergie pendant les périodes les plus froides, la chaleur principale étant fournie par l'incinération des déchets. La production de gaz ne sera activée qu'en secours (fuites sur le réseau, pannes de source de production).

MAIS AUSSI...

Le Grenelle des mobilités

Lancé à l'initiative du président de La Cub, la réflexion menant à la rédaction du Grenelle des mobilités a duré 6 mois avec l'implication de 6 collègues : collectivités, État, employeurs, syndicats, associations, experts (universités et structures spécialisées). Ce document répond aux questions liées aux transports et aux déplacements dans l'agglomération. La présentation des résultats et du document final, composé de 20 principes et de 18 mesures, a été réalisée en octobre 2012 durant la semaine de la Coopérative Métropolitaine et au cours d'un club des référents communaux en Agenda 21. L'A'urba (Agence d'urbanisme de Bordeaux) a rédigé un document synthétique sur le grenelle, qui devrait être diffusé et mis en ligne sur le site de l'agence.

Le Grenelle des Mobilités a été mené en parallèle des orientations du PADD (Programme d'Aménagement et de Développement Durable du PLU), qui n'est pas encore arrêté. Les principes, portés et proposés dans le cadre de ce grenelle, ont nourri un certain nombre de réflexions de planification urbaine, comme le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). La révision du PLU de La Cub se base sur les résultats présentés par le grenelle et intègre certaines de ses propositions.

Le covoiturage

La nouvelle version du Plan de Déplacement des Employés (PDE) de La Cub présente différentes alternatives aux déplacements avec le véhicule individuel. Le covoiturage fait partie de ces initiatives qui sont mises en avant.

Par ailleurs, la collectivité engage des actions dont le champ est plus large. En partenariat avec la Préfecture, le Conseil régional Aquitaine, le Conseil Général de la Gironde, la Mairie de Bordeaux et la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Bordeaux, La Cub propose le site Internet www.mojecovoiture.com. Ouvert à l'ensemble des acteurs du territoire communautaire, il compte plus de 700 inscrits et leur permet de bénéficier gratuitement de ce mode de déplacement entre le domicile et le lieu de travail. Le site propose également des possibilités de covoiturage pour se rendre sur des lieux accueillant des événements.

La Cub et le Conseil Général de la Gironde lancent une démarche sur la stratégie globale pour le covoiturage qui irait au-delà des aires de stationnement. La réflexion porte sur la mise en place de solutions qui donneraient un avantage aux covoitureurs ainsi que de nouvelles modalités d'aménagement de l'espace public (par exemple, ciblage de l'une des voies de la rocade pour le covoiturage). Des discussions sont engagées avec les services de l'État autour des priorités d'accès sur les axes principaux de voirie comme la rocade. Elles se poursuivent dans la perspective de l'acte III de décentralisation où une définition du covoiturage et de sa traduction devraient être intégrées dans le code de la route. Elles pourraient entraîner la rédaction de guides sur les voies réservées au covoiturage, d'ici fin 2013 ou début 2014.

Les navettes fluviales

Les offres de transports en commun proposées par la collectivité s'élargissent en mai 2013. Le territoire communautaire est traversé par la Garonne et La Cub décide d'utiliser ce milieu pour développer un nouveau service de mobilité sur l'agglomération. Les navettes fluviales utilisent différentes technologies allant dans le sens de la réduction de la consommation en énergie. La coque en aluminium, matériau résistant et léger, renferme un moteur hybride : des batteries en Lithium ion soutenues par 2 groupes électrogènes diesel. La propulsion électrique, à faible émission de polluants, génère peu de nuisances sonores. De plus, le dispositif est composé d'un système de stockage et de recharge de l'énergie.

Un consortium d'entreprises locales a été créé pour répondre au cahier des charges. Le réseau Tbc propose ainsi, avec les 3 navettes fluviales, différents parcours reliant les 2 rives de la Garonne et pouvant aller jusqu'à la partie du Nord du territoire. Plus qu'un moyen de transports pour relier le domicile au lieu de travail, les navettes fluviales sont considérées comme un autre moyen pour découvrir l'agglomération.

Une billettique en faveur des transports en commun

En collaboration avec les autres acteurs du territoire (Conseil Général de la Gironde et Conseil régional Aquitaine), La Cub met en place une billettique interopérable entre les différents moyens de transports collectifs existants (bus, tram, train). Le système Modalis favorise les pratiques multimodales de déplacement et propose des tarifs préférentiels. Ce système facilite ainsi le voyage en correspondance sur les divers réseaux de transports avec un titre de transport unique. De plus, un plan dynamique et interactif est mis en ligne pour simplifier les déplacements en transports en commun dans l'agglomération bordelaise et à l'échelle de la région.

La collectivité réfléchit à mettre en place un système tarifaire unique pour son territoire d'ici fin 2013 – début 2014. Il intégrerait ainsi toutes les offres de transports que le périmètre communautaire peut proposer : transports en commun, VCub, Autocool.

L'assainissement se met à la norme ISO 50 001

Cette norme internationale des systèmes de management de l'énergie permet de certifier une structure sur sa maîtrise de la performance énergétique, chaque optimisation de la performance se traduisant par une baisse des coûts. Le délégataire de La Cub, en charge du service public de l'assainissement, présente donc un ensemble d'actions et d'objectifs répondant à l'enjeu de maîtrise de la consommation en énergie au niveau des process, des bâtiments, de la flotte de véhicules et des déplacements (au travers d'un PDE notamment). La norme devrait être mise en place d'ici fin 2013 pour l'eau potable et fin 2014 pour l'assainissement.

D) Épanouissement de tous les êtres humains

Cette finalité répond à l'article 1 de la déclaration de Rio : « Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature » et dans les considérants de la Charte de l'environnement qui reconnaît que « ...l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles ». En effet, si la poursuite du développement durable est devenue une priorité par suite de la découverte des dommages irréversibles causés par l'homme à la planète, on ne saurait oublier que le développement durable doit avant tout permettre la « satisfaction des besoins et des aspirations des hommes, sans compromettre les capacités des générations futures ». Faut-il rappeler qu'il s'agit également d'un principe républicain, énoncé dans le préambule de la Constitution de 1946 : « La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions de leur développement. » Afin que tous, nous puissions poursuivre nos aspirations, il est indispensable que les besoins essentiels de chacun soient satisfaits. Or, ils ne le sont pas équitablement au sein de la population française. Le développement ne saurait être appelé durable s'il laissait des hommes et des femmes à l'écart de ces biens et services essentiels à leur épanouissement.

*Cependant, « les êtres humains ne sont pas seulement des êtres de raison et de besoins, ils sont aussi des êtres d'émotion et de passion ». Au-delà de la satisfaction des besoins essentiels, l'épanouissement suppose de donner à tous les êtres humains accès à la **culture** et aux pratiques culturelles. Permettre l'accès de tous à la production et à l'échange interculturel est fondamental pour rendre le projet de développement durable « désirable ». Enfin, la dimension démocratique de l'épanouissement humain ne saurait être oubliée : projet politique par excellence, le développement durable a montré, depuis son invention, sa capacité à renouveler le champ de la démocratie, en particulier en multipliant les expériences de **démocratie participative et contributive** (débat publics, groupe de travail multiacteurs, conseils de développement, forums).*

Les collectivités territoriales ont un rôle particulièrement important à jouer dans la poursuite de cette finalité. Elles sont au plus près des habitants, de leurs besoins et de leurs aspirations. Elles doivent leur permettre d'accéder à l'éducation et à la connaissance de leur environnement. Cette attention à l'épanouissement de chaque individu présent sur leur territoire ne doit pas cependant hypothéquer les possibilités d'épanouissement de ceux et celles qui y seront présents demain, ni de ceux et celles qui vivent ailleurs. Ainsi développement durable, démocratie et solidarité entre les peuples et entre les générations, épanouissement humain et cohésion sociale ont-ils partie liée.

1) Une révision des politiques d'habitat : le Programme Local de l'Habitat (PLH)

La révision du PLH, désormais intégré au document de planification que constitue le Plan Local de l'Urbanisme (PLU), a été l'occasion pour les élus communautaires de réaffirmer leurs ambitions en matière d'habitat. Ces ambitions se déclinent comme suit :

- Poursuivre l'effort de production de logements

Le Projet Métropolitain définit les ambitions de développement de l'agglomération à échéance 2030. Pour accueillir dans les meilleures conditions les nouveaux arrivants, se mettre en conformité avec les évolutions législatives et répondre à la fragilisation croissante des ménages, La Cub estime nécessaire la production annuelle de 7 à 8 000 logements, dont 3 500 logements sociaux. Cette ambition s'accompagne d'un enjeu de poursuite du rééquilibrage géographique, l'offre demeurant encore inégalement répartie à l'échelle du territoire.

Face à cette ambition, La Cub confirme son engagement : depuis la prise de délégation des aides à la pierre de l'Etat (2006), la production de logements sociaux sur le territoire communautaire passe de 1 600 à 3 200 en 2012, en se réorientant vers la production de loyers plus accessibles (Prêt Locatif à Usage Social : PLUS, et Prêt Locatif Aidé d'Intégration : PLAI).

- Assurer la qualité du parc existant

Parallèlement à la production de logements neufs, La Cub entend poursuivre son action en matière de soutien à la réhabilitation à la fois du parc social et du parc privé, lequel représente 80 % du parc de logements de son territoire. L'objectif est d'éviter que ne se crée une agglomération à deux vitesses car un décalage existe déjà entre les standards actuels de construction aux normes ambitieuses et le parc existant qui vieillit et qui peut être amené à jouer un rôle de parc social de fait en accueillant les populations n'ayant pas la possibilité de se loger ailleurs.

- Faire face à des besoins plus spécifiques

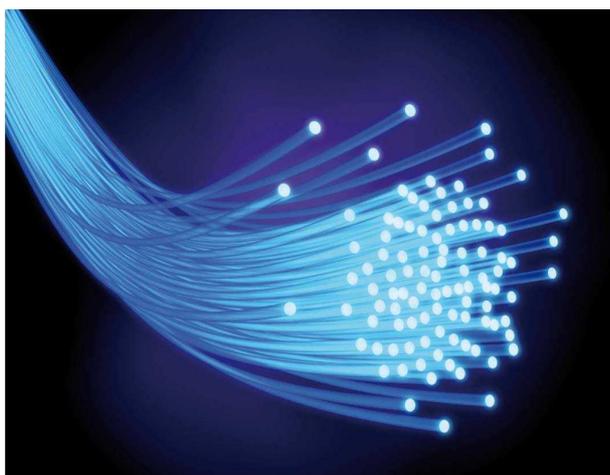
En votant à l'unanimité une motion concernant l'hébergement en mai 2012, les élus ont affirmé leur volonté d'améliorer les conditions d'accueil des publics les plus exclus du logement. Développer l'offre de structures et repenser sa répartition constituent une priorité de même qu'apporter des réponses aux situations de logements précaires telles que les squats qui se sont développés sur le territoire communautaire.

Concernant les gens du voyage, La Cub s'engage à poursuivre son effort afin d'en assurer l'accueil temporaire ainsi que d'accompagner la sédentarisation dans de bonnes conditions de familles désirant se fixer sur le territoire communautaire.

2) La couverture numérique du territoire communautaire

Le numérique s'est introduit au cœur des problématiques du développement territorial et modifie en profondeur des champs de la société : communication, lien social, accès à la connaissance, aux soins et aux déplacements, développement de la vie démocratique, ... La Cub intervient directement dans l'aménagement numérique de son territoire depuis 2006 avec la mise en place de la DSP Inolia. Cette dernière apporte aux entreprises et aux acteurs publics de toutes les communes l'accès à des services de télécommunications de très haut débit avec la fibre optique. D'autre part, elle s'implique dans la couverture numérique la plus large possible pour les usagers. En 2011, dans le cadre du Schéma Directeur Territorial pour l'Aménagement Numérique (SDTAN) pour le territoire de la Gironde, un diagnostic a mis en lumière le fait qu'environ 15 500 foyers de La Cub disposaient d'un accès à Internet avec un débit de moins de 2 Mb/s (via le réseau téléphonique ou via le réseau câble), et que la quasi-totalité des communes de la Cub étaient concernées.

En menant une politique active d'aménagement numérique, La Cub intervient en amont des projets d'aménagement du territoire pour veiller à ce que la dimension numérique soit bien prévue dans le cadre des projets et que les infrastructures adaptées soient mises en place. Le plan d'urgence pour la couverture des zones mal desservies en haut débit qui en découle fait suite à la prise de compétence en mars 2012 par la collectivité. En plus de résorber les zones mal desservies, ce plan souhaite éviter la mise en place d'une nouvelle fracture numérique et veille à la cohérence du déploiement du nouveau réseau avec le réseau public Inolia. La collectivité a ainsi engagé un dialogue avec l'opérateur de réseau, France Télécoms Orange, et les communes pour développer des actions permettant de résorber les zones mal desservies d'ici à début 2014 :



- à partir d'octobre 2012 : priorité est donnée au déploiement du nouveau réseau de fibre optique pour tous sur les zones mal desservies en haut débit à l'intérieur de chaque commune et anticipation de déploiement sur certains quartiers,
- opérations de montée en débit avec choix d'un prestataire pour la maîtrise d'œuvre et études préalables réalisées auprès de l'opérateur de réseau,
- juin 2012 : mise en place d'une politique de subventionnement et d'aides à l'acquisition de dispositifs d'accès à Internet par satellite,
- recours à des solutions hertziennes terrestres.

D'ici fin 2020, le très haut débit doit être une réalité pour l'ensemble des administrés du territoire communautaire. De plus, le déploiement du nouveau réseau se fera, dans la mesure du possible, en cohérence avec les investissements publics et privés déjà consentis pour l'aménagement numérique.

Par ailleurs, La Cub explore les différentes possibilités de nouvelles interactions entre acteurs publics et citoyens-usagers au travers d'outils offerts par le numérique. Elle met en place des dispositifs pour favoriser ou améliorer la mobilité, l'usage des transports en commun grâce à des applications sur téléphones et tablettes. De plus, Internet permet de favoriser le dialogue direct et de décloisonner le débat public en l'ouvrant largement. Les citoyens peuvent ainsi interpeller les politiques directement via les réseaux sociaux, ont à leur disposition des outils facilitant une diffusion plus large des concertations sur les grands projets de la Ville dès les phases amont (participation.lacub.fr, maquette Agglo 3D). Des actions de développement de services et de la

démocratie sont proposés au travers d'ateliers participatifs réunis dans le Métrolab⁴. Les réflexions menées sur les thématiques de la mobilité, de la gestion du territoire, de l'énergie et de la participation, ont pour but de monter des projets avec plusieurs acteurs-clés du territoire communautaire. Des expérimentations peuvent ainsi voir le jour sur des sites pilotes: la gestion de l'énergie par des outils numériques pourrait être un exemple sur le territoire de l'Opération d'Intérêt National Bordeaux Euratlantique.

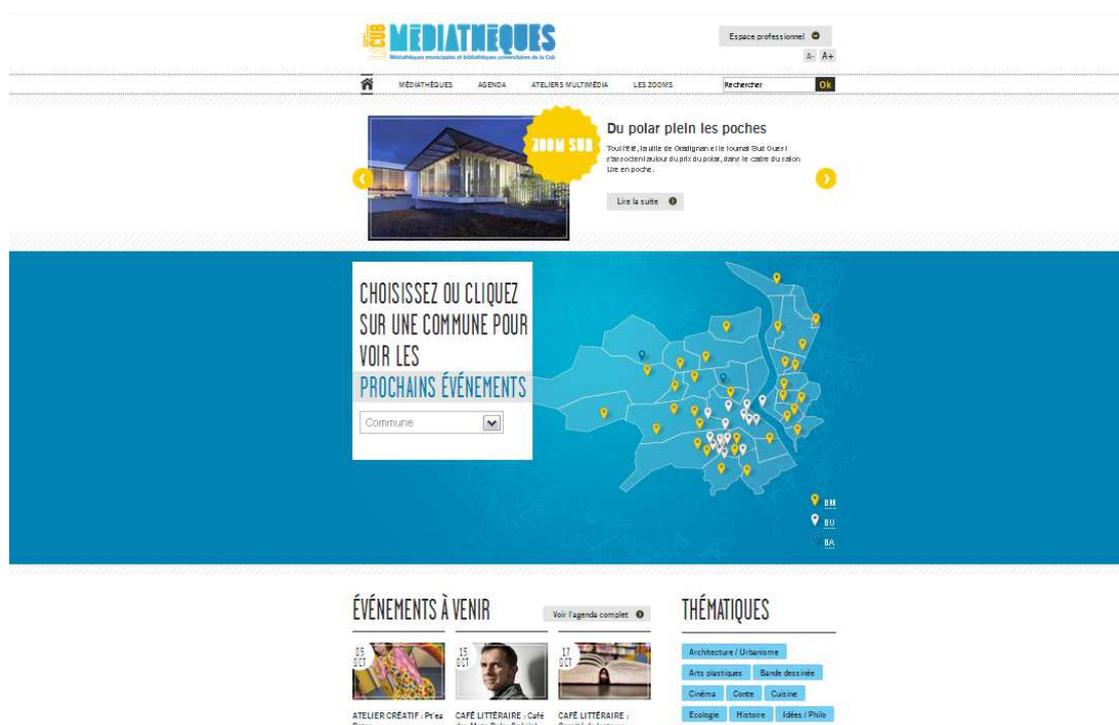
L'ouverture récente du site opendata.lacub.fr donne, à tous, l'accès aux données publiques de La Cub. Les actions « e-pionniers » et « e-participation » sont des démarches permettant d'apprendre à utiliser le matériel informatique et engagent le développement de nouveaux services numériques pour la participation des citoyens. Ces actions mettent ainsi à disposition des volontaires, engagés dans ces démarches, des tablettes numériques et proposent des actions de sensibilisation sur des thématiques bien définies (cf les Pionniers de la e-participation) : les consommations d'énergie et d'eau chaude sanitaire dans les logements, les consommations de biens et services courants, les modes de déplacements, la participation au développement de politiques publiques.

4 Dispositif mis en place en étroite collaboration avec Bordeaux Euratlantique dans lequel La Cub s'engage pour la mise en œuvre d'une métropole intelligente. Divers ateliers thématiques ont réfléchi au mode de gouvernance et de mise en œuvre de l'agglomération bordelaise de demain.

3) L'accès à un grand nombre de médiathèques via un portail numérique

La collectivité développe un large panel d'offres culturelles sur son territoire. Des manifestations, comme l'Été Métropolitain, permettent de faire du lien entre divers domaines (culture, nature) et amènent à découvrir la région sous un autre angle. L'accès à la culture est favorisé grâce à des lieux emblématiques comme les bibliothèques, les médiathèques, les centres de ressources. Sur l'ensemble des communes, le choix reste étendu et la collectivité décide de développer un portail mutualisant toutes les informations relatives aux médiathèques (libre accès à des consoles de jeu, des partitions, des DVD, des animations pour tous âges ou des espaces de travail, ...). Lors du vote de la délibération sur l'élargissement des compétences de La Cub en juillet 2011, le Conseil de Communauté a acté le principe d'une mise en valeur de l'offre culturelle existante, par exemple via la réalisation d'un portail des médiathèques et bibliothèques.

Porté par La Cub, le projet est financé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et réalisé en collaboration avec différentes communes, ECLA Aquitaine (Écrit Cinéma Livre Audiovisuel), la Bibliothèque Départementale de Gironde et le Pôle de Recherche de l'Enseignement Supérieur de l'Université de Bordeaux (PRES). L'implication de 55 médiathèques (municipales, universitaires et associatives, sans la ville de Bordeaux) de l'agglomération bordelaise permet de lancer l'expérimentation en décembre 2012. Ce projet ambitieux proposera, à terme, un catalogue agrégé des médiathèques et des ressources en ligne. Les habitants auront un outil d'information et de découverte de la richesse de l'offre proposée par les établissements de lecture publics. Les professionnels trouveront un outil de collaboration en réseau, de mutualisation des expériences et savoirs via un espace professionnel qui leur est spécialement consacré.



- La première phase du chantier correspond au lancement officiel en mars 2013 et met en place :
- l'agenda agrégé des médiathèques, pour connaître toutes les manifestations ayant lieu sur le territoire et filtrer les résultats suivant plusieurs critères,
 - un agenda spécifique des ateliers multimédias,
 - un forum professionnel,

- un système de recherche avancée (centres d'intérêt, lieu de vie, âge, horaires),
- des zooms soulignant certaines actions menées dans les médiathèques, notamment les collaborations entre établissements.

Fin 2013, l'accès aux ressources documentaires devrait être opérationnel pour les communes les mieux préparées. Une troisième phase, en cours de réflexion, se base sur la circulation numérique des ressources entre les médiathèques et la réservation directe des ouvrages sur Internet.

Ce portail numérique, outil complet avec ses zooms, permettra d'attirer les non-usagers sur le portail puis dans les médiathèques.

4) La démarche des Pionniers de la e-participation

Entre la fin de l'année 2012 et le début 2013, La Cub lance le dispositif global des Pionniers qui associe les citoyens à la vie publique et à l'utilisation de services numériques et de participation. Les directions du Numérique et du Développement Durable et de la Participation (DDDP) prennent en charge cette action et accompagnent les citoyens et agents communautaires volontaires pour s'engager dans la démarche. Le second volet de ce dispositif est les Pionniers de la e-participation (le premier étant les Pionniers du climat, voir p.25).



100 volontaires habitant ou travaillant dans l'agglomération sont recrutés afin de les associer à la réflexion et à l'expérimentation de nouveaux services numériques. Une place est aussi faite aux agents : 10 d'entre eux font partie du panel des volontaires. Le dispositif expérimental, lancé en mars 2013, s'étend sur une année d'accompagnement et de suivi. Les panelistes reçoivent une tablette numérique pour accéder le mieux possible aux services numériques proposés et au site de gestion de la relation avec La Cub. La démarche expérimente trois services numériques : un agenda de la participation (sur lequel la DDDP essaie de communiquer sur les événements en lien avec la participation et le développement durable), un outil participatif (questionnaires, sondages, ...), une « Boîte à idées » (les panelistes peuvent s'y exprimer, poster des idées sur leurs aspirations et envies). Les réunions de groupes de travail sont des lieux d'échange sur les usages numériques en matière de participation citoyenne, l'usage des services expérimentés, les difficultés rencontrées, la

qualité de la prise en main des fonctionnalités, etc.

5) L'ouverture des données publiques

Depuis 2010, la collectivité confirme son engagement dans le domaine de l'Open Data et le partage des données publiques. Cette expérience a été menée en partenariat avec des acteurs comme le Conseil Général de la Gironde, le Conseil régional Aquitaine, la Fondation Internet Nouvelle Génération, Aquitaine Europe Communication. Un outil est, par la suite, développé par la Direction Informatique et animé par la direction du numérique : l'Open Data de La Cub ou data.lacub.fr. Alimenté régulièrement pour répondre aux attentes des utilisateurs, ce site facilite l'accès à de nombreuses données communautaires (cartographie, circulation, occupation des parkings, eau, déchets, etc.) et leur réutilisation. Les données brutes sont récupérées par des acteurs du territoire (entreprises, journalistes, concepteurs) qui les rendent plus compréhensibles par tous. Ils créent alors des services numériques (applications mobiles, portails Internet, systèmes d'informations, ...) et contribuent au développement d'activités nouvelles.

En collaboration avec le Conseil Général de la Gironde, La Cub lance en mars 2013 un appel à projets pour la proposition de services innovants, pour encourager la réutilisation des données. L'audition des 15 meilleures candidatures se déroule dans le cadre du Bordeaux Forum Économie Collaborative en juillet 2013, devant un jury composé d'experts et d'élus. Les applications proposées touchent aux domaines des transports, de l'environnement, de la représentation du territoire. La remise des prix se fait en septembre 2013 au cours du salon dédié au numérique, Métronum.



6) La lutte contre les inégalités et l'exclusion : les réflexions menées par le Conseil de Développement Durable (C2D)

La participation des habitants est considérée de plus en plus comme un vecteur de plus-value pour les projets et les politiques de la collectivité. Pour aller dans le sens d'une gouvernance plus ouverte au citoyen, La Cub développe et harmonise cette démarche au sein de l'agglomération à travers la déclinaison de dispositifs transversaux.

Avec l'aide de la DDDP, le Conseil de Développement Durable (C2D) s'implique dans la montée en puissance de ces démarches sur le territoire. Assemblée composée de divers corps représentatifs de l'agglomération (citoyens tirés au sort ou bénévoles issus des milieux économiques, associatifs, universitaires, acteurs publics), il remplit la fonction de « boîte à idées », de garant de la participation mise en œuvre par La Cub sur ses projets, d'espace pour les débats publics ouverts à tous et sur des sujets de société.



- La lutte contre les discriminations

L'écriture du manifeste « Pour en finir avec les discriminations » en 2010, permet au C2D de faire le constat suivant : le nombre de mesures et dispositifs de lutte contre les discriminations est important sur le territoire. Pourtant, leur portée reste faible. Le document rédigé joue ainsi le rôle de donneur d'alerte et de sensibilisation pour inciter à l'action politique. Le C2D le présente en juin 2012 au cours d'une conférence ouverte aux acteurs et citoyens de l'agglomération avec les interventions de spécialistes comme Eric Fassin (sociologue s'intéressant aux questions sexuelles et raciales) et Rokhaya Diallo (chroniqueuse et militante associative).

- Le genre et la ville

C'est une problématique qui est de plus en plus prise en considération dans la conception de projets d'aménagement. Le thème « genre & ville » permet notamment de réinterroger les fondements égalitaristes de la fabrication de la ville contemporaine, en s'intéressant aux conditions de son accessibilité selon que l'on soit une femme ou un homme. Par là-même, le C2D engage une étude sur l'accès de la ville par la femme. Les pistes de travail visent les espaces publics (places, rues, parcs, jardins, ...), la voirie, les transports en commun, les équipements de loisirs et/ou sportifs. La fréquentation de tous ces espaces devient des indicateurs sur l'égalité « réelle » entre les femmes et les hommes. Le conseil de développement travaille alors en partenariat avec les directions de la Voirie et de l'Urbanisme.

L'autosaisine « Genre & ville » ambitionne de placer le genre (et les problématiques associées : égalité, parité, mixité,...) au centre du récit métropolitain et des réflexions sur le projet de ville millionnaire. Le C2D réfléchit à la mise en œuvre de trois actions : la formation au genre pour les professionnels de la ville et les décideurs, l'analyse sensible genrée de la ville, la relecture critique de documents d'orientations stratégiques communautaires.

- La justice environnementale

La justice environnementale s'attache à éviter les dommages écologiques et, s'il y a lieu, cherche à les compenser ou les réparer. Au-delà de la dimension éthique, elle pose des questions politiques et juridiques. Elle affirme aussi qu'aucun groupe ne doit supporter de façon disproportionnée le poids des conséquences environnementales négatives résultant d'opérations industrielles, politiques, commerciales.

La chaire « Gilles Deleuze – Métropole, Nature, Démocratie » a pour objectifs de produire et de partager une réflexion originale sur l'articulation entre ville, participation politique et environnement. Pour une durée de trois ans, cette chaire est portée par la fondation Bordeaux Université et soutenue par La Cub. Il s'agit de contribuer à une réflexion collective sur la métropole en croisant des regards d'experts, de citoyens, d'universitaires et d'acteurs du monde économique.

Pour sa première année, fin 2012, la chaire se penche sur la question de la justice environnementale en faisant intervenir la philosophe politique Cynthia Fleury. Le groupe de travail (ouvert aux services, aux élus et aux étudiants), a mené une réflexion sur les sujets et sites sensibles en matière de justice environnementale sur l'agglomération bordelaise. Un « Porter à connaissance » est issu de ce travail et disponible depuis le mois de mars 2013.

- Les précarités

Certaines institutions essaient de combattre la précarité en développant des contrats aidés, en s'aidant des ressources humaines ou en tentant de pérenniser des emplois. D'un autre côté, des systèmes présentent des variables d'ajustement qui restent problématiques. Le C2D essaie, à travers un travail réflexif, de voir comment les précarités peuvent être combattues ou évitées. Il se focalise notamment sur les précarités dites « cachées », produites de manière involontaire ou pas forcément observées en tant que telles par les politiques. Elles se cachent par exemple derrière les statuts de vacataires universitaires ou le développement de l'externalité vers un certain nombre d'emplois précaires. Les contrats aidés n'aboutissent pas forcément à une démarche d'insertion et vont plutôt vers le remplacement de précaires par des précaires. L'étude tient place d'alerte pour les institutions sur leur responsabilité vis-à-vis d'une forme de création ou de soutien de ces précarités.

MAIS AUSSI...

Le développement d'outils numériques pour les citoyens

La mobilité est un sujet qui appelle le développement d'un vaste nombre d'outils utiles pour tous. Pour répondre aux besoins des citoyens et usagers, la collectivité met à disposition les informations sur les transports grâce aux applications « info trafic » et « info circulation ».

La plate-forme de la mobilité solidaire « Bougez futé » est suivie par la Direction de la politique de la ville de La Cub et animée par La Cub (compétence mobilité) et le Conseil Général de la Gironde (compétence sociale). Son implantation physique se trouve sur le périmètre de la rive droite. Cette démarche est reprise dans le Plan de Déplacement Urbain (PDU) et fournit des moyens de déplacement pour les personnes en difficulté afin qu'elles gardent ou trouvent un emploi.

D'autres outils pourraient permettre de faire remonter les informations de la part des citoyens via une application numérique, un smartphone ou une tablette. Les réflexions portent sur les déchets ou les anomalies observées sur la voirie. Les éléments seraient géolocalisés et diffusés aux directions compétentes ce qui permettrait d'avoir un lien direct entre la collectivité et les usagers.

Plusieurs directions de La Cub travaillent sur le développement d'outils numériques disponibles sur différents supports mobiles. Ces outils, de type info-traffic et info-circulation, s'attachent à donner des informations sur le trafic, la circulation en envoyant des données en temps réel (accident, itinéraires alternatifs, conditions de circulation, ...).

L'expérimentation du télétravail

La région Aquitaine, et le territoire girondain autour de Bordeaux, sont marquées par un problème d'étalement urbain qui impacte sur les distances parcourues entre le domicile et le lieu de travail et amplifie le phénomène de congestion des centres urbains. Les collectivités trouvent un intérêt social (gestion du temps, dépenses liées aux transports, ...) et environnemental (émissions des gaz à effet de serre, ...) dans le déploiement du télétravail. Cette thématique se retrouve dans divers documents produits par La Cub : action 4 de l'Agenda 21, fiche-action du PDE, souhait émis par les agents au travers du questionnaire établi en vue d'examiner leurs modes de déplacements.

Un appel à candidature est lancé auprès de l'ensemble des agents en septembre 2013 et a choisi une trentaine de personnes. Toutes les catégories et tous les types de postes sont représentés, hormis les fonctions opérationnelles (collecte des déchets, voirie, déchetterie, ...) ou nécessitant une relation de proximité avec le public. L'expérimentation se réalise sur une ou deux journées par semaine, à domicile ou sur un des sites de La Cub (type CGEP, Direction Territoriale Rive Droite). La définition des missions entrant dans le dispositif est faite entre l'encadrant et l'agent concerné qui concluent un contrat de confiance. Cette étape expérimentale permet de tester les conditions de travail, de dresser un tableau des besoins et des possibilités de mise en place.

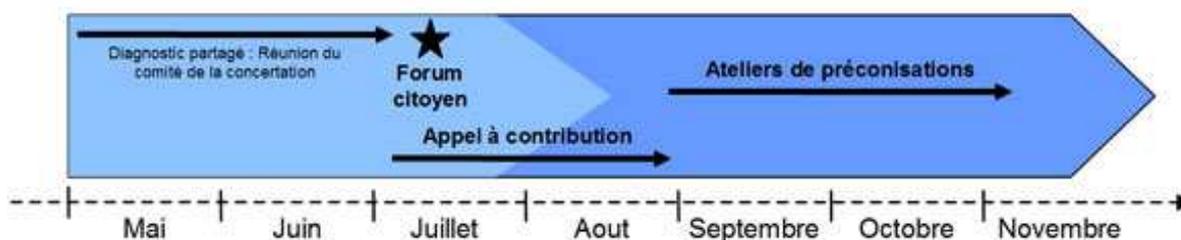
E) Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

Dans le monde actuel, la persistance de la pauvreté et la montée de l'exclusion sociale, l'accroissement des inégalités et de la vulnérabilité, y compris dans les économies avancées, montrent bien que le développement économique n'implique pas nécessairement le progrès social. Les inégalités sociales et économiques entre territoires, qui tiennent à de nombreux facteurs (site et situation géographique, histoire, ressources naturelles, capital humain, environnement et patrimoine, choix de développement,...), sont encore accrues aujourd'hui dans le contexte de forte compétition entre les territoires, ajouté au contexte de compétition internationale découlant de la mondialisation. Priorités nationales réaffirmées récemment, la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations s'imposent comme conditions essentielles d'un développement durable. Il s'agit bien de recréer ou de renforcer le lien entre êtres humains, entre sociétés et entre territoires afin de s'assurer que le partage des richesses ne se fait pas au détriment des plus démunis, ni à celui des générations futures, ni encore au détriment des territoires voisins ou lointains. En d'autres termes, on peut définir un développement humainement et socialement durable comme la recherche d'un développement qui garantisse aux générations présentes et futures le maintien ou l'amélioration des capacités de bien être (sociales, économiques ou écologiques) pour tous, à travers la recherche de l'équité à la fois dans la distribution intergénérationnelle de ces capacités et dans leur transmission intergénérationnelle. Cette finalité est donc complémentaire et interagit avec celle visant l'épanouissement humain.

1) La participation et la gouvernance : le projet de « Quartier apaisé »

Le concept de « quartier à circulation apaisée » se développe depuis une vingtaine d'années. Il vise à améliorer la cohabitation entre la vie quotidienne locale et la circulation motorisée, en rééquilibrant les pratiques locales de déplacements en faveur des usagers des modes doux (cyclistes et piétons). Un certain nombre d'outils réglementaires découlent de ce principe qui a réussi à trouver une place au cœur des politiques de déplacements et d'urbanisme. L'aménagement du territoire peut donc se traduire par la mise en place de zones de rencontres, de zones 30 et d'aires piétonnes. Cette action est également un moyen de développer les projets en concertation avec les habitants.

Depuis plusieurs années, La Cub s'est engagée dans un programme de renouveau des espaces publics sur l'ensemble de son territoire. Il répond à chaque contexte et aux besoins des différents sites, tout en impulsant la construction d'un paysage identitaire d'agglomération. Pour aller dans le sens d'une politique cohérente entre aménagement et transports, la collectivité actualise ses documents de référence liés à l'aménagement de l'espace public. Elle met en œuvre une démarche globale de Plan Local de Déplacements et répond aux objectifs en matière d'apaisement des circulations et de sécurisation des déplacements des habitants.



En appui avec la Direction du Développement Durable et de la Participation de La Cub et l'agence d'urbanisme de Bordeaux Métropole (A'urba), la Direction Territoriale Sud enclenche une double expérimentation sur la thématique de « Quartier apaisé » :

- expérimentation de la fiche 16 du guide d'évolution des modalités d'aménagement de l'espace public (voir p.19), conduisant à un bilan sur la manière d'appliquer la participation dans les projets d'aménagement,

- déclinaison de la charte de la participation communautaire à un projet en lien avec la commune de Bègles et La Cub.

Le projet de « Quartier apaisé » est une démarche expérimentale non obligatoire mais inscrite au contrat de co-développement de la ville de Bègles. Le site choisi fait partie des 15 sites pilotes ciblés pour cette thématique. La commune béglaise souhaite travailler sur une stratégie d'apaisement de la circulation motorisée pour améliorer le confort et la sécurité de ses espaces publics, se traduisant par une meilleure cohabitation entre modes de transports dans les quartiers résidentiels.

En étant pilote de la démarche, la Direction Territoriale Sud s'appuie sur l'animation externe menée par l'association Arènes et la société coopérative Médiation et Environnement. La DDDP joue son rôle d'appui technique dans la mise en œuvre de la concertation. Le rôle de cette démarche est de réfléchir à l'approche de ville apaisée et d'aboutir à des préconisations en matière de circulation, vitesse, stationnement, aménagement des espaces publics. Avec la ville de Bègles, la DDDP propose de confier la réflexion et l'accompagnement de la démarche à un comité opérationnel de la concertation. Composé d'une trentaine de membres, qui sont des habitants du quartier, il permet d'instaurer une collaboration entre les citoyens, les acteurs économiques, des représentants techniques (de Bègles, de La Cub, y compris le C2D) et des élus de Bègles.



Entre les mois de mai et d'octobre 2013, la démarche de concertation se déroule suivant les étapes suivantes :

- le comité élabore un diagnostic partagé qui est présenté au grand public lors d'un forum. La concertation publique est ainsi lancée au cours de ce moment convivial et de libre-expression, permettant de recueillir les avis et perceptions des habitants sur le diagnostic partagé,

- des ateliers de travail sont ouverts à tous pour approfondir les enjeux relevés auparavant et déterminer les préconisations,

- la rédaction d'un « cahier des charges de recommandations » remis à la maîtrise d'ouvrage,

- la mise en place d'une réunion de restitution où les services techniques présentent les propositions d'aménagement.

2) Les différents projets développés à l'international

Grâce à ses domaines de compétence traditionnels, La Cub a su établir un dialogue avec différentes autorités locales étrangères et travailler avec elles sur l'eau et l'assainissement, les transports, l'urbanisme, la gestion des déchets, le développement économique ou encore l'organisation institutionnelle. Le développement d'opérations de coopération avec plusieurs métropoles ou villes étrangères vise différents objectifs : apporter un appui au développement des pays en émergence, enrichir le débat des citoyens, nouer des partenariats économiques et échanger sur de nouvelles méthodes de travail.



- Le Mexique

Les projets sont en lien avec la nature, l'environnement, la gouvernance et la planification urbaine. Depuis 1 an et demi, un volontaire de solidarité internationale⁵ est sur place pour mettre en place les actions de l'accord-cadre signé en 2011 pour une durée de 3 ans et en lien avec la thématique de « l'intégration métropolitaine comme facteur de développement du territoire ». Avec la collaboration de plusieurs directions de la collectivité, la Direction des Relations Internationales et de la Coopération Décentralisée (DRICD) a mené à bien la rédaction de plusieurs fiches-actions sur les thèmes de l'eau, des déchets, des transports, de l'urbanisme, de la nature, de la gouvernance.

En avril 2013, cette direction a reçu une congrégation mexicaine durant une semaine. Ce fut l'occasion de développer un partenariat avec d'autres directions : le C2D a organisé le midi-idées qui fut le lieu d'intervention de la mairesse de Léon sur sa vision de la politique et de la place des femmes dans les collectivités territoriales ; la régie de la restauration a préparé des plats mexicains. La présentation du marché économique mexicain a été faite durant une journée UbiFrance (Agence française pour le développement international des entreprises), à un groupe de 15 entreprises.

La collaboration avec l'État du Guanajuato débouche cette année sur la corédaction et la publication de deux ouvrages en lien avec l'environnement : les îlots de fraîcheur et le jardinage (traduction dans les deux langues).

La DRICD travaille avec l'école d'architecture, la scène numérique des cultures du monde en Aquitaine le Rocher de Palmer et l'école de musique la Rock School Barbey pour développer des projets culturels, des partenariats, des échanges d'artistes entre ces acteurs et le Mexique. Un projet avec la fabrique Pola est aussi à imaginer.

- L'Espagne

La Cub a validé le premier cycle des quatre échanges entre les villes de Bordeaux et de Bilbao, qui s'inscrivent dans le projet « Perspectives transfrontalières de développement des zones d'activités de nouvelle génération en zone agglomérée ». Les travaux ont été ainsi menés autour du développement et de la reconversion de la ville avec l'intégration des zones industrielles et

⁵ Héritage des Volontaires du progrès, permettant à des jeunes de 18-25 ans de partir 1 an (1 fois renouvelable) à l'étranger. Le dispositif est cofinancé par la collectivité et le Ministère des Affaires Étrangères, le volontaire est placé auprès d'un partenaire étranger. Il existe plusieurs types de volontariats internationaux : le Volontariat de Solidarité Internationale ou VSI pour les collectivités locales, le Volontariat International en Entreprise ou VIE pour les entreprises, le Volontariat International en Administration ou VIA pour les ambassades.

d'activités dans le tissu urbain.

L'eurorégion Aquitaine-Euskadi relance un appel à projet pour 2014, dans lequel la DRICD souhaite inscrire un nouveau cycle de rencontres et d'échanges entre les deux villes. La labellisation de l'eurorégion est importante et donnerait une plus forte légitimité au projet. La validation du cycle ayant déjà eu lieu, les nouvelles rencontres pourront se faire même si la candidature à l'appel à projet n'est pas retenue.

- L'Inde

La possible coopération mise en avant par La Cub, en collaboration avec différents acteurs du territoire, est actuellement confirmée avec ce pays. Le projet développé avec la ville de Hyderabad porte sur la requalification de la rivière Musi. Un volontaire de solidarité internationale, recruté en mai 2013 et représentant un signal fort pour le projet, a pour mission de mettre en place l'accord de coopération relatif à la requalification du cours d'eau, avec des prolongements universitaires, économiques et culturels. Le projet d'accord de coopération a été rédigé et envoyé aux acteurs indiens mais il n'est pas encore signé. En octobre 2013, La Cub sera présente au sommet EuroIndia d'Hyderabad et profitera de l'occasion pour organiser un workshop sur le projet de la rivière Musi.



- Les perspectives de partenariat

Le projet de coopération avec la Turquie est en attente de validation. La ville de Bursa, qui est en train de mettre en place son Plan Climat Energie Territoirial (PCET), est intéressée par une coopération avec La Cub sur cette thématique. L'ADEME et l'Agence Française de Développement pourraient être des partenaires.

L'histoire de la métropole bordelaise est fortement liée à l'Afrique : l'Afrique noire francophone dépendait de l'Académie de Bordeaux. L'agglomération a ainsi accueilli plusieurs intellectuels africains. Elle essaie d'établir des liens avec la ville de Cotonou, capitale du Bénin.

En partenariat avec l'école d'architecture, des échanges avec quatre étudiants chiliens et argentins se dérouleront entre septembre et décembre 2013. Le tutorat est assuré par les directions de la Voirie et de l'Urbanisme de La Cub et leur travail portera sur les espaces publics.

3) Un autre point du Projet Métropolitain : le concept de la Métropole du ¼ d'heure

La Métropole du ¼ d'heure apporte une réflexion sur le cadre de vie et sur la réconciliation des quartiers avec la métropole. Il est nécessaire d'augmenter la proximité entre les deux entités tout



en créant des conditions de maintien, d'accessibilité et de développement de services du quotidien. Les citoyens devraient ainsi être capables de trouver tous ces services sur leur lieu de vie (travail et domicile) à moins d'un quart d'heure en déplacement doux (marche ou vélo).

Un groupe projet s'est constitué autour :

- d'un acteur pilote emblématique des services de proximité du territoire : La Poste,
- d'un garant de l'esprit du projet métropolitain : La Cub à travers la Direction de la Stratégie Métropolitaine et de l'Innovation (DSMI),
- de la connaissance et de l'expertise urbaine de la métropole bordelaise portée par l'A'urba.

L'analyse territoriale a permis d'identifier des sites expérimentaux pour développer des projets de conciergeries (pour les habitants et usagers). Une carte avec 12 sites identifiés est ainsi réalisée, croisant différents paramètres : opportunités de développement et d'intensification urbaine, lieux d'interconnexion, localisation de bureaux de poste

actuels.

Les 4 sites actuellement pressentis pour être mis en place en 2014 sont situés sur les zones suivantes :

- le Campus sur Talence,
- le site du CHU,
- la gare Saint-Jean,
- la station de tramway de la Buttinière (Rive Droite)

4) L'un des 12 travaux du Projet Métropolitain : les 75.000 emplois

L'évolution démographique devrait projeter le territoire au rang de métropole millionnaire. Dans ce sens, les travaux engagés pour le projet « 75.000 emplois », notamment par la Direction des Entreprises et de l'Attractivité (DEA) et la Direction de la Stratégie Métropolitaine et de l'Innovation (DSMI), montrent que la population communautaire se composerait d'une part croissante d'individus en âge de travailler. Ainsi, sur les 930.000 habitants escomptés, la part des 15-64 ans augmenterait de 20 %. Considéré comme un axe majeur de conception et de mise en œuvre de la politique économique de La Cub, ce projet inclus dans les 12 travaux estime que 75.000 emplois devront être créés pour faire face à la demande. Les réflexions sont menées en partenariat et concertation avec différents acteurs du territoire intervenant sur la thématique de l'emploi, comme Pôle emploi. Pour activer la dynamique de l'emploi sur la métropole, ces réflexions appellent à mettre l'humain au cœur de la dynamique économique et l'emploi au centre des projets grâce à une approche interne transversale.



En plus de la revue des 12 travaux, dont la dernière s'est tenue en juin 2013, La Cub et les directions associées mettent en place différents supports de réflexion nécessaire pour alimenter cet axe du Projet Métropolitain. Ainsi, un document synthétique donne les éléments de diagnostic à l'ensemble des directions, de par sa diffusion en

interne à partir du mois de mai. Réalisé en collaboration avec différents acteurs et producteurs de données sur l'emploi de La Cub, le document présente deux aspects principaux : une vision rétrospective et conjoncturelle sur l'évolution de l'emploi et de l'emploi de la population active sur les 20 dernières années, un regard sur la conjoncture actuelle de l'offre, de la demande d'emploi et de l'immobilier des entreprises. En complément, un dossier paru dans une édition du journal « Sud-Ouest » reprend ces informations et s'appuie sur les conclusions émises au cours du premier Sommet Économique et Social de la métropole bordelaise.

Ayant eu lieu le 3 juin 2013, ce sommet met en exergue deux composantes importantes pour continuer à mener les réflexions :

- la dynamique économique du territoire : la population de La Cub constitue presque la moitié de la population girondine et le cinquième de celle de la région Aquitaine. Elle est relativement jeune et composée d'une forte proportion de personnes en âge de travailler. Son vieillissement est évident mais il est freiné par un afflux certain de ménages actifs et d'étudiants,
- la croissance et l'attractivité économique du territoire : cette dernière a augmenté de 1,9 % sur les 10 dernières années. Il y a une forte prédominance du tertiaire dans les activités développées dans le tissu économique communautaire et ce sont principalement des établissements de petites tailles qui en ont la charge. D'autre part, le nombre d'offres d'emploi est largement supérieur au nombre d'actifs, ce qui montre que ces emplois sont principalement occupés par des actifs vivant en dehors de La Cub.

Le mois de juillet 2013 est le théâtre d'un autre rassemblement autour de l'emploi. Intitulé « Bordeaux Forum de l'économie collaborative », il est à l'initiative de La Cub et du Conseil Général de la Gironde. Il a pour vocation de mieux comprendre les contours, valeurs et défis de l'économie collaborative. Ces deux journées sont l'occasion de réfléchir aux alternatives apportées aux entreprises par cette nouvelle économie et de chercher de nouveaux modèles de développement et de création d'emplois. Le premier temps est articulé autour d'une approche concrète pour comprendre le fonctionnement de l'économie collaborative, les acteurs qui la portent

et qui la développent, et les initiatives qui ont vu le jour ces dernières années. La deuxième journée envisage l'économie collaborative à un niveau davantage macroéconomique. Tout ceci est alimenté par des conférences plénières et tables rondes réunissant élus, experts, entrepreneurs, économistes, chercheurs et associations. Des temps d'échanges ont eu lieu avec les intervenants et ont pu continuer dans des espaces spécialement dédiés à des temps off.

Le dernier point de ce sommet est le Forum Lab, qui vise à coproduire une série de recommandations, propositions actionnables directement par les élus pour faire de Bordeaux-Gironde ce territoire pionnier de l'économie collaborative. Il est

composé de quelques acteurs du territoire (acteurs économiques, associatifs ou tout simplement citoyens curieux d'explorer ce champ d'activités et son application au territoire) qui ont envie de faire bouger leur territoire.



Les réflexions menées jusqu'à présent pour le dossier « 75 000 emplois » ne permettent pas de dire quels seront les secteurs les plus porteurs ainsi que les métiers d'avenir, ni ceux qui seront le moteur de la création d'emplois dans la métropole. Mais en renforçant les politiques en lien avec ses compétences, La Cub pourra améliorer la situation de l'emploi sur son territoire. La création d'emplois stratégiques se fera au travers de la mise en valeur de filières d'excellence et d'activités-clés, de l'accompagnement pour l'implantation d'entreprises sur le territoire communautaire.

MAIS AUSSI ...

La question de l'emploi sur le territoire

Le territoire communautaire présente une dynamique importante du point de vue de l'évolution démographique. La tendance semblerait être la même pour le domaine de l'emploi. La prospective des « 75 000 emplois » réalise un état des lieux et met en place des perspectives sur ce sujet au sein de la métropole. La Direction des Entreprises et de l'Attractivité (DEA) s'intéresse à l'évolution du bassin local d'emplois qui doit être le plus optimisé possible. L'ouest du bassin semble être une région encore mal connue. Le PLU 3.1 et le SCoT inscrivent le développement du réseau des transports sur cette région ce qui conduit à mieux l'appréhender.

Pour garder le potentiel d'emplois sur le territoire, en termes d'employeurs et de salariés, la direction est à l'origine d'une étude avec le Pôle Emploi. Les deux acteurs établissent un état des lieux des entreprises et de leurs besoins, de ceux des demandeurs d'emploi et des formations demandées. A terme, le bilan permettra d'enclencher des actions pour disposer d'un fonctionnement concentré d'emplois et de formations sur le bassin communautaire.

L'accès aux marchés publics pour les entreprises du territoire est une thématique sur laquelle travaille également la DEA. Une procédure d'allotissement facilitée et simplifiée permet aux petites entreprises de candidater et de développer l'emploi au niveau local. L'idée serait de mettre en place un système de pass annuel faisant en sorte que l'entreprise n'ait à remplir le formulaire qu'une seule fois ce qui demande moins d'énergie, moins de temps et moins de papier pour constituer le dossier.

L'Été Métropolitain

Pour la deuxième année consécutive, différentes directions de La Cub proposent une autre saison culturelle de la métropole, l'Été Métropolitain, durant 100 jours et 100 nuits. Gratuité des sites et des animations, création de lien entre la nature et la culture sont les principales caractéristiques de cet événement estival. Les alternatives culturelles tournent autour des itinérances Arts Visuels, des Nuits de l'été et des itinérances Nature. Les modes de déplacement doux sont mis en avant : vélo, bateau, marche. Différents acteurs du territoire font ainsi découvrir des milieux tels que les sites désaffectés, la Garonne, les zones urbaines ou les forêts. Des exemples peuvent marquer les esprits : la « Maison pop » pour mieux comprendre la vie des abeilles et la pollinisation, les randonnées scientifiques « où on apprend sans s'en rendre compte », les randonnées de la Boucle Verte pour faire le tour de la métropole bordelaise, le « Safari théâtral », les joutes verbales ou dansées, ...

Les balades peuvent se faire en plusieurs étapes grâce à la répartition de six haltes ou refuges péri-urbains disséminés sur le territoire, sous différentes formes (tronc creux, hamac, nuage, ...). Avec un accès gratuit, ils invitent à passer un moment en symbiose avec la nature environnante et à développer un usage plus large de la métropole bordelaise.

L'ÉCOEXEMPLARITÉ ET L'ÉCORESPONSABILITÉ DE LA CUB AU TRAVERS DE SES ACTIVITÉS INTERNES

A) Les actions de communication

1) Des supports écologiques de communication

Les livrets faisant acte de l'Agenda 21 et du Plan Climat-Energie Territorial (PCET) de La Cub, et diffusés auprès de toutes les directions, sont imprimés avec des encres végétales sur du papier FSC (Forest Stewardship Council⁶). La Direction de la Communication fait appel, le plus possible, à des écolabels comme « Citizen Green » pour commander des objets communicants. Elle essaie de se saisir d'éléments qui ont une réelle utilité et de ne pas tomber dans la distribution de gadgets, en se focalisant notamment sur les fournitures de bureau.

Organisant de nombreux événements, La Cub instaure une réflexion sur la production et la durabilité des supports qu'elle utilise pour ces moments de communication vers l'extérieur. Pour cela, elle incite à mutualiser les moyens avec les prestataires comme la mise à disposition de stand (cas pour la Lyonnaise des Eaux à qui elle a prêté le stand Eau pendant la Fête du Fleuve) et la distribution de documents qu'elle a élaborés (Kéolis se voit attribuer des supports pour le lancement des navettes fluviales). De manière complémentaire, La Cub réfléchit à la conception de supports et de stands de manière à ce qu'ils soient durables ou réutilisables sur plusieurs dates. Dans cette logique, le stand de La Cub présent à la foire internationale de Bordeaux l'a été sur deux années consécutives.

2) Quelques thématiques à propos desquelles La Cub a fortement communiqué

- La réduction de la production des déchets

Les actions de sensibilisation couvrent les domaines de la prévention, du tri et de la revalorisation des déchets. Pour mener à bien ces actions auprès du grand public et des scolaires, l'équipe des ambassadeurs du tri ont à disposition de nouveaux outils pédagogiques, plus durables. En plus des supports sous forme de jeu, cette équipe pourrait obtenir un véhicule aménagé en un espace pédagogique d'ici une année.

Dans le cadre de son PLPD (Programme Local de Prévention des Déchets), La Cub lance plusieurs actions de distribution de composteurs individuels à destination des habitants. Elle leur distribue également des « Stop pub » et des modes d'emploi sur le tri.

Les déchets d'équipement électriques électroniques (D3E) occupent une place importante chez les particuliers et les professionnels. Pour les sensibiliser aux dangers de ces déchets sur la santé et l'environnement, La Cub a organisé au mois d'octobre 2012 deux journées actives sur ses quatre sites de récupération en partenariat avec l'entreprise Apple. Cette dernière peut tirer avantage de l'action entreprise en récupérant les matières premières nécessaires à la conception de pièces.

- Les consommations en eau

Dans la réorganisation de sa politique de l'eau, La Cub se prépare à prendre la compétence en régie publique à l'horizon 2018 et développe sa propre marque, « Eau de La Cub ». En plus de réaliser une extension de l'usine de traitement des eaux usées de Louis Fargues, la collectivité y a conçu un espace pédagogique de sensibilisation sur la ressource en eau, son cycle naturel et sa

⁶ Écolabel certifiant que le bois d'un produit provient d'une forêt gérée de manière durable

préservation, avec : des écrans tactiles, un jeu au sol sur un collecteur d'eau et les indésirables, des œuvres artistiques, un mur d'eau virtuelle, des vidéos et des questionnaires ludiques.

- Les consommations en énergie

La réhabilitation de l'hôtel communautaire appelle la mise en œuvre de plusieurs actions diminuant les consommations en énergie. Les données sur la production de kWatt et les tonnes de CO₂ économisées seront notamment indiquées sur un panneau installé dans le hall de l'hôtel. Les agents pourront ainsi se rendre compte des efforts réalisés grâce à ces nouvelles technologies.

- L'environnement et la biodiversité

Les espaces verts (naturels et agricoles) couvrent pour moitié la surface du territoire communautaire. Pour pouvoir mieux les connaître et les découvrir, la Direction de la Nature a édité un premier guide regroupant l'ensemble de ces espaces. La remise à jour de ce support conduit à la réalisation d'une carte interactive, proposant ainsi des critères de choix et de recherche. De plus, les habitants peuvent participer activement à l'inventaire d'espèces floristiques et faunistiques caractéristiques du territoire de La Cub, grâce à une base de données participative.

- Les alternatives au déplacement en véhicule particulier

Les déplacements occupent une place importante dans les politiques de la collectivité. La Cub réfléchit à trouver des solutions alternatives aux déplacements individuels en véhicules particuliers, en mettant l'accent sur les transports en commun ou sur des méthodes alternatives comme le covoiturage et les modes doux.

La Direction de la Communication utilise des événements comme l'Été Métropolitain pour rappeler l'importance des transports en commun pour circuler dans et autour de l'agglomération. De plus, au cours de la Semaine européenne de la mobilité, La Cub met à disposition des tickartes au tarif unique de 1€.

Avant la mise en service de la BlueCar prévue pour l'automne 2013 sur le territoire communautaire, les usagers ont pu connaître cette nouvelle approche, développée par Bolloré, au Salon des Véhicules écologiques à énergies renouvelables et alternatives (SAVER) en juin 2013 au Hangar 14 de Bordeaux.

Pour appuyer la promotion du vélo, La Cub a remis à jour le guide du vélo. Elle se préoccupe de la sécurité des utilisateurs de vélos en proposant un Vélo école.

B) La vie des agents dans la collectivité

Gérant environ 2 800 agents, La Cub s'est engagée sur un projet d'administration qui cherche à renforcer les principes de transversalité, de gestion des ressources humaines, d'accompagnement dans la montée en compétence, ... Le projet d'administration détermine cinq ambitions « à partager et à vivre collectivement », parmi lesquelles, l'idée d'une administration collectivement apprenante pour être inventive dans la prise en charge de ses compétences.

1) L'accompagnement des agents

- L'accompagnement social

La collectivité renforce chaque année l'accompagnement des agents d'un point de vue social. En 2012, il s'est traduit par 931 entretiens assurés par les assistantes socio-éducatives (237 agents reçus), l'instruction de 47 demandes d'aides financières et le traitement de 243 nouvelles demandes de logement (171 ayant connu une issue favorable).

Par ailleurs, le centre d'accompagnement social gère depuis le 1^{er} janvier 2013 l'attribution d'aides financières pour les agents confrontés à des situations financières difficiles.

- Le risque santé

En mai 2012, la collectivité décide de mettre en place une convention de participation portant sur la couverture du risque santé, pour le personnel de La Cub et les retraités. Cette participation a un caractère dégressif en fonction de la catégorie de revenus des agents. Une procédure de mise en concurrence a été ouverte en janvier 2013 entre mutuelles et entreprises d'assurances. Le projet a permis de choisir un prestataire, pour une période de 6 ans, en juillet 2013. La collectivité s'engage ainsi à accorder une aide financière aux fonctionnaires, agents contractuels de droit privé et de droit public qui adhèrent à la complémentaire santé qui a été choisie. La grille d'aide prend en compte le revenu et la situation familiale des agents, tout en permettant de respecter le budget imparti qui est important. L'objectif est d'une part de permettre aux agents ne bénéficiant pas de mutuelle d'en avoir une à un tarif attractif et, d'autre part, d'améliorer le niveau de couverture sociale complémentaire des autres agents et de leur famille. Les premières adhésions au contrat se mettent en place en octobre 2013.



Règlement intérieur

D'un point de vue santé et risques au travail, la collectivité a également élaboré un nouveau règlement relatif à la prévention et à l'accompagnement en matière d'alcool.

- Le parcours professionnel

La collectivité se préoccupe du parcours professionnel de ses agents. Elle propose des accompagnements personnalisés dans le cas de reclassements, de repositionnements ou de validation des acquis de l'expérience (VAE), réalise des bilans professionnels. Elle facilite aussi l'accès à des cycles de formations spécifiques, intéressants pour l'évolution de poste.

Pour répondre à ces besoins en formation, et valoriser les compétences des agents, La Cub ouvre en 2012 une école interne. Sur la base du volontariat, les personnes intéressées deviennent des formateurs internes pour leurs collègues, sur des thématiques bien spécifiques. La première session concerne l'utilisation d'un outil de gestion de courrier, Poséidon, et les retours sont positifs.

La solidarité avec les jeunes est une politique que la collectivité déploie depuis plusieurs années. Elle accueille de nombreux stagiaires et jeunes apprentis dans les différentes directions, accompagne des personnes en difficulté d'emploi (à travers les Contrats Uniques d'Insertion ou CUI). Elle favorise également l'insertion professionnelle des jeunes en participant à plusieurs journées « portes ouvertes » consacrées à l'emploi durant lesquelles elle présente ses différents métiers.

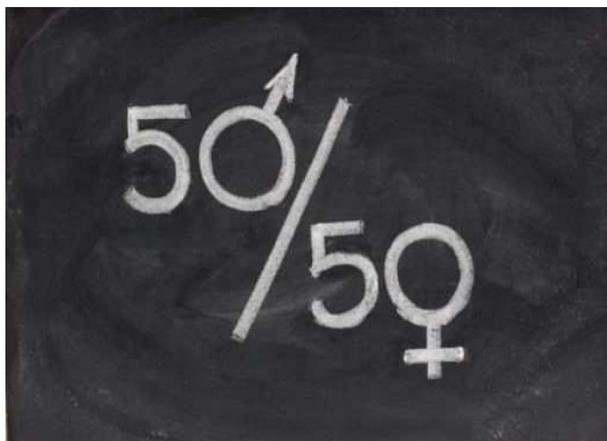
Pour renforcer cette action, La Cub s'est engagée à recruter 50 jeunes peu ou pas diplômés d'ici la fin de l'année 2013 dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir. Durant les 3 années de leur contrat, ils bénéficieront de l'accompagnement d'un tuteur expérimenté et de formations qualifiantes leur apportant un maximum de compétences.

2) La question de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de La Cub

Dans le cadre d'un projet datant de 2005-06, le Conseil des Communes et des Régions d'Europe a rédigé une charte pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale. Soutenue par la Commission européenne dans le cadre du Programme d'action communautaire pour l'égalité des femmes et des hommes, cette charte est élaborée en collaboration avec de nombreux partenaires et ouverte à la signature des collectivités territoriales d'Europe. Ces dernières, en la signant, s'engagent donc à mettre en œuvre sur leur territoire les engagements définis par la charte au travers d'un plan d'actions qui fixe les priorités, les actions et les ressources nécessaires pour sa réalisation.

En plus d'intégrer un réseau européen sur l'égalité entre les femmes et les hommes, la signature de la Charte par La Cub lui permet de formaliser et rendre public son engagement, de pérenniser cette démarche et de valoriser ce qui est déjà réalisé. Elle s'engage également à collaborer avec toutes les institutions et organisations du territoire pour promouvoir l'instauration, dans les faits, d'une véritable égalité homme-femme.

La Cub s'emploie à développer un processus dynamique et innovant. Dans un premier temps, la réorganisation de l'institution permet la féminisation des cadres. À partir du printemps 2012, un état des lieux quantitatif et qualitatif est lancé sur la situation des femmes et des hommes au sein de l'administration, en matière d'égalité. En partenariat avec l'unité de recherche Adess (Aménagement, Développement, Environnement, Santé et Société), la Direction du Conseil, de l'Innovation Sociale et de la Communication Interne (DCISCI) instaure un travail collaboratif avec un géographe et des sociologues. Le premier volet de l'étude met en lumière les ressentis des femmes sur leur carrière, la conciliation des temps sociaux (vie professionnelle et vie personnelle) et leurs relations avec leurs collègues masculins. L'étude est renouvelée avec le public masculin en avril 2013 qui s'exprime sur les conditions de travail, la carrière et la façon dont il concilie vie professionnelle et vie privée.



Le questionnaire adressé aux femmes est rempli par 83 % des salariées et 18 d'entre elles participent à des entretiens collectifs, permettant ainsi de recueillir des « verbatim ». Les inégalités entre femmes et hommes semblent être moins répandues que dans la moyenne nationale depuis 2011 : 38 % des directeurs sont des directrices contre 18 % au niveau national, la différence de salaire en raison du sexe semble absente de La Cub. Toutefois, l'arrivée d'un enfant peut constituer un frein à la carrière des femmes.

Les conclusions apportées par cette étude enclenchent la mise en place d'un plan d'actions allant vers une politique volontariste en termes d'égalités professionnelles :

- sensibilisation contre les stéréotypes : différents débats et conférences (pti déj de la comm', les midi-idées) sont organisées en collaboration avec le C2D. Au mois d'avril, La Cub a accueilli une délégation mexicaine et la maire de Léon qui expose son point de vue, avec un sociologue, sur l'intégration des femmes dans la vie politique. Le thème des stéréotypes est également abordé au travers des résultats délivrés suite à l'enquête faite sur la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes de La Cub. Au mois de mai, La Cub organise la conférence sur « la mixité des femmes et hommes dans une ville éducative », dans le cadre du colloque « École, loisirs, sports, culture : la fabrication des garçons »,

- égal accès des femmes et des hommes à la formation : le fait de ne pas proposer de formation le mercredi est un des éléments de genre qui commencent à être intégrés dans les guides rédigés en interne par la DCISCI. Ceci permet d'éviter la pénalisation des personnes absentes cette journée (journée posée ou temps partiel),

- analyse et précision des besoins des agents en matière de garde des jeunes enfants : en avril 2013, un questionnaire est adressé aux parents d'enfants de moins de 6 ans, aux femmes enceintes ou en congés de maternité, aux agents en congés parentaux. Le projet de crèches collectives n'a toujours pas réussi à être lancé.

Des travaux menés par l'A'Urba complètent les réflexions menées par la collectivité. L'agence s'est notamment penché sur l'usage de la ville par les femmes.

3) L'expérimentation de la conciergerie

Le domaine de l'économie sociale et solidaire (ESS) prend une place de plus en plus importante dans les politiques économiques nationales et communautaires. La Cub a lancé un état des lieux qui a mis en avant un réel besoin pour une conciergerie d'entreprise. Elle proposerait une offre de services variés sur le lieu de travail pour faciliter la vie des salariés. Un benchmark, en complément, a montré qu'aucune collectivité territoriale n'avait encore mis en place un tel service.



Le montage de dossier a fait appel à l'article 30 des marchés publics, en référence au marché d'insertion et de qualification professionnelle. L'expérimentation, développée à la Direction Territoriale Sud (Pessac) jusqu'en septembre 2013, permet aux agents de mieux concilier temps de vie et temps professionnel, d'améliorer leur environnement de travail en prenant en charge une diversité de services classiques (pressing, cordonnerie, cartes grises, lavage de voiture,...). L'enjeu principal se trouve aussi dans le soutien et le développement de l'emploi social et solidaire.

La personne s'occupant de la conciergerie est en effet en réinsertion professionnelle et employée par l'entreprise Club Services 33, qui a créé la marque Conciergerie solidaire en Gironde, conventionnée par l'État. Elle forme et accompagne ainsi les publics éloignés de l'emploi. Dans la mesure du possible, La Cub fait appel en priorité à des structures d'insertion ou œuvrant dans le champ de l'ESS, mais aussi à de petites entreprises locales, pour répondre aux services proposés par la conciergerie.

Les agents de la Direction Territoriale Sud (DT Sud) sont pleinement satisfaits par cette cellule. Le marché est bien utilisé et 80% des agents communautaires souhaitent qu'il soit renouvelé, à l'issue de l'année d'expérimentation. Les services réfléchissent au lancement d'un nouveau marché qui permettrait l'extension de l'action sur l'hôtel communautaire et sur tout le site de Mériadeck.

C) La réhabilitation des bâtiments communautaires

Le taux de CO₂ émis par l'ensemble du patrimoine bâti de La Cub est assez faible. D'après le Bilan Carbone, les émissions sont de l'ordre de 2000 tonnes équivalent CO₂ par an. Pourtant, la collectivité se doit d'être exemplaire, de réduire son impact carbone et de présenter une gestion plus durable de son patrimoine. Elle développe donc des actions de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables sur des opérations de rénovation et de construction neuve. L'objectif visé pour 2020 est de diviser par deux la consommation en énergie et d'émettre l'équivalent de 0 tonne équivalent CO₂. Avant les différents travaux de réhabilitation engagés par la collectivité sur son territoire, les consommations énergétiques étaient de 16 millions kWh/an pour l'ensemble des bâtiments communautaires et de 7 millions kWh/an pour le seul hôtel de La Cub. Sa rénovation devrait permettre de diviser par deux les consommations énergétiques de l'immeuble.

1) La réhabilitation de l'hôtel communautaire

La réhabilitation de ce bâtiment datant des années 1970 se fait suivant une démarche HQE (Haute Qualité Environnementale). À l'issue des travaux, le bâtiment devrait devenir un site sain et confortable, avec des impacts sur l'environnement les plus maîtrisés possibles. La livraison est prévue pour début 2014.

Le patio intérieur d'origine sera cassé et remplacé par un hall d'entrée de 1000 m² recouvert par une verrière inclinée, de manière à former un puits naturel de lumière. Un des murs intérieurs sera recouvert par de la végétation jusqu'au second étage. La climatisation du patio sera remplacée par un système de rafraîchissement, plus économique et plus écologique. Les bureaux seront habillés avec des cloisons vitrées pour faire entrer la lumière.



Le système de chauffage et de rafraîchissement est raccordé à un forage de géothermie situé à proximité qui sert d'appoint et fonctionne grâce à la récupération de chaleur sur les eaux usées combinées à une pompe à chaleur.

2) Une construction de Haute Qualité Environnementale : le bâtiment Laure Gatet

La construction du bâtiment basse consommation (BBC) Laure Gatet permet d'améliorer la performance énergétique globale du patrimoine de La Cub. Ce bâtiment de 8000 m² met en avant une consommation énergétique inférieure de plus de 50 % aux exigences de la réglementation thermique en vigueur. C'est le premier bâtiment tertiaire à énergie positive en Aquitaine. L'autre avantage de ce bâtiment est qu'il permet de concentrer la majorité des agents de La Cub sur le site de Mériadeck et de libérer de l'espace dans les bâtiments loués. Le système de chauffage est raccordé à la géothermie de Mériadeck et sur le réseau des eaux usées, au niveau de la rue Jean Fleuret.



Les besoins en éclairage sont significativement limités. Avec le dimensionnement des baies vitrées et la présence de patios pour tous les bureaux et salles de réunion, la lumière naturelle est privilégiée par rapport à la lumière artificielle. Les fenêtres triple vitrage qui peuvent s'ouvrir complètement, sont habillées par des stores orientables et sont absentes de la façade sud, laquelle est totalement recouverte par les panneaux photovoltaïques. Des luminaires déplaçables sont tout de même mis à disposition dans chaque bureau. Ils produisent une lumière diffuse, directe et à détection de présence.

Le traitement climatique des locaux est de haute performance : chauffage par le sol, sur-ventilation rafraîchissante pendant la nuit pour décharger le bâtiment en période de forte chaleur. Les murs intérieurs et le plafond présentent une forte inertie, ce qui permet de conserver la chaleur en hiver. Les menuiseries triple vitrage assurent une bonne isolation thermique et acoustique.

Les peintures utilisées dans les différentes pièces sont à faibles émissions en COV (Composés Organiques Volatils). Les sanitaires sont alimentés en eaux pluviales récupérées dans une cuve de stockage.

Ces deux bâtiments principaux HQE (Haute Qualité Environnementale) présentent des caractéristiques communes. Les façades et toitures sont rendues actives : elles devraient produire de l'électricité grâce aux panneaux photovoltaïques et favorisent le développement de la biodiversité et l'inertie du bâtiment par leur végétalisation. Des potagers et des ruches vont être disposés sur certains espaces appropriés en terrasses.

3) Les autres bâtiments de la collectivité

Le projet de rénovation du crématorium de Mérignac passe par une consultation en conception-réalisation (réflexion, travaux et maintenance sur 10 ans) qui comprend la mise en place un contrat de performance énergétique (CPE). Ce dernier implique le remplacement complet du gaz naturel pour chauffer des bâtiments du site. Cette technique vise à utiliser la chaleur produite par les fumées en la récupérant avec de l'eau qui circule autour des cheminées. Cette eau chaude gratuite, équivalant à 10 000 L sur une année, est distribuée dans certains bâtiments pour les chauffer (bâtiment principal, accueil). En parallèle, les fours sont remplacés pour permettre la mise aux normes du traitement des fumées.

Sur des bâtiments communautaires existants, la réduction des pertes énergétiques passe par l'isolation au niveau des murs. La méthode actuelle, donnant les meilleurs résultats, est l'isolation par l'extérieur, lorsque le bâtiment et l'environnement le permettent. De ce fait, le bâtiment dédié aux transports présent sur le site de Latule sera totalement isolé par l'extérieur d'ici l'hiver 2013.

Pour la construction ou la rénovation de certains bâtiments communautaires, la collectivité met en avant la production d'énergies renouvelables. Une surface de 8 000 m² de panneaux photovoltaïques sera posée à terme dont 1 200 m² sur les façades et toitures du bâtiment Laure Gatet, 600 m² sur l'hôtel de La Cub, 2 500 m² sur les bâtiments de la signalisation, 1 000 m² sur les bâtiments des archives et sur le site de Bègles, d'autres m² sur les CGEP (Centres de Gestion de l'Espace Public n°7 à Majolan, n°4 et 5 à Pessac Bersol).

4) Une nouvelle salle pour le matériel informatique de la collectivité

Les ouvrages de réfection et de construction des bâtiments communautaires appellent à des mises aux normes de pièces indispensables dans le fonctionnement en réseau de la collectivité. Pour améliorer l'interconnexion des sites de La Cub et apporter des services plus performants, avec une consommation énergétique moindre, la collectivité a construit une nouvelle salle informatique. Située dans la partie basse de l'hôtel communautaire, elle a été mise en service en juin 2012.

Sa conception, son agencement et ses systèmes d'alimentation ont été pensés selon certains principes du développement durable, permettant ainsi de réduire les déperditions de chaleur, de diminuer les consommations énergétiques, de préserver le matériel et de garantir une sécurité maximale. Tous les matériels de l'ancienne salle informatique ont été déplacés et repositionnés dans cette nouvelle pièce.

Les serveurs informatiques, les matériels réseaux et la téléphonie desservant tous les sites de la collectivité sont agencés dans des racks (armoires) organisés via un principe d'allées chaudes. Ils confinent l'air chaud rejeté par les serveurs dans un espace réduit. Cet air chaud est aspiré par un système de ventilation et refroidi à l'extérieur de la salle informatique grâce à un système de climatisation branché sur le réseau de récupération des eaux usées. Des échangeurs thermiques positionnés sur le toit de l'immeuble servent de système de secours à ce circuit de refroidissement : un basculement se fait lorsqu'il n'y a plus assez d'eau froide dans le réseau d'eaux usées. Ce système permet de réaliser une économie de 25 % des consommations électriques par rapport à l'ancienne salle informatique.



Le câblage courant fort (alimentation électrique) est « aérien » (positionné au-dessus des armoires) et le câblage courant faible (données) est installé dans un faux-plancher sous les armoires. Cette séparation physique évite les perturbations électromagnétiques qui se manifestent au rapprochement de ces deux types de technologies. Tous les câbles de la salle reliant les serveurs au cœur de réseau ont la longueur idéale, diminuant ainsi fortement les pertes de puissances mesurables dans les câbles trop longs.



Le système de sécurité (extinction automatique), basé sur un système de détection multicritères, ne déclenche la diffusion de gaz qu'à l'activation simultanée d'au moins deux types de détections : chimique, augmentation de la température, présence de fumée. L'extinction utilise un gaz sous haute pression, l'Argo 55 qui est un mélange de gaz naturels (Argon et

Azote), sans danger pour le personnel et pour l'environnement. Ce gaz abaisse fortement la concentration d'oxygène dans la pièce mais n'endommage pas les machines puisqu'il n'utilise pas d'eau pour éteindre le feu et ne génère pas une baisse rapide de la température.

L'éclairage de la pièce se fait exclusivement à partir d'ampoules basse consommation, à détection de mouvements.

D) La réflexion sur la consommation des matières

1) La logistique du papier

Premier consommable de bureaux, et matière la plus présente dans les poubelles et les centres de tri, le papier est au cœur de notre quotidien. Au niveau des bureaux, la consommation moyenne est évaluée à 60 kg/personne/an et le taux de recyclage stagne à seulement 15 %. Le papier est un matériau recyclable au moins 5 fois donc potentiellement récupérable. Le pays souhaite diminuer son importation ou celle de la pâte à papier. Il possède un gisement important mais qu'il n'utilise pas à bon escient (comme la transformation du papier trié en carton). En conséquence, l'enjeu est donc d'aller chercher le papier usagé pour en faire une matière première qui sera utilisée localement. Fixés par l'État, les objectifs ambitieux de 2013-16 correspondent à un taux de recyclage de 55 % en 2016, 60 % en 2018 et à un gisement de papier qui décroît de 16 %.

Avec une collectivité de la taille de La Cub, le papier demeure un outil de travail encore important pour de nombreux services : la communication externe et interne (flyers, posters, ...), les dossiers présentés aux différentes instances de prise de décision (bureau, conseil, ...), même si la dématérialisation a largement réduit sa production, les courriers, les plans, ...

La consommation moyenne s'élève à 80 T/an et la mise en place du tri du papier dans les locaux communautaires a été sollicitée à plusieurs reprises par les agents et élus.

Lancée en 2012, la réflexion est en parfaite adéquation avec le travail du Plan Local de Prévention des Déchets (PLPD) réalisé par la DCTD, accompagné par l'ADEME pour l'animation et la mise en place de cette politique. Pour répondre à l'enjeu d'exemplarité de La Cub en matière de gestion et prévention des déchets, un groupe de travail transversal a été créé pour analyser le « cycle de vie du papier ».

L'économie circulaire prend une place de plus en plus importante. Elle permet de passer d'un système linéaire (extraction de la matière, consommation, mise à la poubelle et création de déchets) à un système circulaire (travail sur les approvisionnements et sur la réduction de la consommation des ressources et sur le recyclage). En analysant les cycles de vie du papier et des supports informatiques, la démarche permet de les confronter et avoir ainsi une idée de leur impact écologique. L'un de ses objectifs principaux est de concentrer les usages du papier dans un même périmètre.

L'expérimentation sur le tri du papier de bureaux en flux dédié a débuté en février 2013 à l'hôtel



Cette corbeille de tri sélectif accepte TOUS les papiers de bureau !

communautaire. Le tri et le sur-tri du papier (graphique, de bureau, journal, carton) se fait dans des bennes spécifiques closes pour éviter tout mélange. Puis les papiers sont collectés par des agents issus d'une entreprise locale et adaptée (agrémentée pour le travail de personnes handicapées). De plus, un travail est mené en

interne avec le personnel chargé de ramasser les corbeilles pour que la collecte soit valorisée et valorisante. Elle est faite durant les heures de travail pour faciliter la discussion entre les agents et améliorer la qualité première du tri de la matière.

Sur les quatre premiers mois d'expérimentation, 6 tonnes de papier ont été collectés. Une marge de progrès en interne existe pour continuer la sensibilisation des agents et étendre la démarche sur les autres sites communautaires implantés sur Mériadeck comme le bâtiment Laure Gatet d'ici la fin de l'année 2013. A plus long terme, l'implication du territoire à travers les mairies et les entreprises est à envisager. Une étape doit également être lancée dans les écoles avec l'appui du service des Juniors du Développement Durable (JDD) à partir de septembre 2013. Les transports en commun, notamment le tramway, constituent d'importants gisements de papier journal car ce

sont des lieux de distribution de journaux gratuits. L'économie circulaire et la valorisation des déchets font partie des critères de développement durable contenus dans le cahier des charges de la future DSP transports pour répondre à la problématique liée à la distribution massive de journaux gratuits et à leur devenir.

En plus de diminuer son impact environnemental, la collectivité peut tirer un avantage économique de cette action. Elle pourrait vendre le matériau trié et sur-trié (le papier de bureau revalorisé au niveau des gisements de papeteries) et obtenir une cotation variable qui pourrait atteindre 100 voire 300 € la tonne en fonction de la qualité de papier. La Cub pourrait également bénéficier d'une subvention de la part d'Ecofolio, à hauteur de 80 € la tonne. Pour ce faire, elle répond actuellement à un appel à projet en recherchant un futur partenariat sur la période 2013-16.

Le système circulaire implique la prise en charge et les actions de valorisation ou de recyclage du papier. Dans ce sens, une réflexion est menée sur une production verte ou plus raisonnée de papier, qui n'est pas plus un déchet ultime. La revalorisation de certains papiers (journaux par exemple) entraîne la production de produits bio-sourcés, telle la ouate de cellulose, utilisés par la suite en tant qu'isolant. Le développement de la ouate de cellulose qui dépend des acteurs économiques, permettrait de développer une filière locale d'isolants et d'usage notamment dans les futurs bâtiments construits par La Cub.

La collectivité mène également d'autres travaux appuyant cette politique de diminution de la consommation de papier, avec la mise en place de l'impression partagée, par palier. De plus, en faisant des tests sur la qualité des supports de communication en sortie d'impression, le grammage des papiers a été revu à la baisse: 70 g (à la place de 80 g) pour le fonctionnement courant et les documents à durée de vie courte. Une rationalisation des tirages grands formats est en cours de réflexion, dans le but d'améliorer le circuit de production, d'en diminuer le coût.

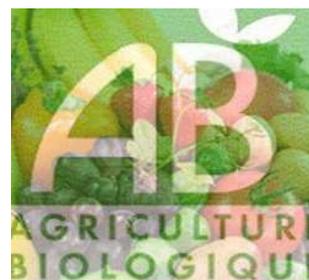
La rationalisation des matériels de plan passe par une soumission à distance et prendra effet courant 2014. Elle vise à mutualiser le service et l'usage des matériels de tirage de plan, à réorganiser les éléments en présence pour cette activité et à offrir aux services une bonne réponse à leurs besoins.

Le développement de la dématérialisation des documents présentés pour les commissions et les élus communautaires est en marche. En complément, débute en septembre 2013 une première expérimentation de généralisation de la numérisation du courrier, en se focalisant sa bonne attribution et sa livraison. De plus, la Direction de la Logistique et du Courrier travaille avec la Direction des Finances dans le cadre du SIF (système d'information financier) sur la numérisation des factures. La circulation des documents sera plus rapide et la collectivité y trouvera un gain de temps pour les paiements en limitant les intérêts moratoires soumis depuis peu à un forfait, par facture, quel que soit le montant.

2) La restauration et l'utilisation de produits bio à La Cub

La collectivité a commencé à introduire des produits bio dans ses menus à partir de 2011. L'action est inscrite dans le plan d'actions développé dans son Agenda 21. Par ce biais, elle tente de répondre à l'objectif national concernant les restaurations collectives : proposer 20 % de produits biologiques d'ici 2020.

La régie des restaurants a d'ores et déjà dépassé son objectif de 15 % en 2013. De nouveaux marchés avec une part de bio entrent en vigueur le 1^{er} mars : 13 lots avec des produits biologiques (sur les 33 totaux) et 7 exclusivement bio. Elle travaille le plus possible avec des produits locaux mais les producteurs engagés dans les marchés bio sont encore insuffisants au niveau local, régional et national. Elle s'engage ainsi à introduire de plus en plus des produits de saisons et issus de circuits courts. Cet effort permet à



la collectivité d'atteindre un taux de 17 % de produits biologiques dès le mois de mai 2013 et d'espérer être à 20 % en 2014. Cette progression lui permettrait d'obtenir la labellisation « Territoire engagé », délivrée par l'association interprofessionnelle ArBio Aquitaine. Elle concerne les collectivités territoriales qui présentent une surface de production biologique supérieure à 6 % de la SAU (surface agricole utile) ou 20 % de produits biologiques utilisés dans les cantines. Certaines communes comme Bruges étant déjà labellisées, l'intérêt pour La Cub est qu'elle obtienne le label pour le territoire, en plus de la restauration collective.

Le nombre de marchés comportant des produits bio augmentant, cela permet à la collectivité d'accéder à des prix de plus en plus intéressants.

En plus d'offrir au personnel de la collectivité une restauration de qualité, cette démarche permet de développer l'agriculture urbaine de proximité (en favorisant l'organisation en coopératives).

En complément de la confection de menus avec des produits spécifiques, la régie des restaurants s'engage dans des actions de communication et de sensibilisation. Elle s'intègre dans des événements tels que la semaine du Développement Durable (avril 2013) et l'accueil d'une délégation étrangère (le Mexique, en avril 2013) pour proposer des temps particuliers avec des menus ou animations thématiques.

Le projet de végétalisation des bâtiments communautaires devrait amener à la création de jardins potagers et aromatiques. Les productions qui en seront issues pourraient être intégrées dans le circuit de la restauration de la collectivité, après que le système HACCP (méthodes et principes de gestion de la sécurité sanitaire des aliments) ait réalisé les contrôles sanitaires sur les produits.

E) Le Plan de déplacement des employés à La Cub (PDE)

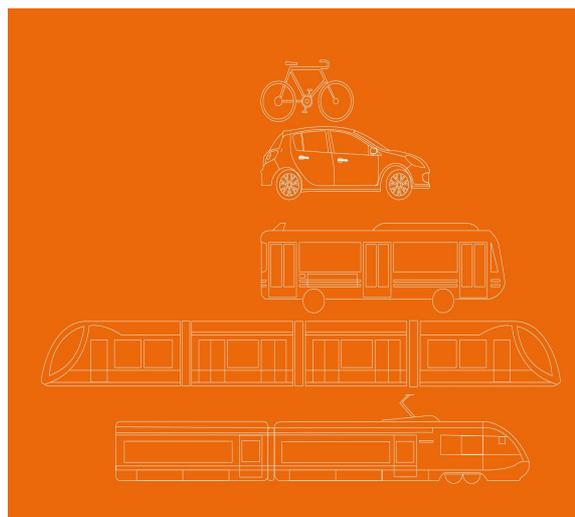
La Cub a lancé son PDE en décembre 2001. Il vise à optimiser les déplacements liés aux activités professionnelles. Les principales actions concernent l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle comme le vélo, le covoiturage, la prise en charge partielle des abonnements de transports en commun, l'aide à la mobilité interne,...

Depuis novembre 2006, le plan propose la prise en charge totale des titres de transports des employés de la collectivité, induisant l'accessibilité au réseau Tbc toute l'année et la simplification des déplacements professionnels.

Courant 2011, suite au Projet Métropolitain et à la volonté d'inscrire la métropole bordelaise dans une démarche privilégiant les modes de déplacements alternatifs, une réactualisation du PDE est lancée. Un comité de pilotage est alors créé avec, pour objectif, la recherche d'un ensemble de mesures destinées à promouvoir une gestion durable des déplacements et d'amener progressivement la Cub vers la « Métropole du ¼ d'heure », l'un des travaux du Projet Métropolitain. Un questionnaire est envoyé à tous les agents et l'analyse des nombreuses réponses permet de réaliser un nouveau diagnostic. Cette initiative donne l'occasion à 200 agents de se positionner pour aider à l'élaboration du PDE de La Cub.

La rédaction d'un plan d'actions débute à la suite de la constitution de quatre groupes de travail spécifiques. Il recense les propositions à mettre en œuvre pour améliorer les modes de déplacements des agents de l'établissement. Le document est présenté au Comité Technique Paritaire (CTP) fin février 2013 puis passe devant les différentes commissions concernées pour être validé par le Conseil de Communauté le 22 mars 2013. Le document présente 14 fiches-actions concernant les modes actifs (vélo et marche), le covoiturage, les transports en commun, les véhicules pour les déplacements professionnels, la dynamique du PDE, et est distribué à l'ensemble des agents et directions.

Les objectifs chiffrés retenus dans le PDE (nombre d'utilisations de vélos, nombre d'utilisateurs de véhicules particuliers, marcheurs à pied,...) sont ceux fixés pour 2020 et 2030 dans le plan climat de La Cub. Par exemple, la part modale ciblée pour 2020 est de 15 % pour le vélo et les transports en commun, de 25 % pour la marche et de 45 % pour la voiture particulière.



CONCLUSION

L'élaboration de cette édition du rapport de développement durable a été l'occasion de mener une réflexion collective avec les services sur les différentes finalités du développement durable.

En effet, la méthode de travail mise en œuvre cette année a débouché sur la rencontre d'une vingtaine de directions au cours d'entretiens individuels et de récolter directement les informations concernant leurs actions. Ces données ont constitué la base du diagnostic présenté durant les cinq ateliers de travail qui ont réuni quelque 20 directions différentes. Ces temps d'échanges et de réflexion collective et transversale ont permis de sensibiliser les agents sur les questions du Développement Durable, de croiser les regards et les expériences. Le rapport est bâti autour des actions les plus emblématiques et c'est pour cela que les dizaines d'actions, qui ont été décrites pendant les entretiens et présentées pendant les ateliers, ne sont pas toutes mentionnées dans le document. Ces différentes étapes ont permis de mieux impliquer les directions de La Cub dans l'élaboration du rapport qui est donc bien le produit d'un travail collectif.

La Cub souhaite, pour l'avenir, améliorer ce rapport de développement durable en associant davantage les élus lors de son élaboration, en ayant un suivi plus précis des indicateurs et en faisant un document de synthèse à destination du grand public. Il permettrait ainsi de mieux expliquer les principales actions qu'elle mène en matière de développement durable.

Le rapport fait un état des lieux de la situation de la collectivité en matière de développement durable aussi bien au travers des actions menées sur son territoire que des politiques développées en interne. Ces données font écho à des actions très concrètes et opérationnelles comme l'ouverture de la Boucle Verte, les projets de coopération internationale ou la couverture numérique du territoire. Mais elles se réfèrent également à des projets de plus long terme comme les travaux du Projet Métropolitain, le développement de la participation ou l'ensemble de la politique en matière de mobilité.

Le projet « 55 000 hectares pour la nature » a été l'un des temps forts de la période 2012-2013 avec la présentation d'un diagnostic du territoire et le choix de 4 équipes de renom pour mener études et expérimentations sur des sites pilotes ciblés.

En parallèle, la démarche sur les modalités d'aménagement de l'espace public a constitué un projet phare qui sera marquant pour les années à venir. Les modalités ont été revues et ont conduit à la rédaction d'un nouveau guide qui va permettre de prendre en compte, de manière plus soutenue, les critères environnementaux pendant la réflexion, la conception et la réalisation des projets d'aménagement. Il s'appuie également sur la participation des usagers, habitants, citoyens et leur association aux acteurs du territoire (techniciens, élus) dans les étapes de réflexion.

Enfin, avec la deuxième édition de l'Été Métropolitain, qui a connu un très grand succès, La Cub répond aux souhaits d'une population en attente de divertissements et de culture, et développe un volet nouveau de sa stratégie de développement durable mais tout aussi important.

ANNEXE : POINT D'AVANCEMENT DE L'AGENDA 21 COMMUNAUTAIRE

N°	Actions de l'Agenda 21	État d'avancement de l'action mi 2013	État d'avancement de l'action mi 2013
1	Mettre en place une charte de la mobilité et du recrutement à la Cub	☺	En cours : Charte recrutement : un premier travail est en cours concernant le guide du recrutement. Charte de la mobilité : pas de formalisation d'une charte mais 4 actions concrètes : dématérialisation des candidatures ; développement des entretiens tel et des visio-entretiens ; mentions DD dans les fiches de poste ; sensibilisations dans les entretiens à l'enjeu de DD.
2	Faciliter l'engagement des agents sur des projets solidaires	☺	En cours : Réflexion non initiée concernant les congés solidaires. Par contre, questionnement en cours concernant l'emploi de jeunes pouvant réaliser leur service civique sur des projets de développement durable au sein de la Cub.
3	Mettre en place un plan santé au sein de la Cub	☺	En cours : L'état des lieux de la démarche « évaluation des risques professionnels » a été présenté en CHSCT le 12/10/12. L'objectif est que la totalité de l'évaluation des risques professionnels soit terminée fin 2013, ce qui aboutira au document unique (pour la DCTD, la voirie et les cimetières, services prioritaires car présentant le plus de risques, l'évaluation est terminée). A partir de 2013, les mises à jour du document unique ont été initiées et le document sera communiqué (réfléchir à son mode de diffusion : intranet, papier... ?). Pour la DCTD, le plan santé est déjà existant et un poste dédié à cette thématique a été créé à la DRH (embauche en juillet 2012).
4	Instaurer un bureau des temps interne à la Cub	☺	En cours : Étude diagnostic mise en place à travers : . Questionnaire sur le PDE et son exploitation (1° semestre 2012) . Questionnaire sur l'égalité hommes femmes (1°sem estre 2012 pour les femmes et 1° semestre 2013 pour les hommes) Suite à la mise en place de groupes de parole sur l'égalité hommes femmes, rédaction d'un rapport mi 2012 présenté au bureau au 4° trimestre 2012, po ur une mise en œuvre des actions à partir de fin 2012. Début de réflexion sur le télétravail au 2°semestr e 2011. Les actions sont issues de la démarche initiée sur le PDE (questionnaire à destination des agents fin 2011). Un travail d'études a été lancer fin 2012. En septembre 2013, une trentaine d'agents de La Cub ont été choisis pour expérimenter le télétravail, à raison d'1 à 2 jours par semaine. Début de réflexion sur les conciergeries en 2011. Définition du besoin et passation du marché par la DCP au 1° semestre 2012. Puis choix du prestataire pour tester une conciergerie d'entreprise sociale et solidaire sur le site de la Direction Territoriale Sud. Conciergerie mise en place par le biais d'un marché d'insertion et de qualification professionnelle, qui propose des services classiques tels que le lavage de voitures, la réalisation de cartes grises ou l'aiguisage de couteaux. Il est envisagé d'étendre cette conciergerie aux autres directions territoriales et au site de Mériadeck.

5	Renforcer l'intégration des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics	☺	En cours : Articles dans Cubécho, formation "critères environnementaux dans les marchés de travaux de voirie et suivi de l'exécution" mis en œuvre, remobilisation du réseau des référents "achats durables" suite à la nouvelle organisation de la Cub, participation à des groupes de travail nationaux et de la commission européenne (sur l'évolution du droit attaché à la commande publique responsable).
6	Introduire de manière plus importante des produits Bio , des produits de saison et issus de circuits courts dans la restauration collective de la Cub	☺	En cours : Développement des entrées et plats bio proposés, meilleure information des agents, nouveau marché du groupement de commande lancé en octobre 2012 pour tous les produits alimentaires avec 7 lots pour les produits bio et des lots concernant les produits bio et labellisés. 1 critère concerne le nombre d'intermédiaires ce qui favorisera les producteurs locaux.
7	Décliner les indicateurs de développement durable dans chaque service de la CUB	☺	En cours : Réalisation d'une typologie : lieu de travail / direction / activité.
8	Mettre en place un plan de formation autour du développement durable appliqué	☺	En cours : L'école interne a été mise en place en 2013, suite à l'adoption de la délibération le 22 mars 2013. Actualisation des formations dans le cadre de l'école interne (en voirie, aménagement et développement durable). Journée d'accueil des nouveaux arrivants : actions de sensibilisation. Formation des techniciens de voirie qui rédigent les marchés publics : introduction de la notion de développement durable (achats éco responsables). Formation des chargés du suivi d'exécution des marchés : donner les moyens de bien appréhender les conditions de réalisation (moyens, temps...) de la prestation. Conduite éco-responsable dans le cadre de l'école interne (à voir). Formation tronçonnage raisonné sur site à encadrer. Formation en visio conférence et e-learning sur des domaines particuliers (accueil, relation à l'usager, eau...).
9	Faire en sorte que les manifestations organisées par la Cub soient écoresponsables	☺	En cours : Guide en cours de rédaction.
10	Favoriser la mixité dans les opérations d'aménagement	☺	En cours : Réflexion en cours dans le cadre de la révision du PLU et surtout du règlement d'intervention, les bailleurs sont sensibles à cette thématique et quelques programmes "intergénérationnels" sont à l'étude ou déjà réalisés. Travail engagé avec les partenaires.
11	Instaurer un bureau des temps sur le territoire de la CUB	☺	En cours : réflexion concernant la mise en place d'un groupe de travail et l'organisation d'un colloque : un groupe de travail a été mis en place, avec une première réunion au printemps 2013, afin de déterminer quelles actions précises pourront être réalisées (des expérimentations sont d'ores et déjà

			<p>envisagées sur le territoire de la DT ouest). un colloque était prévu en juin 2013 (avec pour objectif de partager des expériences autour des thématiques du covoiturage, de la circulation sur la rocade, de la circulation aux heures de pointe...) mais n'a pu avoir lieu.</p>
12	Créer des dynamiques d'échanges et de valorisation des savoirs et savoir-faire	☺	<p>En cours : Identification de l'acteur fédérateur et précision des conditions de réussite de la démarche.</p>
13	Développer la filière du réemploi sur le territoire	☺	<p>En cours : Étude de faisabilité terminée pour la recyclerie de Bègles, lieu identifié et mise en fonction de la recyclerie de bordeaux, soutien à des structures adhérentes au réseau national des recycleries comme par exemple la ressourcerie Cenon Palmer.</p>
14	Développer les Systèmes de Management Environnemental sur les territoires d'activités	☺	<p>En cours : Audit de suivi ISO 14 001 obtenu en septembre 2012 sur l'écoparc de Blanquefort, parc d'activité certifié depuis juillet 2010. En attente de décision pour l'impulsion du management environnemental et le développement de la certification sur d'autres zones d'activités.</p>
15	Impulser une démarche d'écologie industrielle sur le territoire communautaire	☺	<p>Action terminée : L'étude d'opportunité est terminée, le rapport de synthèse réalisé, ainsi qu'un rapport de retour d'expérience sur les 2 années pendant lesquelles la Cub a été territoire pilote dans le cadre de la mission DGcis-Orée sur l'écologie industrielle. La réunion de clôture a eu lieu le 4 avril 2012. L'accompagnement à la mise en œuvre de synergies potentielles s'est concrétisé par l'animation d'un atelier lors de la journée sur l'écologie industrielle organisée par Aquitaine Chimie Durable (19 mars 2013).</p>
16	Mettre en œuvre les actions nécessaires à l'avènement d'une logistique et d'un système de transport de marchandises durables à l'échelle de la métropole	☺	<p>En cours : Marché d'études terminé en mai 2013, pour identifier quels commerçants de l'hyper centre sont susceptibles de mutualiser les transports de marchandises et déterminer quel outil mettre en place (une ou plusieurs plate-formes communes de stockage mutualisé). Suite à cette étude, des propositions ont été formulées. Une présentation en bureau est prévue le 5 décembre 2013, afin notamment de sensibiliser les élus à la problématique de la logistique urbaine et de proposer des pistes d'actions pour 2014.</p>
17	Mettre en place un ou des outils de mesure de la consommation d'espace	☺	<p>En cours : Réflexion et groupes de travail initiés dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet de PLU, atlas des enveloppes urbaines réalisé (via le SCoT) par le Sysdau (document provisoire), il est envisagé un partenariat avec l'A-Urba à partir de 2014 pour travailler plus en détail sur l'outil.</p>
18	Utiliser des méthodes, matériaux et produits pour la voirie plus respectueux de l'environnement	☺	<p>En cours : Intégration progressive des clauses adéquates dans les marchés.</p>

19	Promouvoir l'agriculture et les circuits courts auprès du grand public	☺	En cours : notamment signature de conventions avec la FRCIVAM, la chambre d'agriculture, le CG33 et la SAFER.
20	Accompagner le développement de jardins partagés	☺	En cours : Charte "jardins partagés" en cours de rédaction, partenariat mis en place avec Saluterre (association œuvrant dans le domaine des jardins partagés) et le PADES (structure d'autoproduction de jardins avec une visée plus sociale) pour effectuer un diagnostic communautaire des besoins et attentes des communes. Une délibération d'octobre 2012 a validé la réalisation de ce diagnostic, ainsi que la rédaction d'une charte des jardins collectifs. Le diagnostic a été réalisé et présenté aux agents de la Cub et communes fin mars 2013. La direction de la nature est en relation avec l'association Les Jardins d'Aujourd'hui qui propose entre autres la mise à disposition des communes d'une boîte à outils contenant des éléments de mise en réseau (liste de réseaux de jardins collectifs de la Cub, liste des formations en rapport avec les projets de jardins collectifs) et un accompagnement des porteurs de projet (un par commune).
21	Mettre en place une politique de soutien à l'agriculture	☺	En cours : Mise à disposition du logiciel "Vigifoncier" de la SAFER qui permet une veille sur le foncier, signature de conventions avec la FRCIVAM, la chambre d'agriculture, le CG33 et la SAFER.
22	Améliorer la connaissance sur la biodiversité du territoire de la CUB par la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité	☺	En cours : Réflexion avec les communes ayant déjà réalisé partiellement leur atlas de la biodiversité. Réalisation de la synthèse des données naturalistes existantes, plan d'inventaires complémentaires, action de science participative, fiches pratiques à destination des services communaux. Réalisation d'inventaires complémentaires à l'échelle du territoire de La Cub : examen des zones à enjeux et des zones à contraintes (présentant une forte pression pour la biodiversité). Appel à volontariat auprès du grand public lancé en avril 2013 (le journal de La Cub n°23, 2° trimestre 2013) pour faire l'inventaire de 4 espèces : hérisson d'Europe, lézard des murailles, huppe fasciée et hirondelle. Invitation pour le grand public à aller chez les producteurs pratiquant la vente directe (en lien avec les transports en communs). Édition de topoguides.
23	Améliorer la gestion du foncier CUB en faveur de la biodiversité	☺	En cours : Travail avec la direction du foncier pour identifier les parcelles intéressantes du point de vue boisement et espaces naturels et agricoles, afin d'avoir un plan de gestion approprié sur ces propriétés et de valoriser ces parcelles et pouvoir les mettre à disposition des agriculteurs.
24	Mieux gérer le végétal associé à la voirie	☺	En cours : Suivi de la mise en œuvre du désherbage écologique et du faucardage raisonné, étude pour le suivi de la biodiversité, finalisation du document de synthèse concernant les produits phytosanitaires (et leurs quantités) utilisés par La Cub, étude sur différentes méthodes de désherbage thermique (eau, vapeur...) et d'autres techniques telles que le balayage ou le brossage mécanique, groupe de travail sur la "Charte de l'arbre et de la végétation associée à la voirie (groupe de travail a été mis en place fin 2012 pour rédiger cette charte qui doit être validée fin 2013 : il s'agit d'un document spécifique au territoire communautaire, rédigé de manière participative avec les acteurs du territoire, notamment les

			communes et qui mentionnera notamment les espèces adaptées au territoire et les méthodes de gestion durables des arbres ; de plus, la ratification de la charte internationale de l'arbre est envisagée d'ici fin 2013), projet « trottoir » planté en cours de mise en œuvre (modèle de convention rédigé permettant de traiter avec les communes afin que les riverains puissent réaliser des plantations sur les trottoirs : mise en œuvre prévue dans les mois qui viennent (avec préalablement une présentation de la convention dans les directions territoriales) ; lien avec le guide "Evolution des modalités d'aménagement des espaces publics", fiche 7 : Favoriser la nature dans l'espace public).
25	Remettre l'eau au cœur du projet urbain	☺	A initier, en lien avec les projets nature. Cependant, un travail de fond a été réalisé au cours de l'année 2012, consistant en la réécriture du guide des solutions compensatoires (permettant de mieux gérer les eaux pluviales en ville, à l'échelle de la parcelle, et d'intégrer des contraintes plus fortes dans les projets de construction). De plus, quelques actions très ponctuelles ont été réalisées dans le cadre de l'opération « 50 000 logements ».
26	Lutter contre la pollution de l'eau par les résidus médicamenteux	☺	En cours : La Cub est associée à un projet d'étude pour mise en œuvre d'un système innovant de traitement des eaux sur le site de l'hôpital R Picqué.
27	Développer une culture du risque sur le territoire	☺	En cours : Etat des lieux en cours, concernant les inondations, le bruit, la qualité de l'air et les risques technologiques. Concernant les inondations, réalisation de la synthèse des études existantes dans l'objectif de mettre à disposition ces données sous APIC.
28	Mettre en place un programme local de prévention des déchets	☺	En cours : Début 2012, un prestataire a été choisi pour accompagner la démarche, un forum citoyen sur la gestion des déchets a eu lieu en mars, le diagnostic a été terminé mi 2012 et la phase de concertation a été finie en septembre. Le PLPD est passée en conseil communautaire le 26 octobre 2012, un marché a été attribué pour la mise à disposition de composteurs pour les usagers fin 2012. La récupération des papiers à La Cub par une "brigade" interne dédiée a été mis en place en février 2013 et un surtri est effectué par une entreprise de l'ESS (Elise).
29	Développer le compostage individuel et initier le compostage en pied d'habitat collectif	☺	En cours : Mi 2012, un marché a été passé pour mettre des composteurs à disposition des usagers : 10 000 composteurs ont été livrés à la Cub le 15 octobre 2012 et distribués à partir des 2 et 3 novembre 2012. Cette mise à disposition a été accompagnée par le réseau des guides composteurs (50 personnes volontaires). Durant l'été 2013, distribution de 5 000 composteurs aux particuliers. En septembre 2013, 15 familles reçoivent un lombricomposteur et 15 autres des poules (dans le cadre de la démarche "Pionniers du climat").
30	Optimiser la gestion et le recyclage des déchets produits par la voirie	☺	A initier : les différents types de déchets produits par la voirie ont été identifiés, ainsi que le coût pour le traitement de chacun d'entre eux.

31	Lutter contre les îlots de chaleur urbains	☺	En cours : Réflexions concernant l'élaboration d'un marché pour réaliser un inventaire et une caractérisation précise des îlots de chaleur existants sur la Cub et proposer des actions correctives et préventives permettant d'atténuer les écarts de température et un plan de sensibilisation auprès des riverains. Ce marché a été lancé en mars 2013, mais a été déclaré sans suite pour raisons budgétaires. Un second marché a été lancé en juin. Des négociations sont prévues en octobre, pour une notification en décembre.
32	Intégrer les ambitions de l'Agenda 21 et du plan Climat de la Cub dans les contrats de co développement	☺	A intégrer lors de la prochaine génération des contrats.
33	Développer les achats groupés avec les communes	☺	En cours : Réflexion avec les communes réalisée et décision de développer la coopération technique et l'accompagnement des communes sur les achats éco et sociaux responsables : hotline et déplacements sur sites. Mi 2013, une vingtaine de communes accompagnées, dont une dizaine rencontrées (notamment Ambarès, Artigues, Villenave et Pessac, avec un audit de la fonction « achats » réalisé à Ambarès). A noter que La Cub a adhéré en mars 2013 à l'Association Aquitaine des Achats Publics Responsables.
34	Développer un outil commun numérique de communication sur les évènements autour du développement durable sur le territoire	☺	A initier : outil à développer en partenariat avec le Conseil Général 33 qui dispose déjà d'outils numériques.
35	Créer un club CUB/communes autour des enjeux du développement durable	☺	Action terminée : Le club a été créé en 2012. Un questionnaire a été adressé aux communes en janvier février 2012, exploité en mars et les résultats ont été présentés lors de la 1 ^o réunion d u club en avril : 4 thématiques prioritaires à aborder dans ce club (déchets, déplacements, urbanisme et participation citoyenne). 2 réunions du club organisées en 2012 (13 avril 2012 sur les déchets et 12 octobre 2012 sur la mobilité) 3 ^o réunion le 22 janvier 2013 sur l'aménagement. Un questionnaire pour faire un premier bilan et définir éventuellement d'autres modalités de fonctionnement du club (ateliers thématiques, groupes de travail...) a été envoyé aux communes en août 2013. La synthèse est en cours de réalisation.
36	Mettre en place une opération "Foyers témoins" sur la CUB qui valorisera des pratiques favorisant l'environnement, la qualité de vie et la santé	☺	A initier : action à mener en coordination avec « les « pionniers du climat », action lancée dans le cadre du plan climat, visant à construire un réseau social de ménages volontaires qui s'engagent à mesurer précisément un certain nombre de leurs actes de consommation (énergie, kilométrage parcouru dans les différents modes de déplacements, consommation de biens et services...) et à consigner les efforts qu'ils réalisent dans le cadre des recommandations élaborées par le plan climat.

37	Développer la participation citoyenne	☺	En cours, notamment : Participation sur les déchets, les transports..., mise en place avec le C2D d'une réflexion sur l'inscription normative de la participation dans les projets cub, acculturation et mise en place d'un réseau de référents qui montent en compétences, élaboration d'un tableau de bord interne à décliner pour l'aide à l'élaboration des indicateurs en amont des concertations (appui au chefs de projets), mise en place de jurys de citoyens.
38	Réviser les régimes d'aides de la Cub pour le parc de logements anciens	☺	En cours : Etude en cours concernant les critères à intégrer dans le nouveau règlement d'intervention de la politique de l'habitat et de la ville (1 délibération adoptée en mai 2013), convention avec Aquitanis rédigée, de septembre à fin novembre 2012 des rencontres avec les élus et services des communes ont permis de recenser les souhaits et besoins des communes concernant les aides sur le parc privé.
39	Orienter la coopération internationale de la Cub vers des actions de DD	☺	En cours, notamment : . Mexique : premières rencontres de la coopération décentralisée franco mexicaine en février 2012 à Bordeaux sur la thématique de la promotion des territoires, le défi du développement durable (23 et 24/02, à destination de toutes les collectivités françaises qui travaillent avec le Mexique, mais aussi des asso, étudiants, citoyens), envoi en 2012 d'un volontaire de solidarité internationale sur place pour mettre en place les actions de l'action cadre, réception d'une délégation mexicaine en avril 2013. . Espagne : projet intitulé "Perspectives transfrontalières de développement des zones d'activités de nouvelle génération en zone agglomérée : échanges de bonnes pratiques, études de cas et solutions opérationnelles conjointes" en cours (travaux réalisés concernant la ville de Bilbao). . Inde : projet confirmé avec la ville de Hyderabad qui porte sur la requalification de la rivière Musi. Recrutement d'un volontaire de solidarité internationale en mai 2013. La Cub sera présente en Inde en octobre 2013 au sujet de ce projet. . Actualités Intranet régulièrement diffusées. . Participation des agents (une vingtaine par an) lors de la réception de délégations, afin de présenter leurs activités. . Groupe projet pour le Mexique : composé d'une dizaine d'agents de la Cub, ce groupe, animé par la DRICD, s'est réuni régulièrement pour mettre en oeuvre les actions détaillées dans 8 fiches actions. . Accueil de 4 étudiants chiliens et argentins à La Cub entre septembre et décembre 2013.
40	Adapter les dossiers de demandes d'aides aux enjeux du développement durable	☺	En cours : Un groupe de travail réunissant La Cub, le CG33, le CRA et la ville de Bordeaux (entités ayant les mêmes clients) se réunit régulièrement pour partager les bonnes pratiques et travailler sur l'adaptation des dossiers de demandes d'aides aux enjeux du développement durable.
41	Intégrer des critères de développement durable dans les politiques d'aides	☺	En cours : Le dossier de demande d'aide spécifique aux manifestations et actions culturelles a été mis à jour et précise un certain nombre de critères permettant d'apprécier l'intérêt communautaire des manifestations culturelles souhaitant recevoir le soutien de la Cub : ces critères concernent notamment la cohésion sociale et le respect de l'environnement. De plus, La Cub s'est dotée en mai 2012, d'un règlement d'intervention relatif aux aides aux

			entreprises afin de fixer des priorités claires et partagées qui favorisent les entreprises respectueuses de l'environnement.
42	Pérenniser le dispositif des Juniors du développement durable	☺	<p>En cours, notamment :</p> <p>Organisation en mai 2012 d'un grand événement où se sont rencontrés tous les élèves qui se sont impliqués, au cours de l'année scolaire, dans différentes actions pédagogiques autour du développement durable ; chaque année, environ 5 000 écoliers qui ont bénéficié des financements communautaires pour les actions de projet et certaines écoles en agenda 21 scolaire participent à ces « journées de valorisation ».</p> <p>En 2013, 4 000 des 11 000 écoliers impliqués cette année dans notre dispositif, se sont retrouvés à ces traditionnelles journées de valorisation en juin à Cenon au Parc Palmer. Les animations proposées étaient articulées autour du respect de la différence et du dialogue sous toutes ses formes pour le garantir comme base indispensable du développement durable.</p> <p>2 thèmes ont été récemment ajoutés au dispositif : philosophie en 2011 et art culture en 2012.</p>

☺	Action avançant selon le planning initialement prévu
☹	Action à initier, ou en retard par rapport au planning prévisionnel
☹	Action en retard

**COMMUNAUTE URBAINE
DE
BORDEAUX**



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013 A 09 H 30

(Convocation du 04 novembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Quinze Novembre Deux Mil Treize à 09 heures 30 le Conseil de Communauté urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de M. Vincent FELTESSE, Président de la Communauté urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas
Mme CARTRON Françoise à Mme BOST Christine à partir de 11 h 45
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 12 h 15
M. CAZABONNE Didier à M. BOUSQUET Ludovic
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric jusqu'à 10 h 40
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Alain à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10 h 20
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11 h 45
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. SOUBIRAN Claude à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 50
Mme LACUEY Conchita à M. DAVID Alain à partir de 12 h 35
M. MADRELLE Nicolas à M. HERITIE Michel à partir de 12 h 35
Mme TERRAZA Brigitte à Mme De FRANÇOIS Béatrice à partir de 12 h 30
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 45
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à de 10 h 35
M. DAVID Jean-Louis à Mme COLLET Brigitte à partir de 11 h
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. DAVID Yohan à partir de 11 h 45

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h
M. DUPOUY Alain à M. MOGA Alain
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 11 h
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 10
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre à partir de 12 h
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 12 h 55
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. LOTHAIRES Pierre à M. DELAUX Stéphan à partir de 12 h 10
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10 h 40
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. SAINT-ORICE Nicole
M. PEREZ Jean-Michel à M. RESPAUD Jacques
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme DELATTRE Nathalie à partir 11 h 45
M. SOLARI Joël à Mme. LIRE Marie Françoise
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 11 h 20

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

MM. FREYGEFOND et GAUTE ont été désignés respectivement comme Secrétaire et Secrétaire Adjoint de séance.

AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES – APPLICATION DE LA DELIBERATION 2010/0750 DU 22 OCTOBRE 2010, MODIFIEE PAR DELIBERATION 2012/0249 DU 13 AVRIL 2012

Fin du détachement d'un agent communautaire.

Communication effectuée

DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT

M. LE PRESIDENT

2013/10/ 1 Modification de la représentation de la Communauté Urbaine de Bordeaux au sein de divers organismes - Désignations
Délib : 2013/0819

Le mandat de M. Franck MAURRAS en qualité de Conseiller Communautaire ayant pris fin, il convient de procéder à son remplacement en tant que représentant de la Communauté Urbaine de Bordeaux au sein de divers organismes.

- DÉSIGNATIONS EFFECTUÉES -

M. LE PRESIDENT

2013/10/ 2 Représentation de La Cub au conseil de surveillance et conseil de développement du Grand Port Maritime de Bordeaux.
Délib : 2013/0820

Le mandat des membres du conseil de surveillance et du conseil de développement du Grand Port Maritime de Bordeaux arrive à terme au mois de décembre. Notre établissement public est sollicité pour désigner de nouveau la représentation du Conseil communautaire au sein de ces deux instances.

- DÉSIGNATION EFFECTUÉE -

EURATLANTIQUE ET TERTIAIRE SUPÉRIEUR

M. JUPPE

- 2013/10/ 3 Opération d'aménagement "Bordeaux Euratlantique" - Etude pré-opérationnelle pour le déploiement de solutions intégrales de réseaux énergétiques intelligents sur le domaine Amédée Saint Germain dans la ZAC Bordeaux Saint-Jean Belcier - Participation de la Communauté Urbaine - Convention particulière - Décision
Délib : 2013/0821**

L'EPA Bordeaux Euratlantique souhaite engager avec ses partenaires une étude pré-opérationnelle pour fixer le cadre de la desserte énergétique du domaine Amédée Saint-Germain au sein de la ZAC Saint-Jean Belcier.

L'ambition est de pouvoir déployer une solution intégrale de réseaux énergétiques intelligents.

Une convention spécifique de participation financière de La Cub à cette étude est proposée.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

VOIRIE

M. DAVID

- 2013/10/ 4 Département de la Gironde - Convention d'engagement volontaire des acteurs de conception, réalisation et maintenance des infrastructures routières, voirie et espace public urbain - Adhésion de la Communauté urbaine de Bordeaux - Avenant n° 1 - Autorisation
Délib : 2013/0822**

Le Département de la Gironde a passé, le 22 mars 2010, avec des professionnels des Travaux publics et de l'Industrie routière, une convention d'engagement volontaire (CEV) des acteurs de conception, réalisation et maintenance des infrastructures routières, voirie et espace public urbain.

A l'occasion du 3ème anniversaire de cette convention, le Conseil Général de la Gironde avec la Fédération Régionale des Travaux Publics, ont souhaité que la Communauté urbaine de Bordeaux adhère à cette démarche en raison de ses compétences en matière de voirie et espaces publics.

Il est, donc, proposé que la Communauté urbaine devienne partenaire à cette convention, ce qui sera formalisé par un avenant n° 1 à celle-ci.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. DAVID

**2013/10/ 5 BORDEAUX - Convention de co-maîtrise d'ouvrage concernant la réalisation du parvis devant le Palais des Sports place de la Ferme de Richemont - Approbation - Autorisation
Délib : 2013/0823**

L'aménagement de la place de la Ferme de Richemont prévoit un programme d'espaces publics faisant intervenir des compétences de la Communauté Urbaine de Bordeaux et de la Ville de Bordeaux, pour un total de 2,7 millions d'euros TTC.

Pour faciliter et rationaliser la réalisation de ces ouvrages qui composent une même opération, la Communauté Urbaine et la Ville souhaitent s'accorder sur la nécessité de désigner une maîtrise d'ouvrage unique et sur le fait de la confier à la Communauté Urbaine de Bordeaux. Il s'agit par le biais de ce rapport, d'approuver la convention qui fixe les modalités de la co-maîtrise d'ouvrage.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. DAVID

**2013/10/ 6 CARBON-BLANC/LORMONT - requalification de l'ensemble de l'axe central de Carbon-Blanc entre l'avenue Austin Conte et l'avenue de la Gardette à Lormont. Contrat de co-développement 2012-2014. - Arrêt du bilan de la concertation - information - approbation
Délib : 2013/0824**

Dans le cadre de la programmation des contrats de co-développement 2012-2014 concernant les communes de Carbon-Blanc et Lormont (Carbon-Blanc FA 4/5/6 et Lormont FA 53), la communauté urbaine de Bordeaux envisage de réaliser un aménagement qualitatif de voirie entre l'avenue A Conte à Carbon-Blanc et l'avenue de la Gardette à Lormont ainsi que sur l'allée du Guâ à Carbon-Blanc.

Par délibération n°2012/0845 en date du 21 décembre 2012, le Conseil de Communauté a décidé de l'ouverture de la concertation publique préalable. Cette concertation a été ouverte le 15 avril 2013 et clôturée le 1er octobre 2013 à 16h00, le public en ayant été informé, notamment par voie de presse.

Il convient maintenant de délibérer sur l'arrêt du bilan.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. DAVID

**2013/10/ 7 GRADIGNAN - Aménagement du carrefour du Prieuré de Cayac - - Protocole d'accord - Autorisation
Délib : 2013/0825**

Dans le cadre de l'aménagement du carrefour du Prieuré de Cayac, la CUB a confié, par délibération n°2011/0005 du 21 janvier 2011, la réalisation de certains travaux de voirie de compétence communautaire à la commune de Gradignan, pour un montant prévisionnel de 472 510 € HT. Des prestations complémentaires nécessaires ont été réalisées par la ville de Gradignan pour le compte de la Cub pour un montant de 100 028 € HT afin de poursuivre les travaux engagés.

La présente délibération a pour objet d'autoriser le Président de la Communauté urbaine de Bordeaux à signer le protocole d'accord fixant le montant des indemnités à verser à la ville de Gradignan pour les prestations complémentaires exécutées.

L'opération totale est estimée à 572 538,04 € HT soit 684 755,49 € TTC, hors fonds de concours de 62 319,82 € HT déjà versé dans le cadre de la convention initiale.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. DAVID

**2013/10/ 8 GRADIGNAN : Aménagement des espaces publics emblématiques du centre-ville. Modification du périmètre de la concertation préalable -
Décision - Autorisation.
Délib : 2013/0826**

Conformément au contrat de codéveloppement, la Cub et la mairie de Gradignan oeuvrent à la réalisation d'une opération d'infrastructures pour l'aménagement des espaces publics emblématiques du centre-ville. La concertation a été ouverte le 31 octobre 2012 afin de présenter au public, le projet envisagé et de recueillir les observations sur les aménagements proposés conformément à l'article L300-2 du code de l'urbanisme. □

La poursuite des études préliminaires a permis de préciser l'opportunité de repositionner le parking de la Clairière et de recalculer le projet au niveau du parking des Augustins pour de meilleures fonctionnalités. Dans ces conditions, il est nécessaire d'acter le nouveau périmètre opérationnel et de modifier le périmètre de la concertation et de compléter l'information du public par ces études préliminaires.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. DAVID

**2013/10/ 9 MARCHES PUBLICS - 130143U - BLANQUEFORT - Aménagement du boulevard Alcide Lançon (De Gaulle/Europe) - Avenant n° 1 - Autorisation et signature
Délib : 2013/0827**

La ville de Blanquefort a sollicité une modification du programme de travaux du Boulevard Alcide Lançon, notamment le maintien de la circulation à double sens et la réorientation des circulations cyclables vers le Sud de la commune à destination de la deuxième station du Tram train du Médoc. De plus une modification de certaines quantités et la création de prix nouveaux apparaissent.

Dans ce cadre, le marché 130143U doit faire l'objet d'un avenant pour tenir compte de l'augmentation du montant des travaux et permettre la réalisation totale du chantier nécessitant un allongement de délai d'un mois.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. DAVID

**2013/10/ 10 Marchés publics - Bordeaux / le Bouscat - Aménagement définitif de la place Ravezies - Marché de maîtrise d'œuvre - Validation de l'avant-projet et fixation du forfait définitif de rémunération - Avenant n°1.
Délib : 2013/0828**

Le marché de maîtrise d'œuvre n°11114U pour l'aménagement définitif de la place Ravezies a été notifié le 25 février 2011 au groupement Atelier Doazan-Hirschberger / Atelier d'Architecture et d'Urbanisme / Géraud Périole / CETAB Ingénierie pour un montant de 232 852,00 € HT.

Il est proposé de passer un avenant n°1 ayant pour objet d'arrêter le coût prévisionnel des travaux, de déterminer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre, et de valider l'avant-projet.

La rémunération du maître d'œuvre est portée à 233 021,81 € HT, soit une augmentation du montant initial du marché de 0,07%.

Le financement de ces prestations est à imputer au budget principal, Chapitre 23, Compte 2315 - Programme VJA - Fonction 8220 CRB KD00 - Exercices 2013 et suivants.

L'autorisation du Conseil est recherchée.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

**AGGLOCAMPUS (INTELLIGENCE,
RECHERCHE, INNOVATION, TRANSFERT
DE TECHNOLOGIE)**

M. BENOIT

2013/10/ 11 IRIS (Institut des Relations Internationales et Stratégiques) - Organisation du Colloque Européen "Industrie de Défense et de Haute Technologie" - Mérignac - Convention - Décision - Autorisation - Délib : 2013/0829

L'Institut des Relations Internationales et Stratégiques (IRIS) est depuis 1991 un des principaux "think tanks" français reconnu internationalement pour son expertise.

Dans le cadre de son métier relatif à l'organisation d'événements, l'IRIS a proposé d'organiser le 22 novembre 2013 sur la commune de Mérignac, le colloque européen sur le thème : "l'industrie de défense et de haute technologie : innovation et développement régional."

Ce colloque réunira différents participants au niveau européen (parlementaires, membres de commissions, dirigeants d'entreprises), au niveau national (ministre de la Défense, ministre du Redressement Productif, hauts fonctionnaires de la DGA,...), au niveau local (élus, dirigeants d'entreprises, chefs d'établissements) mais également les acteurs de la filière Aéronautique Spatial et de la Défense. Le but étant de mettre en avant les particularités de cette nouvelle industrie de défense avec toutes ses applications civiles de très hautes technologies et de préfigurer les enjeux futurs en la matière. Dans ce contexte, il est proposé un soutien financier à ce colloque dont la thématique concerne une filière industrielle stratégique pour la métropole bordelaise. Le montant de cette subvention est de 10 000 € pour un budget prévisionnel de 66 797 € TTC.

Mme MELLIER, MM. ROSSIGNOL PUECH, DUPRAT, ANZIANI, MILLET, VERNEJOUL, JUPPE et CHAUSSET sont intervenus sur ce dossier.

- ADOPTÉ À LA MAJORITÉ -

**Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre.**

**Le groupe des élus Europe Ecologie les
Verts vote contre à l'exception de
M. CHAUSSET qui s'abstient**

CONSTRUIRE LA VILLE AU QUOTIDIEN
(OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT HORS
VILLE-CENTRE, QUALITÉ URBAINE)

MME BOST

**2013/10/ 12 PESSAC - PAE Eco quartier du Pontet - Modification du Programme d'Aménagement d'Ensemble - Décision - Autorisation
Délib : 2013/0830**

Par délibération n° 2010/0051 du 19 février 2010, le Conseil de Communauté a décidé d'instaurer un Programme d'Aménagement d'Ensemble donnant naissance à l'écoquartier du Pontet, à Pessac.

Les premières réalisations démontrent que l'attractivité de ce secteur génère une constructibilité supérieure à celle attendue lors de la définition du programme initial de construction.

En parallèle, une légère actualisation du programme des équipements publics est nécessaire afin d'assurer la desserte en réseaux électriques indispensable à la réalisation du projet urbain.

Aussi, sans pour autant remettre en cause l'économie globale du projet initial, il est proposé de modifier le PAE Eco quartier du Pontet afin de permettre la poursuite de sa mise en oeuvre.

- ADOPTÉ À LA MAJORITÉ -

**Le groupe des élus Communistes et
Républicains s'abstient**

MME BOST

**2013/10/ 13 Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux -
Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision -
Autorisation
Délib : 2013/0831**

L'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux engage une étude relative à l'accompagnement sur le positionnement de son établissement. A cet effet, la CUB est sollicitée pour apporter une subvention de 15 000 € au financement de cette étude. Il vous est proposé de signer une convention en vue de fixer les modalités de versement de la subvention communautaire.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

MME BOST

**2013/10/ 14 BRUGES - ZAC Les Vergers du Tasta - CRAC 2012 - Approbation
Délib : 2013/0832**

La ZAC Les Vergers du Tasta, réalisée en régie, fait l'objet d'un budget annexe créé par

délibération n°2003/0517 du 11/07/2003.

Cette délibération a prévu l'établissement d'un compte rendu d'activité comptable (CRAC) qui rend compte de l'avancement de l'opération et permet d'actualiser le bilan prévisionnel.

Le bilan actualisé de la ZAC au 31 décembre 2012 s'équilibre en recettes et dépenses à 55 598 988 millions d'euros TTC.

La subvention versée par le budget principal au budget annexe (hors coût du groupe scolaire) est maintenue à 2,78 millions d'euros.

Les bilans consolidés pour La Cub et pour la ville traduisent respectivement un investissement net de 8,37 millions d'euros TTC et de 8,37 millions d'euros TTC.

Le Conseil de Communauté est ici appelé à valider le CRAC 2012 de la ZAC Les Vergers du Tasta.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

TRANSPORTS DE DEMAIN
(DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DE TCSP)

M. CHAUSSET

**2013/10/ 15 Marchés Publics - Réseau tramway 2013/14 - Marché de travaux - Fabrication et travaux d'installation et de mise en œuvre des mobiliers de station (MOB 301) - Lot n°2 petits mobiliers - Marché n°12 130U - Avenant n°2
Délib : 2013/0833**

Dans le cadre des travaux du Tramway de la Communauté Urbaine de Bordeaux, la Communauté Urbaine de Bordeaux a passé un marché de fabrication et de travaux d'installation, de mise en œuvre des mobiliers de station de la troisième phase des lignes de tramway dit MOB 301 - Lot 2 petits mobiliers.

Ce marché, d'une durée de 35,5 mois à compter de l'ordre de service lançant sa période de préparation, a été notifié le 21 avril 2012 sous le numéro de marché 11 130U au groupement d'entreprises SERI / CASSAGNE pour un montant de 498 938,00 € HT soit 596 729,85 € TTC.

Des modifications s'ajoutant aux obligations contractuelles du titulaire du marché, doivent être apportées en cours d'exécution. Il s'agit :

- d'intégrer les conséquences des modifications de programme arrêtées par la CUB ;
- d'adopter une prolongation du délai partiel de pose.

Le montant global du marché est ainsi porté à 533 531,00 € HT, soit 638 103,08 € TTC, représentant un pourcentage d'augmentation de 6,93 % par rapport au montant initial du marché.

L'autorisation du Conseil est recherchée.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

2013/10/ 16 numéro non attribué

**GRANDS PROJETS URBAINS (ARC DE
DÉVELOPPEMENT DE PART ET D'AUTRE
DU FLEUVE, PLAINE RIVE DROITE)**

M. DUCHENE

**2013/10/ 17 Bordeaux - Secteur Brazza Nord - Versement d'une subvention pour la mise en oeuvre d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.
Délib : 2013/0834**

Le secteur Bastide Brazza Nord constitue un site stratégique de développement urbain en coeur d'agglomération.

Suite à l'étude menée par les urbanistes KCAP à l'initiative de la ville de Bordeaux, cette dernière a engagé une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en oeuvre du projet urbain, et la cohérence des espaces publics.

Il est proposé d'approuver la signature d'une convention de versement d'une participation au financement de cette mission à hauteur de 30%.

M. MAURIN est intervenu sur ce dossier.

- ADOPTÉ À LA MAJORITÉ -

**Le groupe des élus Communistes et
Républicains s'abstient**

M. DUCHENE

**2013/10/ 18 BORDEAUX - PAE des Bassins à flot - Marché d'AMO coordination générale des opérations - Annulation de la délibération 2013/0328 - Attribution -
Autorisation
Délib : 2013/0835**

La Cub a décidé de se doter d'une AMO coordination générale des opérations pour le PAE des Bassins à flot par marché à bons de commande. La consultation a été lancée dans des conditions ayant un peu évolué depuis la délibération de lancement prise en mai 2013 : afin de favoriser l'efficacité de la coordination au bénéfice des chantiers communautaires dans un

contexte de plus en plus contraint, la consultation a été lancée sans minimum ni maximum. Il s'agit donc d'annuler la délibération de mai 2013 et d'attribuer le marché à la société Algoé dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant estimé de 104.751,50€ HT.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT ET **AIRES DE GRANDS PASSAGE**

MME FAYET

2013/10/ 19 PLH - ADIL 33 - Convention d'objectifs CUB/ADIL - Subvention de fonctionnement de la Communauté urbaine de Bordeaux - pour l'année 2013 - Décision-Autorisation
Délib : 2013/0836

Le présent rapport a pour but d'autoriser le Président à conclure la convention d'objectifs CUB/ADIL 33 pour l'année 2013 ci-après annexée et à fixer le montant de la subvention communautaire au budget de fonctionnement de cet organisme à hauteur de 114 000 euros.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

MME FAYET

2013/10/ 20 Lancement du Programme d'Intérêt Général « Un logement pour tous au sein du parc privé de la Communauté urbaine de Bordeaux » - Autorisation
Délib : 2013/0837

Dès 2007, la Communauté urbaine de Bordeaux a décidé d'intervenir sur son parc privé ancien en mettant en place un Programme d'Intérêt Général (PIG) intitulé "Lutte contre le mal logement et promotion des loyers maîtrisés et de l'habitat durable au sein du parc privé".

L'intervention sur le parc privé doit être maintenue afin d'améliorer les conditions d'habitat des habitants et permettre d'accroître la production de loyers maîtrisés sur l'agglomération, intégrés au décompte de la loi SRU renforcée depuis 2012.

Pour ce faire, la Cub poursuit son action à travers la mise en place d'un second dispositif animé intitulé "Un logement pour tous au sein du parc privé de la Cub" permettant d'attribuer des aides à l'amélioration de l'habitat sur les 28 communes de son territoire, et ce durant 5 années.

Le lancement du PIG et le démarrage du travail de l'opérateur en charge du suivi-animation interviendra dès la signature de la convention d'engagement entre les partenaires financiers, à laquelle seront annexées les conventions bilatérales signées entre la Cub et chaque commune.

Le coût global de l'ingénierie mise en place pour animer le PIG est de 1 764 230 € TTC (dont 927 945 € seront pris en charge par l'Etat et l'Anah). Près de 2,6 millions d'euros d'aides seront distribuées aux propriétaires de l'agglomération sur cette période.

MM. MAURIN, TOUZEAU, Mme NOEL, MM. JUPPE et DUCHENE sont intervenus sur ce dossier.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

**SOUTENIR L'ÉCONOMIE ET DÉVELOPPER
L'EMPLOI (PROJETS ÉCONOMIQUES, SIM
ET RAYONNEMENT)**

M. FLORIAN

**2013/10/ 21 Saint-Médard-en-Jalles : projet de réalisation d'une voie nouvelle permettant de raccorder les voies des lotissements d'activité Galaxie 2 et 3 au giratoire existant avenue de Capeyron - Lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'Utilité Publique avec mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme - Approbation - Autorisation.
Délib : 2013/0838**

Notre établissement envisage de réaliser, sur la commune de Saint-Médard-en-Jalles, comme prévu dans les contrats de co-développement, une voie nouvelle depuis le giratoire de l'avenue de Capeyron afin de créer un accès direct aux lotissements d'activités Galaxie 2 et 3 ainsi qu'au site Herakles-Safran.

La mise en oeuvre de ce projet nécessite qu'il soit préalablement déclaré d'utilité publique. À cet effet, le conseil de communauté est appelé à solliciter auprès de monsieur le préfet de la Gironde l'ouverture de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P) avec mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U).

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. FLORIAN

**2013/10/ 22 Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux - Réseau des managers du commerce Manacom - Partenariat 2013 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation
Délib : 2013/0839**

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux a mis en place en partenariat avec la Communauté urbaine, les communes, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Aquitaine et le Conseil Général de la Gironde, un dispositif d'animation en vue de structurer, professionnaliser et développer le réseau des managers de commerce chargés de dynamiser le

commerce de proximité dans le Département, dont sur plusieurs communes de la CUB.

Ce réseau Manacom a pour ambition d'aider les managers commerce ou les animateurs commerce et artisanat dans les secteurs ne disposant pas de managers, dans la pratique quotidienne de leur métier.

L'objectif principal est donc de leur fournir un ensemble de services et d'accompagnement spécifiques par l'intermédiaire d'une plateforme collaborative dédiée et d'une mise en réseau de tous les membres afin de faciliter la circulation de l'information, les retours d'expérience et la professionnalisation autour d'un référentiel métier adopté au niveau national.

Il s'agit aussi de s'appuyer sur ce réseau et ses outils pour constituer une communauté des acteurs en charge du commerce de proximité et de l'artisanat, chacun dans son rôle en vue de contribuer au renforcement du commerce de proximité et de l'artisanat dans les territoires.

En application de la Convention cadre CCIB/CUB, adoptée en Conseil de communauté le 23 novembre 2012 et signée le 16 décembre 2012, et pour contribuer à la réalisation de cet objectif, la CCI de Bordeaux qui gère le réseau Manacom, sollicite un soutien financier d'un montant de 10 000 €, pour le financement du programme d'animations et de développement du réseau pour 2013, élaboré en concertation avec les partenaires, dont le coût s'élève pour 2013 à 125 119 €.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. FLORIAN

2013/10/ 23 Institution d'une Taxe d'Aménagement à Taux Majoré (TAM) sur le secteur de l'Aéroparc - Décisions - Autorisations
Délib : 2013/0840

Le parc technologique Bordeaux Aéroparc représente un enjeu majeur en termes d'emplois et d'attractivité économique du territoire. Ce Pôle d'Excellence Métropolitain doit poursuivre le développement de ses capacités d'accueil, ce qui nécessite la réalisation d'équipements publics de grande ampleur. Un taux majoré de la taxe d'aménagement est proposé afin de faire participer les futurs constructeurs au financement des équipements dont ils bénéficieront. Il est précisé que les recettes issues de cette taxe à taux majoré ne permettront de couvrir que la part des équipements publics correspondant aux besoins des futurs usagers de l'aéroparc.

MM. GUICHARD, CHAUSSET et ANZIANI sont intervenus sur ce dossier.

- ADOPTÉ À LA MAJORITÉ -

**Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre**

FINANCES

M. FREYGEFOND

**2013/10/ 24 Communauté Urbaine de Bordeaux - Orientations générales pour le budget primitif 2014 - Débat.
Délib : 2013/0841**

Le présent rapport présente les orientations générales pour le budget primitif 2014.

MM. BOBET, CHAUSSET, MILLET, GALAN, ANZIANI, JUPPE, HURMIC, Mme CARTRON et M. GUICHARD sont intervenus sur ce dossier.

- DÉBAT EFFECTUÉ -

M. FREYGEFOND

**2013/10/ 25 Exercice 2013 - Budget Principal et budgets annexes : Décision modificative n° 5 - Budget de la régie de l'Eau Industrielle : Décision modificative n° 2 - Adoption
Délib : 2013/0842**

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'exercice en cours, et pour donner suite à un certain nombre de décisions prises par le Conseil de Communauté, il s'avère nécessaire de procéder à des virements de crédits et à des inscriptions nouvelles. La décision modificative n° 5 présente, tous budgets confondus, un excédent de 15.901.783,86 €.

La décision modificative n° 2 de la régie de l'Eau Industrielle s'équilibre en recette et en dépense à -1,74 €.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. FREYGEFOND

**2013/10/ 26 BRUGES - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Construction de 33 logements collectifs en location-accession, rue Fragonard, résidence "Les Villas du Lac III" - Emprunt principal de 3.852.742 € - Garantie - Autorisation
Délib : 2013/0843**

La Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie communautaire pour un emprunt principal de 3.852.742 €, de type PSLA, à contracter auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes, et destiné à financer la construction de 33 logements collectifs en location-accession, rue Fragonard, résidence "Les Villas du Lac III"

à Bruges. Il est proposé d'y réserver une suite favorable, sachant que cette garantie sera limitée à la période de location, qui ne peut excéder 5 ans à compter de la date de signature de la convention ci-annexée, et que, passé ce délai, les sommes non remboursées ne seront plus garanties par la Communauté.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. FREYGEFOND

**2013/10/ 27 LORMONT Génicart - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 45 logements locatifs, dont 16 collectifs et 29 individuels, "La Ramade", avenue de Paris - Emprunt complémentaire de 593.313 €, du type PLS, auprès de DEXIA Crédit Local - Garantie - Autorisation
Délib : 2013/0844**

Par délibération n° 2009/0144 du 13 mars 2009, la Communauté Urbaine de Bordeaux a accordé sa garantie à la Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE pour le remboursement de deux emprunts principaux de 1.179.344 € et 4.597.030 €, du type PLS, contractés auprès de DEXIA Crédit Local en vue de financer respectivement la charge foncière et la construction de 45 logements locatifs, dont 16 collectifs et 29 individuels, "La Ramade", avenue de Paris à Lormont Génicart. Afin de prendre en compte le plan de financement définitif de cette opération, la Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE formule maintenant une demande tendant à l'octroi de la garantie communautaire pour un emprunt complémentaire de 593.313 € à contracter également auprès de DEXIA Crédit Local. Il est proposé d'y réserver une suite favorable.

- ADOPTÉ À LA MAJORITÉ -

**Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre**

M. FREYGEFOND

**2013/10/ 28 PESSAC - AQUITANIS Office Public de l'Habitat (OPH) de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Charge foncière et construction de la résidence sociale "Séquoia" comprenant 12 logements collectifs locatifs pour 16 places, avenue Roger Chaumet, éco-quartier de l'Artigon, îlot B - Emprunts principaux de 176.801 € et 735.244 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation
Délib : 2013/0845**

AQUITANIS Office Public de l'Habitat (OPH) de la Communauté Urbaine de Bordeaux a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie communautaire pour deux emprunts principaux de 176.801 € et 735.244 €, du type PLAI, à contracter auprès de la CDC et destinés à financer la

charge foncière et la construction de la résidence sociale "Séquoia" comprenant 12 logements collectifs locatifs pour 16 places, avenue Roger Chaumet, éco-quartier de l'Artigon, îlot B, à Pessac. Il est proposé d'y réserver une suite favorable.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. FREYGEFOND

2013/10/ 29 EXERCICE 2013 - Admissions en non valeur - Décision
Délib : 2013/0846

A l'appui d'un document récapitulatif établi par M. l'Administrateur des Finances Publiques, il est prévu de déclarer certaines créances irrécouvrables.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. FREYGEFOND

2013/10/ 30 Budget annexe Parcs de stationnement -Clôture du budget- - Reprise au Budget Principal de la Communauté des excédents d'investissement et de fonctionnement - Décision - Autorisation
Délib : 2013/0847

Par délibération 2011/0097 du 11 février 2011, il a été décidé de supprimer le budget annexe Parcs de Stationnement créé en 1988, le maintien de ce budget ne se justifiant plus depuis la création de la régie personnalisée PARCUB, qui a la faculté, depuis 2008, de construire ou acquérir tout nouveau parc de stationnement.

Il convient de procéder maintenant à la liquidation de ce budget annexe et d'intégrer dans les comptes du budget principal de la Communauté les soldes figurant au bilan de ce budget annexe, notamment les résultats excédentaires de clôture qui s'élèvent à 11.210.587,84 € en section d'investissement et à 1.042,79 € en section de fonctionnement.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. FREYGEFOND

2013/10/ 31 Budget Annexe de l'Abattoir - Clôture du budget - Reprise au Budget Principal de la Communauté de l'excédent d'investissement- Décision - Autorisation
Délib : 2013/0848

Suite à la fermeture du complexe de la viande et la cessation de ses activités prononcées par délibération n°2011/0680 du 23 septembre 2011, il convient de procéder à la liquidation définitive des comptes du budget annexe de l'abattoir, budget dit "du propriétaire". Cela se traduit par le transfert, dans les comptes de la Communauté Urbaine de l'excédent d'investissement de 8.348.153,23€ qui ressortait au compte de gestion du budget annexe à fin 2012, auquel s'ajoute

un solde d'actif immobilisé de 0,01€ qu'il conviendra de régulariser au budget principal.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

RESSOURCES HUMAINES

M. GAÛZERE

**2013/10/ 32 Achats de vêtements de travail, d'équipements de protection individuelle et leurs accessoires, en vue de la protection des agents communautaires, programmes 2014-2015-2016-2017. Autorisation
Délib : 2013/0849**

Afin de limiter les risques auxquels sont confrontés certains agents communautaires dans l'exercice de leurs fonctions, la Communauté urbaine de Bordeaux se doit de mettre à leur disposition des vêtements de travail et des équipements de protection individuelle et leurs accessoires conformes aux normes européennes applicables en la matière. A cet effet, un marché en 11 lots notifié le 20 juillet 2010 ainsi qu'un marché spécifique à la protection des mains notifié le 22 décembre 2011 sont en cours d'exécution. L'ensemble de ces marchés arrivant à échéance le 31 décembre 2013, il a été nécessaire de procéder à un nouvel appel d'offres, cette fois en 9 lots, afin que la Communauté urbaine de Bordeaux continue de remplir ses obligations réglementaires en terme de protection de personnel.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

GRANDES INFRASTRUCTURES FERRÉES ET ROUTIÈRES (LGV, ROCADE, CONTOURNEMENT FERROVIAIRE...)

M. HERITIE

**2013/10/ 33 Projet d'extension de la gare de Bordeaux St Jean côté Belcier : convention de financement et avenant n°1 à la convention des études d'avant-projet
Délib : 2013/0850**

Dans la perspective de la mise en service de la LGV Tours-Bordeaux mi 2017 et de la réalisation de la ZAC St Jean Belcier, la construction d'une extension de la gare de Bordeaux St Jean côté Belcier s'avère nécessaire. Le projet est piloté par SNCF/Gares & Connexions et par RFF, avec l'objectif de mettre en service le nouveau bâtiment voyageurs début 2017. Suite aux études d'avant-projet, au financement desquelles La Cub contribue, une convention de financement des études PRO et des travaux est proposée à la signature des partenaires, dont La Cub. Un

avenant n°1 à la convention de financement des études AVP est également proposé, visant à modifier la répartition du budget des études entre SNCF et RFF, sans augmentation de la participation communautaire totale.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - MOYENS
GÉNÉRAUX ET CIMETIÈRES
INTERCOMMUNAUX

MME ISTE

**2013/10/ 34 Société Protectrice des Animaux de Bordeaux et du Sud-Ouest (S.P.A.).
Refuge pour les animaux - subvention de fonctionnement de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour 2013 - Autorisation
Délib : 2013/0851**

Depuis 1994, la Communauté Urbaine de Bordeaux est amenée à soutenir financièrement l'action de la Société Protectrice des Animaux de Bordeaux et du Sud-Ouest, association reconnue d'utilité publique, implantée à Beutre-Mérignac afin de lui permettre d'assurer, dans des conditions satisfaisantes, le fonctionnement quotidien de ses installations de refuge pour animaux.

Il est proposé de renouveler cette participation pour l'exercice 2013 sur demande de la Société Protectrice des Animaux.

M. CHAUSSET est intervenu sur ce dossier.

- ADOPTÉ À LA MAJORITÉ -

Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts s'abstient

CONCEVOIR LA VILLE DE DEMAIN
(URBANISME RÉGLEMENTAIRE, PLU,
SCOT)

M. LABARDIN

- 2013/10/ 35 Révision de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) cité Frugès Le Corbusier à Pessac en Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) - Mise à l'étude - Désignation des membres de la commission locale et modalités de concertation.**
Délib : 2013/0852

La loi du 12 juillet 2010 "Engagement National pour l'Environnement" impose un délai de cinq ans pour transformer les ZPPAUP en AVAP via une procédure de révision. Passé ce délai la ZPPAUP devient caduque et perd ainsi ses effets. La compétence pour élaborer ce document relève de l'autorité en charge du PLU.

Il convient donc pour cette délibération d'engager la procédure de révision, de constituer la commission locale (instance consultative) et de préciser les modalités de concertation.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

Désignation effectuée

MÉTROPOLE VERTE (ESPACES
NATURELS, CEINTURE VERTE.)

M. LAMAISON

- 2013/10/ 36 Bassens - Parc des coteaux : aménagements paysagers, de cheminements doux et d'itinéraires transversaux - Subvention 2013 - Décision - Convention - Autorisation**
Délib : 2013/0853

La commune de Bassens souhaite valoriser le parc des coteaux qui fait partie d'un programme de mise en valeur harmonisée des 400 ha d'espaces verts et boisés des villes de Bassens, Cenon, Floirac et Lormont.

La valorisation de cette zone figure au contrat de co-développement 2012-2014 conclu avec la commune de Bassens, dans la fiche action n° 27 "Parc des coteaux : aménagements paysagers, de cheminements doux et d'itinéraires transversaux". Elle fait également partie des natures d'opération pouvant être financées au titre du dispositif d'aide financière des "Projets Nature" validé en 2011 par délibération communautaire.

Cette action comprend :

- la réalisation de liaisons entre les parcs de Séguinaud et des Griffons
- et l'aménagement de l'îlot des Maréchaux.

Ainsi, la commune de Bassens sollicite la participation financière de la Communauté urbaine de Bordeaux :

- secteur Séguinaud-Griffons pour la somme de 182 321,08 €, soit 26,57 % du budget total estimé à 686 172,17 € ;
- secteur îlot des Maréchaux pour la somme de 54 117,50 €, soit 21,78 % du budget total estimé à 248 418,60 €.

Le budget total prévisionnel pour les secteurs Séguinaud-Griffons et îlot des Maréchaux est de 934 590,77 € : la participation financière de La Cub pour l'ensemble de cette opération serait de 236 438,58 €, ce qui représente 25,30 % du budget prévisionnel total.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. LAMAISON

**2013/10/ 37 Pessac - Plan de gestion du Bois des Sources du Peugue - Création d'un sentier d'interprétation et de zones de quiétude pour la faune - Fonds de concours 2013 - Décision - Convention - Autorisation
Délib : 2013/0854**

La commune de Pessac est propriétaire d'une forêt communale, le "Bois des Sources du Peugue", classé pour partie en Espace Naturel Sensible. Elle a élaboré et mis en oeuvre un plan de gestion sur les espaces naturels majeurs de son territoire qui a été validé en 2010. Il est prévu pour une durée de 10 ans.

Ce plan de gestion comprend 3 objectifs opérationnels majeurs :

- développer la biodiversité,
- préserver les zones humides,
- conforter l'intérêt pédagogique du site.

Le plan de gestion du bois a diagnostiqué une importante biodiversité.

La valorisation de cette zone figure au contrat de co-développement 2012-2014 conclu avec la ville de Pessac, dans la fiche action n° 51 "Fonds intercommunal Nature en ville". A ce titre, la commune de Pessac sollicite la participation financière de la Communauté urbaine de Bordeaux pour la somme de 23 746 €, soit 31,56 % du budget total estimé à 75 250 €.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. LAMAISON

**2013/10/ 38 Bassens - Parc des coteaux : aménagements paysagers, de cheminements doux et d'itinéraires transversaux - Parc de Beauval - Fonds de concours 2013 - Décision - Convention - Autorisation
Délib : 2013/0855**

La commune de Bassens souhaite valoriser le parc des coteaux qui fait partie d'un programme de mise en valeur harmonisée de 400 ha d'espaces verts et boisés des villes de Bassens, Cenon, Floirac et Lormont.

La valorisation de cette zone figure au contrat de co-développement 2012-2014 conclu avec la commune de Bassens, dans la fiche action n° 27 "Parc des coteaux : aménagements paysagers, de cheminements doux et d'itinéraires transversaux". Elle fait également partie des natures d'opération pouvant être financées au titre du dispositif d'aide financière des "Projets Nature" validé en 2011 par délibération communautaire.

Cette action concerne l'aménagement du parc de Beauval qui est prévu en 3 tranches. Les travaux de la 1ère tranche sont prévus sur la période 2013-2014.

La commune de Bassens sollicite la participation financière de la Communauté urbaine de Bordeaux à la 1ère tranche des travaux d'aménagement du parc de Beauval.

La somme sollicitée est de 76 143,48 €, soit 20 % du budget prévisionnel total de 380 717,41 €.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

QUALITÉ, SÉCURITÉ, RÉGLEMENTATION
DU DOMAINE PUBLIC

MME LIRE

**2013/10/ 39 Communauté urbaine de Bordeaux - Implantation de panneaux publicitaires CDA PUBLIMEDIA sur le territoire de la commune d'Eysines - Autorisation d'occupation temporaire du domaine public routier de la Communauté urbaine de Bordeaux - Décision - Autorisation
Délib : 2013/0856**

La société CDA PUBLIMEDIA a conclu avec la ville d'Eysines un marché portant sur la mise à disposition, l'installation, l'entretien et la maintenance de mobiliers publicitaires et non publicitaires d'information municipale.

Dans le cadre de l'exécution de ce marché, elle a implanté trente neuf (39) panneaux publicitaires sur le domaine public routier de notre établissement public, dans le courant de l'année 2012.

Ces panneaux publicitaires doivent faire l'objet d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) de ce domaine, par permission de voirie.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

MME LIRE

**2013/10/ 40 Communauté urbaine de Bordeaux - Implantation des abris voyageurs Clear Channel - Phases I, II, III, et IV du marché de mise à disposition d'abris voyageurs et de services d'intermodalité pour le réseau bus communautaire et création de nouveaux arrêts, hors phases du marché - Autorisation d'occupation temporaire du domaine public routier de la Communauté urbaine de Bordeaux - Mise à jour - Décision - Autorisation
Délib : 2013/0857**

La société Clear Channel a implanté, entre les années 2004 et 2012, des abris voyageurs sur le domaine public routier de la Communauté urbaine de Bordeaux, au titre du marché n° 04215U relatif à la mise à disposition d'abris voyageurs et de services d'intermodalité pour le réseau bus communautaire, dans le cadre de l'exécution des phases I, II, III et IV dudit marché, d'une part, et la création de nouveaux arrêts hors de ces phases, d'autre part.

Ces abris voyageurs ont fait l'objet d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) de ce domaine, par permission de voirie.

Compte tenu du déploiement du nouveau réseau bus et des modifications que cela a entraînées sur l'évolution du parc d'abris voyageurs, une mise à jour de ces autorisations d'occupation temporaire du domaine public routier communautaire s'avère nécessaire afin de procéder à la régularisation de tous les changements constatés.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

**GÉRER ET ANTICIPER LES
DÉPLACEMENTS (STATIONNEMENT, PDU)**

M. OLIVIER

**2013/10/ 41 Enquête Nationale Marchandises en Ville - Conventions attributives de subventions de la Région Aquitaine, du Département de la Gironde, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux - Approbation -
Autorisation -
Délib : 2013/0858**

L'objet de cette délibération porte sur le renouvellement des conventions attributives de subventions du Conseil général de la Gironde, du Conseil régional d'Aquitaine, de la Chambre de

Commerce et d'Industrie de Bordeaux et de la Ville de Bordeaux au profit de La Cub pour l'enquête marchandises en ville.

L'enquête marchandises en ville est sous co-maîtrise d'ouvrage de la Cub, de l'ADEME et de l'État (MEDDE). Parallèlement, des conventions de subventions ont été passées en 2011 entre la Cub (coordinateur du groupement de commande) et 5 partenaires locaux (Région Aquitaine, Département de la Gironde, Chambre d'Industrie et de Commerce de Bordeaux, Ville de Bordeaux, Fédération des entreprises de Transport et Logistique de France).

Le démarrage de l'enquête (prévu initialement en 2011) a été retardé en raison de phases d'infructuosité du marché et de négociations, et a finalement commencé en novembre 2012.

Pour des raisons de durée de validité des conventions (Région Aquitaine, Département de la Gironde) ou pour des dates de versement du solde non conformes au calendrier initial (CCIB, Ville de Bordeaux), les conventions initialement passées avec les partenaires locaux sont aujourd'hui caduques ou expirées.

Cependant, les partenaires souhaitent renouveler leurs engagements sur la participation financière à cette étude et souhaitent passer de nouvelles conventions d'attribution de la subvention.

De ce fait, les conventions proposées ne présentent qu'une mise à jour des modalités de participation des partenaires locaux sans modifier le montant de leurs participations.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

GESTION DES RISQUES NATURELS ET INDUSTRIELS

2013/10/ 42 Numéro non attribué

M. PIERRE

**2013/10/ 43 SIBVAM - SIJALAG - Protection contre les inondations fluviomaritimes - Subventions aux syndicats de gestion SIBVAM et SIJALAG - Subventions d'investissement - Décision - Convention - Autorisation
Délib : 2013/0859**

Le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Artigue Maqueline (SIBVAM) et le Syndicat Intercommunal des Jalles de Lande à Garonne (SIJALAG), gestionnaires des digues de protection contre les inondations sur leurs territoires respectifs, sollicitent une participation financière de la Communauté urbaine de Bordeaux dans le cadre de leur programme pluriannuel

d'investissement.

Conformément à la délibération n° 2007/0130 du 23 février 2007, les travaux et études concernés participent directement à la protection du territoire communautaire et peuvent, à ce titre, bénéficier d'une participation de La Cub à hauteur de 35 % du montant total HT des travaux et études. Dans ce cadre, il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

- 9 800 € au SIBVAM (coût total de l'étude : 28 000 € HT),
- 65 268,77 € au SIJALAG (coût total des travaux et études : 186 482,20 € HT).

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

**DÉPLACEMENTS DOUX, MOBILITÉS
ALTERNATIVES, ÉCONOMIE SOCIALE ET
SOLIDAIRE**

M. ROSSIGNOL
PUECH

**2013/10/ 44 COOP&BAT Coopérative d'Activités et d'Emplois dédié au Bâtiment et à l'Eco-construction - Programme d'actions 2013 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation.
Délib : 2013/0860**

COOP&BAT, créée le 1er juillet 2011, est spécialisée en éco-construction et dans le domaine plus large du Bâtiment. Cette coopérative d'activités et d'emploi est une émanation de COOP'ALPHA, coopérative généraliste existant depuis 2006, et fonctionne selon les mêmes principes et modalités d'accompagnement, tout en ayant une gérance commune.

Les objectifs de COOP&BAT concourent aux politiques communautaires, tant en matière de développement économique, notamment par le biais de la création d'entreprises dans le domaine du BTP que dans le domaine de la politique de la ville (ciblage des habitants des quartiers populaires et des bénéficiaires des minimas sociaux).

La Communauté urbaine est sollicitée pour participer au développement des activités de COOP&BAT. Aussi, compte tenu du fait que les objectifs de la CAE COOP&BAT répondent aux critères d'attribution fixés par le règlement d'intervention des pépinières, incubateurs d'entreprises, couveuses et coopératives d'activités et d'emploi, acté par délibération du Conseil de Communauté du 25 mai 2012, en matière d'aide au fonctionnement, il est proposé de donner une suite favorable à la demande de subvention présentée par COOP&BAT au titre de sa phase de développement, d'un montant de 25 000 € pour un budget prévisionnel de 215 954,49 €.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. ROSSIGNOL
PUECH

2013/10/ 45 Mérignac Zone Industrielle du Phare - Projet de pôle ESS UNADEV - Aide à l'investissement immobilier - Décision - Autorisation
Délib : 2013/0861

L'UNADEV (Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels) est une association de loi 1901 dont le siège est rue de Cursol à Bordeaux, et coordonnant les actions en région Aquitaine en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des personnes atteintes de cécité ou de déficiences visuelles.

Elle a pour cela créé des structures de l'insertion par l'activité économique ad hoc situées sur la CUB, notamment l'entreprise d'insertion PRESTA à Bègles (activités de routage, marketing direct, colisage, commerce en ligne), ou encore l'entreprise adaptée Ceciphone-Contact (centre d'appel qui développe le télétravail à destination des personnes en situation de handicap).

Aujourd'hui, l'UNADEV souhaite regrouper Presta et Ceciphone-Contact en un seul et même site, afin notamment de réaliser des économies d'échelle, entrer dans une dynamique de "pôle de l'ESS", développer un projet industriel innovant pour l'autonomie des personnes atteintes de handicap visuel (My eye phone), ouvrir un centre de formation et de recherche sur le handicap visuel (avec l'Université Bordeaux IV).

Le site de regroupement envisagé est un terrain dans la zone industrielle du Phare à Mérignac, sur lequel l'UNADEV a déjà installé certaines de ses activités puisqu'elle en est propriétaire (école de chiens guides Aliénor), et très accessible (puisque'il sera bientôt desservi par la ligne A du tramway dans le cadre de la phase 3).

Ce projet de regroupement immobilier des activités gérées par l'UNADEV relève d'un plan d'investissement prévisionnel de 2 331 000 € HT.

Sur ce montant global d'opération, la CUB est sollicitée par l'UNADEV à hauteur de 100 000 € (soit 4% du plan d'investissement).

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. ROSSIGNOL PUECH ne participe pas au vote

M. ROSSIGNOL
PUECH

2013/10/ 46 COOP'ALPHA Coopérative d'activités et d'emploi - Programme d'action 2013 - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation.
Délib : 2013/0862

La Communauté urbaine de Bordeaux soutient depuis plusieurs années, au titre de l'économie sociale et solidaire, les couveuses d'entrepreneurs à l'essai et les coopératives d'activités et

d'emploi, qui permettent de compléter les dispositifs d'appui classiques pour les créateurs d'entreprises. Ces structures sont destinées à tester une activité, dans un cadre juridique sécurisé grâce au statut d'entrepreneur-salarié.

Notre établissement accompagne le développement de la coopérative d'activités et d'emploi COOP'ALPHA, basée à Lormont depuis fin 2006 ; et la couveuse d'entreprises à l'essai ANABASE portée à Bordeaux par la Maison de l'Initiative et de l'Entrepreneuriat qui a ouvert ses portes en septembre 2009.

Il est proposé de reconduire le partenariat avec la Coopérative d'activités et d'emplois COOP'ALPHA en 2013.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. ROSSIGNOL

PUECH

**2013/10/ 47 Subventions 2013 en faveur des structures de l'Economie sociale et solidaire pour la gestion des déchets non ménagers (collecte porte à porte) - Subvention - Décision - Autorisation
Délib : 2013/0863**

Dans le cadre de la délibération n°2013/0064 adoptée en Conseil communautaire du 18 janvier 2013, la CUB a mis un terme à l'exonération de redevance spéciale pour la collecte des déchets non ménagers en faveur des associations de l'économie sociale et solidaire. En marge de l'application récente de la redevance spéciale aux structures de l'ESS, il a été préconisé de soutenir ces structures dans le cadre d'une gestion davantage raisonnée de leur déchets non ménagers habituellement collectés en porte à porte. Ce soutien a été prévu sous forme d'un financement annuel dégressif sur 3 ans (2013-2015), leur permettant de mieux maîtriser leurs tonnages de déchets rejetés pour la collecte, et de limiter sur une période déterminée l'impact de la redevance spéciale sur leur budget de fonctionnement. Aujourd'hui, 7 associations de l'ESS sollicitent la Communauté Urbaine de Bordeaux dans le but d'obtenir ce soutien en 2013. Il s'agit de l'association Le Pain de l'Amitié (Bordeaux) l'Association des Paralysés de France Gironde (Bordeaux), la Banque Alimentaire de Bordeaux et de la Gironde (Bordeaux), l'Equipe Saint Vincent (Gradignan), l'Institut Régional du Travail Social (Talence), les Restos du Coeur de Gironde (Bruges) et le Foyer Fraternel (Bordeaux).

Le total de ces subventions demandées à la CUB s'élève en 2013, au titre du soutien à la gestion des déchets non ménagers collectables, à 89 215 €.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. ROSSIGNOL
PUECH

**2013/10/ 48 Mois de l'ESS 2013 - Projet média inter couveuses et coopératives -
Subvention de la CUB - Convention- Décision - Autorisation. -
Délib : 2013/0864**

Afin de promouvoir l'accompagnement à la création d'entreprise, les structures Anabase, BGE Gironde, Coop'Alpha et Coop&Bât s'unissent pour créer un outil média promotionnel sous forme de vidéo de type « stop motion ». L'objectif est de présenter l'accompagnement à la création d'entreprise, dans le cadre du mois de l'économie sociale et solidaire, en novembre 2013 à Bordeaux et de pouvoir le diffuser tout au long de l'année 2014 afin d'inciter les porteurs de projets et futurs entrepreneurs à rejoindre ce type de structure.

M. Y. DAVID est intervenu sur ce dossier.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. ROSSIGNOL
PUECH

**2013/10/ 49 Maison Initiative Entrepreneuriat - MIE - Programme d'actions 2013 -
Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision -
Autorisation.
Délib : 2013/0865**

La Maison Initiative Entrepreneuriat est une association assurant sur le territoire de l'agglomération, une fonction d'accompagnement technique (diagnostic, accompagnement, suivi post-crédation) à la création d'entreprises pour un public demandeur d'emploi.

Elle agit en lien avec des partenaires et prescripteurs tels que le Pôle Emploi, le CCAS et le PLIE de Bordeaux, l'ADIE, Gironde Initiative...

La MIE porte depuis 2009, un dispositif de couveuse d'entreprises à l'essai, en phase de développement (24 entrepreneurs hébergés en 2012).

La Communauté urbaine est sollicitée pour participer au développement des actions de la Maison Initiative Entrepreneuriat et de la Couveuse Anabase. Aussi, compte tenu du fait que les objectifs de la MIE répondent aux critères d'attribution fixés par le règlement d'intervention des pépinières, incubateurs d'entreprises, couveuses et coopératives d'activité et d'emploi, acté par délibération du Conseil de Communauté du 25 mai 2012, en matière d'aide au fonctionnement, il est proposé de donner une suite favorable à la demande de subvention présentée par la Maison Initiative Entrepreneuriat d'un montant de 20 000 € pour un budget prévisionnel de 286 660 €.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. ROSSIGNOL
PUECH

**2013/10/ 50 Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de l'Agglomération - Partenariats 2012-2014 avec la Communauté urbaine de Bordeaux - Conventions - Décision - Autorisation.
Délib : 2013/0866**

Les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) sont des structures associatives dont l'objectif est de favoriser l'accès et le retour à l'emploi des personnes en difficulté. Elles mobilisent un ensemble de partenaires, institutionnels, économiques et sociaux.

Par délibération n° 2009/0754 du 6 novembre 2009, la Communauté urbaine de Bordeaux a formalisé son partenariat technique avec les 6 PLIE de notre agglomération, afin de développer des actions de mise en oeuvre conjointes dans le cadre du dispositif des clauses sociales dans nos marchés publics.

Il est proposé de reconduire, en 2013, les partenariats initiés et ainsi permettre la continuité des actions menées par les 6 PLIE conjointement avec notre établissement.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. ROSSIGNOL
PUECH

**2013/10/ 51 Soutien communautaire à l'évènement "10 ans du Groupement Aquitain des Réseaux de l'Insertion par l'activité Economique (GARIE)" Décision - Subvention - Autorisation
Délib : 2013/0867**

Le Groupement Aquitain des Réseaux de l'Insertion par l'activité Economique (GARIE), basé sur la commune de Pessac, structure depuis 2003 le réseau aquitain des divers acteurs de l'économie sociale et solidaire, et plus particulièrement ceux de l'insertion par l'activité économique (IAE). Ces acteurs constituent un maillage important sur le territoire, et notamment sur la Communauté Urbaine de Bordeaux où ils sont environ 50 acteurs, proposant une offre de service à la fois pour les personnes en difficulté socio-économiques du territoire (qu'ils aident dans la construction et la consolidation de leur parcours professionnel) et pour les administrations et entreprises du territoire (qui achètent ces services ou contractualisent ces services avec les opérateurs via des clauses d'insertion).

Aujourd'hui, le GARIE compte 10 ans d'expérience au service du réseau de l'IAE aquitain, et souhaite organiser pour cette date anniversaire un évènement, nommé "les 10 ans du GARIE", qui se déroulera le 26 novembre 2013 à Pessac. Pour l'organisation de cet évènement, le GARIE sollicite la CUB en 2013 pour une aide de 2 000 €.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. ROSSIGNOL
PUECH

2013/10/ 52 Aménagement d'aires de covoiturage - dans la Communauté urbaine de Bordeaux
Délib : 2013/0868

L'augmentation du taux d'occupation des véhicules constitue un levier particulièrement efficace pour atteindre les objectifs fixés par le plan climat communautaire. A la faveur d'une prise de conscience sur son intérêt individuel et collectif, le covoiturage se développe. Il convient d'encourager cette tendance par la mise en œuvre d'actions spécifiques. C'est ainsi, qu'il apparaît aujourd'hui nécessaire d'identifier une offre de stationnement destinée au regroupement des candidats aux covoiturages. Pour limiter les coûts et impacts de toute nature, il est proposé de rechercher dans la plus large mesure une optimisation de l'usage des espaces de stationnement existant. Ainsi, le conventionnement avec des opérateurs privés gestionnaires de parkings apparaît une voie à poursuivre.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. ROSSIGNOL
PUECH

2013/10/ 53 Dispositif communautaire d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique ou de vélos pliants - Mise en œuvre de la délibération critère - Attribution et versement de subvention - Autorisation
Délib : 2013/0869

En application de la délibération n°2012/0674 adoptée lors du Conseil communautaire du 28 septembre 2012 instituant un dispositif de subvention à l'achat de vélo à assistance électrique et de vélo pliant pour les particuliers résidant sur le territoire de La Cub et les salariés d'entreprises de La Cub ayant adopté un Plan Déplacement Entreprise, il est proposé d'attribuer un montant global de 5 265,53 € d'aides aux 34 demandes complètes ayant pu être instruites entre le 16 août 2013 et le 26 septembre 2013. Il s'agit de la neuvième délibération d'attribution de subventions.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. ROSSIGNOL
PUECH

2013/10/ 54 AUTOCOOL - Programme d'action 2013 - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation
Délib : 2013/0870

L'autopartage constitue une solution de mobilité alternative qui s'inscrit dans le projet communautaire à travers les objectifs du Plan de Déplacements Urbains et du Plan Climat, car ce service contribue à réduire la part de la voiture en ville et représente un maillon complémentaire dans l'offre de transports publics. A ce titre, la Communauté urbaine de

Bordeaux soutient, depuis 2007, la Société Coopérative d'Intérêt Collectif AutoCool, qui développe un service d'autopartage dans notre agglomération. En 2013, il est proposé que la Communauté urbaine continue à accompagner Auto Cool dans le développement de son activité et décide l'attribution d'une subvention d'un montant de 20 000 € au titre de participation à son programme d'actions.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. ROSSIGNOL
PUECH

2013/10/ 55 Saint-Louis-de-Montferrand - Aménagement des berges de Garonne - Boucle locale de découverte des espaces naturels - Fonds de concours 2013 - Décision - Convention - Autorisation
Délib : 2013/0871

La commune de Saint-Louis-de-Montferrand souhaite faire découvrir aux habitants la richesse naturelle des bords de Garonne. Elle a ainsi élaboré un projet de cheminement sur les bords de Garonne de la commune, constituant une boucle locale raccordée à la Boucle Verte.

Cette opération est inscrite au contrat de co-développement conclu entre la commune et La Cub dans la fiche action "Aménagement de cheminements doux - création d'une boucle locale".

Le cout global des travaux est évalué à 34 270 euros.

La commune de Saint-Louis-de-Montferrand sollicite la Communauté urbaine de Bordeaux pour l'attribution d'un fonds de concours de 17 135 €.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

QUALITÉ DES RELATIONS AVEC LES
USAGERS, USAGES NUMÉRIQUES ET
AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

MME DE FRANCOIS

2013/10/ 56 Etude partenariale sur les données de mobilité Convention Décision
Autorisation
Délib : 2013/0872

La Caisse des Dépôts et Consignations se propose d'engager une étude, avec le soutien des collectivités s'intéressant à ce sujet, pour approfondir les perspectives offertes par les données

de mobilité en termes de services aux citoyens sur le territoire, de valorisation et de gouvernance, afin de tirer le meilleur profit des potentialités offertes par ces données.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

ACTIVITÉS AGRO-ALIMENTAIRES

M. SOUBIRAN

2013/10/ 57 MIN de Bordeaux Brienne - Société Sicamus/ SD Bordeaux - Adaptation temporaire des modalités de concession - Convention du 27 septembre 2000 - Avenant n°8 - signature - autorisation
Délib : 2013/0873

Il est proposé de modifier par avenant n°8, les conditions de concession d'un espace de vente à la société SD Sicamus, compte tenu de la situation économique de la société. Ce document sera signé avec la société concessionnaire, la Régie et la Communauté Urbaine mais aussi avec l'Administrateur Judiciaire nommé.

Le précédent avenant n°8 présenté au Conseil de Communauté du mois de Mars 2013, n'est pas entré en vigueur, ces dispositions ayant fait l'objet d'une concertation complémentaire.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. SOUBIRAN

2013/10/ 58 SAS GENEDIS Enseigne Promocash (groupe Carrefour) - Convention de concession d'emplacements avec droits à construire - Décision - Autorisation
Délib : 2013/0874

Il est proposé d'autoriser la signature, avec la société Genedis (Promocash) et la Régie du MIN, d'une convention de concession d'un entrepôt avec droits d'extension et de construction. Ce dispositif permettra à ladite société de relocaliser son activité de grossiste en produits alimentaires. Il est précisé que le concessionnaire prendra à sa charge les travaux d'aménagement et de construction.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

**RENOUVELER LA VILLE (POLITIQUE DE
LA VILLE) ET STRATÉGIE FONCIÈRE**

M. TOUZEAU

**2013/10/ 59 CENON - Immeuble sis 17 avenue Carnot cadastré AY 179 - Mise à disposition et cession - Décision
Délib : 2013/0875**

Cette affaire a pour objet la cession à la Commune de Cenon d'un immeuble bâti à usage d'habitation situé 17 avenue Carnot cadastré AY 179. La cession est projetée sur la base du prix de revient de la mise en réserve foncière comprenant le prix d'achat de 155 000 € à majorer des frais d'acquisition, l'ensemble restant actualisable dans les conditions fixées annuellement par le Conseil de communauté. France Domaine régulièrement consulté n'a pas émis d'objection sur les conditions de cette transaction.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. TOUZEAU

**2013/10/ 60 LORMONT - Parcelle située 19 rue Banlin appartenant à la société Pierre Conseil Foncier SA - Mise en demeure d'acquérir - Article L 123-17 du Code de l'Urbanisme - Acquisition - Décision
Délib : 2013/0876**

Ce rapport a pour objet d'autoriser l'acquisition de la parcelle de terrain nu sise 19 rue Banlin à Lormont, cadastrée AT 403 pour 386 m², entièrement grevée par l'emplacement réservé de voirie nouvelle T 698 stipulant la création d'une voie entre la rue Pierre Curie et la rue des Colombes. Cette acquisition s'effectuera au prix de 117 806 € dont 19 306 € de TVA au taux de 19,60 % qui n'est pas supérieur à l'avis de France Domaine.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. TOUZEAU

**2013/10/ 61 BEGLES - ZAC du quartier de la Mairie - Acquisition de la parcelle AK 902 sise 66 rue Calixte Camelle appartenant à l'OPH Aquitanis - Décision - Autorisation
Délib : 2013/0877**

Ce rapport a pour objet d'autoriser l'acquisition au prix fixé par le juge de l'expropriation d'une parcelle de terrain nu de 90 m² située dans la ZAC Quartier de la Mairie à Bègles.

C'est en effet à la demande de notre Etablissement qu'Aquitanis, en sa qualité d'aménageur de la ZAC et titulaire de ce fait du pouvoir d'expropriation a maîtrisé ce bien concerné par l'opération de voirie Calixte Camelle.

Conformément aux accords intervenus avec notre office, ce terrain aujourd'hui affecté à l'aménagement de voirie précité serait acquis au prix de 54 436,49 € correspondant au prix global fixé par le juge de l'expropriation (52 831 €) majoré de 1 605,49 € de frais de procédure et d'avocat pris en charge par Aquitanis.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. TOUZEAU

**2013/10/ 62 LE TAILLAN MEDOC - Immeuble sis 78 avenue de Soulac - Cession à Monsieur Lionel Langlade - Décisions - Autorisation
Délib : 2013/0878**

Ce rapport a pour objet d'autoriser la cession à Monsieur Lionel Langlade de l'immeuble bâti qu'il occupe actuellement et dont-il est confirmé qu'il ne présente plus aucune utilité pour le projet d'aménagement du centre bourg.

Cette cession pourrait intervenir au prix de 340 000 € qui n'est pas inférieur à l'avis de France Domaine.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. TOUZEAU

**2013/10/ 63 BEGLES - ZAC du quartier de la Mairie - Rue calixte Camelle et allée de Francs - Acquisition de parcelles de terrain nu appartenant à l'OPH Aquitanis - Décision - Autorisation
Délib : 2013/0879**

Ce rapport a pour objet d'autoriser l'acquisition par la Communauté urbaine de Bordeaux de différentes parcelles d'une surface totale de 2 130 m² situées dans la ZAC du quartier de la Mairie de Bègles, à ce jour aménagées par Aquitanis en voirie publique ouverte à la circulation routière.

Conformément au bilan de la ZAC, les régularisations foncières s'effectueraient selon les termes suivants qui n'appellent pas d'observation de la part de France Domaine

- prolongement rue Calixte Camelle : 86 553,65 € pour 2 091 m²
- alignement allée de Francs : 1 € pour 39 m².

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. TOUZEAU

**2013/10/ 64 BORDEAUX - MERIGNAC - Ensemble immobilier appartenant à l'Etat sis 11 rue Galilée cadastré VO 20 et CE 77 - Droit de Priorité - Acquisition - DECISIONS - AUTORISATION
Délib : 2013/0880**

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de l'exercice du droit de priorité par notre Etablissement et a pour objet d'autoriser l'acquisition d'un ensemble immobilier bâti à usage d'entrepôts et de bureaux sis à Bordeaux Mérignac, rue Galilée, cadastré VO 20 et CE 77.

Après instruction menée en concertation avec la SA d'HLM Domofrance qui est candidate pour réaliser sur ce site de 4 460 m² un programme de construction de 55 logements conventionnés (18 PLAI et 37 PLUS) une demande de décote a été présentée auprès de France Domaine.

Par courrier du 8 octobre 2013 il a été indiqué à la Communauté urbaine de Bordeaux que ce bien pourrait lui être cédé au prix de 975 000 € (taux de décote de 49,71 %).

Une fois acquise par notre Etablissement cette propriété sera cédée à Domofrance à son prix de revient.

Mme MELLIER est intervenue sur ce dossier.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

**PRÉSERVER ET GÉRER LA RESSOURCE
EN EAU (EAU ET ASSAINISSEMENT, SUIVI
DES CONTRATS)**

M. TURON

**2013/10/ 65 Bordeaux - Protocole transactionnel relatif au collecteur « Lajaunie » - SA lyonnaise des eaux- CUB- Décision - Autorisation de signature
Délib : 2013/0881**

Lyonnaise des eaux a assuré le service public d'assainissement sur le territoire de la CUB, conformément au contrat d'affermage du 22 septembre 1992, arrivé à échéance le 31 décembre 2012.

L'objet du présent rapport est de conclure un protocole transactionnel sur le fondement de l'article 2044 du code civil, entre la Cub et Lyonnaise des Eaux, suite à la remise d'un ouvrage non remis dans un état conforme à son usage en fin de contrat d'affermage. Le collecteur « Lajaunie » est affecté de désordres non réparés, pour lesquels le fermier a été débouté de son action en garantie.

Ce protocole transactionnel a été rédigé consécutivement au rapport établi dans le cadre de la procédure de conciliation prévue à l'article 41 du protocole de fin de contrat d'affermage.

Cette opération de 2 600 000 € TTC sera inscrite en recettes au Budget annexe assainissement, sur les exercices 2014 et suivants.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. TURON

2013/10/ 66 EXERCICE 2012- Présentation des rapports annuels des services publics d'eau potable des Syndicats mixtes dont la Cub est adhérente - SIAO de Carbon Blanc et SIEA de Bouliac/Latresne - Avis- Délib : 2013/0882

L'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, dispose que :

« Le conseil municipal de chaque commune adhérent à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissements publics de coopération intercommunale ci-dessus mentionnés ».

L'objectif de ce présent rapport est donc de prendre acte des rapports présentés dont l'avis de mise à disposition du public est affiché pour une durée d'au moins un mois conformément aux articles L1411-13 et D 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. TURON

2013/10/ 67 Marché public n° 12102 U - Hydrocurage et inspection télévisuelle des réseaux d'assainissement - Marchés à bons de commande - Avenant n°1 pour le Lot 1 : Zone d'influence de la station de Cantinolle (Eysines) - Autorisation - Décision - Délib : 2013/0883

Le marché à bons de commande de prestations d'hydrocurage et d'inspections télévisuelles a été notifié le 13 mars 2012 pour un montant maximum de 600 000,00 € HT (soit 717 600,00€ TTC) et une durée de 24 mois à compter de sa date de notification. Son lieu d'exécution ne comporte pas la commune de Martignas-sur-Jalle.

Le 1er juillet 2013, la commune de Martignas-sur-Jalle a intégré la Cub.

De ce fait, la Cub étend les prestations d'hydrocurage et d'inspection télévisuelle des réseaux d'assainissement à cette commune.

L'avenant annexé au présent rapport a pour conséquence une augmentation du montant du marché ainsi que l'intégration dans les lieux d'exécution du marché de la commune de Martignas-sur-Jalle (soit 624 000 € HT soit + 4%).

Les crédits sont ouverts au Budget Principal et au Budget Annexe assainissement.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. TURON

**2013/10/ 68 Territoire Communautaire - Convention cadre de recherche entre le LyRE et La Cub pour la réalisation des prestations de recherche en lien avec l'eau potable - Décision - Approbation
Délib : 2013/0884**

La politique de l'eau, adoptée par délibération du 16 décembre 2011, encourage le développement des partenariats avec les laboratoires de recherche implantés localement pour enrichir notre connaissance du territoire et de l'impact de l'agglomération sur les milieux naturels.

Le traité de concession du service public de l'Eau de la Communauté urbaine de Bordeaux (article 82.6 de l'avenant n° 9) porte cette volonté, à travers un programme de recherche proposé par le centre R & D de Lyonnaise des eaux à Bordeaux (LyRE), portant en particulier sur les trois thèmes de recherche du LyRE :

- la gestion des grands systèmes d'eau et d'assainissement,
- les acteurs et usagers de l'eau,
- le grand cycle de l'eau.

L'objet de ce rapport est d'autoriser Monsieur le président à signer la convention annexée dont les objectifs sont les suivants :

- fixer le cadre, les échéances et le budget alloué des collaborations de recherche que le LyRE coordonne.

L'opération est estimée à 600.000 € par an via le traité de concession eau potable.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. TURON

**2013/10/ 69 Territoire Communautaire - Convention cadre de recherche entre le LyRE, la SGAC et La Cub pour la réalisation des prestations de recherche en lien avec le système de l'assainissement - Décision - Approbation
Délib : 2013/0885**

La politique de l'eau, adoptée par délibération du 16 décembre 2011, encourage le développement des partenariats avec les laboratoires de recherche implantés localement pour enrichir notre connaissance du territoire et de l'impact de l'agglomération sur les milieux naturels.

Le contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif des eaux usées et de gestion des eaux pluviales de la Communauté urbaine 2013-2018 porte cette volonté, à travers un programme de recherche dont l'objectif est de renforcer les connaissances, d'anticiper les évolutions réglementaires et de développer de nouvelles solutions technologiques pour améliorer la performance environnementale du système d'assainissement communautaire. Pour réaliser le programme de recherche, le délégataire, Société de Gestion de l'Assainissement de la Cub (SGAC), s'appuie sur les entités de recherche et de développement de Suez Environnement et notamment sur la structure locale de recherche, le LyRE, centre de recherche de Lyonnaise des Eaux à Bordeaux.

Il est nécessaire, conformément à l'annexe 28a du contrat de délégation de service public de l'assainissement, de conclure une convention de recherche cadre entre le LyRE, la SGAC et La Cub pour la réalisation des prestations de recherche en lien avec le système de l'assainissement.

La Cub contribue via la délégation de service public au financement des projets de recherche par le versement au LyRE d'un montant annuel de 400 000 € HT, en valeur 2013.

La convention de recherche a pour objectif de fixer le cadre des collaborations, les échéances des différents programmes de recherche et le budget alloué.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. TURON

**2013/10/ 70 Territoire communautaire - Mise en place du dispositif "Chèque eau" de L'eau de La Cub et demande d'inscription au processus d'expérimentation institué par la loi n°2013-312 dite loi Brottes - Autorisation - Décision - -
Délib : 2013/0886**

La Politique de l'eau adoptée par le Conseil Communautaire en décembre 2011 a fixé dans son objectif 3.3 le renforcement de la politique sociale de l'eau et la maîtrise de la facture de l'utilisateur afin de permettre l'accès de tous à ce bien vital qu'est l'eau.

Au travers de l'avenant n°9 au traité de concession en date du 27 décembre 2012 conclu entre La Cub et Lyonnaise des Eaux, La Cub a souhaité décliner cette politique sociale de l'eau en privilégiant deux axes tendant à favoriser d'une part la préservation des ressources en eau par la maîtrise des consommations et d'autre part l'accompagnement des publics en difficulté par une aide personnalisée «Chèque eau » de L'eau de La Cub ci-après désignée «Chèque eau ».

En l'absence d'obligation légale, le dispositif «Chèque eau» est le fruit d'une politique volontariste de La Cub et correspond à une aide ciblée de participation au paiement des factures d'eau pour les foyers en difficulté n'ayant pu être aidés par ailleurs.

L'article 33 bis 4.2 du traité de concession prévoit ainsi que dès 2013 une enveloppe de 400 000 € soit affectée aux aides sociales versées aux usagers sur indication des CCAS.

Mme FAYET, MM. GUICHARD, BRUGERE, Y. DAVID, JUPPE et CHAUSSET sont intervenus sur ce dossier.

- ADOPTÉ À LA MAJORITÉ -

Le groupe des élus Communauté d'Avenir s'abstient à l'exception de MM. BRUGERE, Y. DAVID et Mme FAYET qui votent contre

**PARC DES JALLES ET PROJET 55 000
HECTARES POUR LA NATURE**

MME TERRAZA

**2013/10/ 71 Charte des mobilités de l'agglomération bordelaise
Délib : 2013/0887**

Le présent rapport présente le projet de charte des mobilités de l'agglomération bordelaise, socle d'une doctrine collective fondée sur une analyse consensuelle de la situation et des principes structurants du nouveau modèle promu par le Grenelle des mobilités. Un pilotage partenarial est proposé pour l'élaboration et la mise en œuvre de chacune des dix sept mesures associées.

MM. DUCHENE, ROSSIGNOL PUECH, OLIVIER, A. CAZABONNE, CHAUSSET et TURON sont intervenus sur ce dossier.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

**DÉPLACEMENTS DOUX, MOBILITÉS
ALTERNATIVES, ÉCONOMIE SOCIALE ET
SOLIDAIRE**

**M. ROSSIGNOL
PUECH**

**2013/10/ 72 Réseau des Collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES) -
Adhésion de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Désignation.
Délib : 2013/0888**

Les collectivités ayant conduit des réflexions ou des expérimentations dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire ont souhaité se doter d'une structure juridique pour porter leurs travaux communs.

Le Réseau des Collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire a ainsi été créé sous la forme d'une association loi 1901 regroupant des communes, pays, conseils généraux et régionaux et établissements publics de coopération intercommunale.

La Cub est engagée dans une politique de développement du secteur de l'économie sociale et solidaire depuis plusieurs années et l'adhésion à cette structure permettra de bénéficier de ce réseau et du partage d'expériences entre collectivités.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

Désignation effectuée

DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT

M. ANZIANI

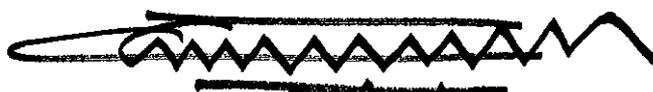
**2013/10/ 73 Motion en soutien des salariés du laboratoire Eurofins / IPL Atlantique
Délib : 2013/0889**

Motion en soutien des salariés du laboratoire Eurofins / IPL Atlantique.

M. GUICHARD est intervenu sur ce dossier.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

Le secrétaire de séance



M. FREYGEFOND